
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 21 novembre 2016

La séance est ouverte à 16 heures 10 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - M. Frédéric VERMEULIN – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – Mme Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Chafia TIFRA - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jacky ALBRAND - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Régis LACOSTE - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Claire LE FRANC, en retard (pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ)

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Dany MONTOIS)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

Mme Myriam GROS-IZOPET, en retard (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

M. Movses NISSANIAN, en retard (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Virginie PANICO (pouvoir à M. Régis LACOSTE)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer. Je demande à Mathieu Soares de procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci mes chers collègues.

Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du lundi 17 octobre.

Y a-t-il des observations ? *(Non)*

Je mets ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous avez eu communication des délégations du maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. C'est un document qui est joint à la convocation, je ne fais que l'énoncer.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Auparavant, je vous donne la date du prochain Conseil comme je le fais chaque fois mais je crois que nous l'avions déjà donnée lors du précédent : le jeudi 15 décembre 2016, c'est-à-dire dans un peu moins d'un mois. Ce Conseil Municipal sera entre autres chargé du vote du budget.

Nous avons une série de rapports. Les premiers qui ne sont d'ailleurs pas des délibérations concentreront l'essentiel de notre temps. Le premier est porté à connaissance. Les deux rapports suivants seront soumis au vote, à savoir celui sur l'égalité femmes/hommes et celui sur la situation en matière de développement durable. Ensuite, nous aurons le débat d'orientation budgétaire qui n'est pas un rapport, simplement une communication sans vote.

1 – RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AU CONSEIL MUNICIPAL –

M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Pour vous donner une indication de temps, j'ai reçu cinq demandes d'intervention de cinq minutes chacune. C'est ce dont nous avons convenu lors de la conférence des présidents.

En préalable, de façon assez sommaire, je ne vais pas vous donner le contenu de ce rapport ni même des réponses que j'ai été amené à formuler puisqu'elles sont jointes. Aujourd'hui, la règle est la suivante : les rapports de la Chambre régionale des comptes sont accompagnés des réponses de la collectivité après une série d'échanges faisant que quelques réponses sont intégrées. Ce fut le cas ici, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, même si cela n'apparaît pas forcément dans le texte. Ensuite, nous formulons un certain nombre de remarques.

Pour situer ce rapport de la Chambre régionale des comptes, le contextualiser en quelque sorte, le contrôle de gestion de la Ville porte sur les exercices 2009 à 2015.

Il a été transmis à la collectivité le 11 octobre 2016 et il devait être présenté au Conseil Municipal qui suivait la date de sa remise. Ce Conseil Municipal est celui d'aujourd'hui.

Ce rapport est articulé en cinq parties.

La première est consacrée à la qualité de l'information comptable.

La deuxième analyse la situation financière de la commune.

La troisième analyse la gestion du personnel.

Les quatrième et cinquième parties sont plus évaluatives, elles ne sont pas forcément réitérées à chaque rapport de la Chambre régionale des comptes. Elles sont un peu conjoncturelles et liées à un certain nombre de données que la Cour des Comptes, au niveau national, souhaite quelquefois avoir. Elles portent sur la gestion du stationnement urbain d'une part et sur la politique culturelle en faveur du spectacle vivant d'autre part.

Ce rapport comporte une synthèse et j'espère que chacun a pu la lire même si tout le monde ne s'est pas plongé dans le détail de tout le rapport. Il est bien utile d'avoir une synthèse qui se trouve sur les deux premières pages du rapport.

Ce rapport comporte également, de façon explicite, cinq recommandations sur lesquelles nous aurons peut-être l'occasion de revenir dans la discussion. J'y reviendrai dans d'éventuelles réponses.

En annexe du rapport, la Ville de Villeurbanne fait une réponse aux observations définitives.

Pour terminer cette présentation, je me permets de noter que la Chambre note, page 8 du rapport, que les recommandations formulées lors d'un précédent contrôle en 2011 ont toutes été mises en œuvre et ont donné lieu à des mesures correctives adéquates, ce qui est important sur la forme.

Jusqu'à maintenant, ces dispositions ne s'appliquaient pas. Ces nouvelles dispositions sont issues de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Il est désormais prévu que la Collectivité doit présenter un rapport sur les suites données aux observations et aux recommandations de la Chambre régionale des comptes l'année qui suit la rédaction de ce rapport.

Nous avons à en discuter aujourd'hui et, l'an prochain, nous ne devons pas examiner à nouveau un rapport mais présenter un certain nombre d'indications qui tiendront compte des observations et des recommandations de la CRC, ce qui est le cas dans le rapport que nous avons aujourd'hui mais sur une période beaucoup plus longue.

Je ne vais pas en dire davantage pour l'instant puisque certains ont souhaité apporter des commentaires ou faire des remarques. Je vais leur donner la parole.

Pour le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous remercions pour la présentation de ce rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion du personnel municipal, la gestion du stationnement urbain et la politique culturelle en faveur du spectacle vivant pour les exercices 2009 à 2015.

Sa lecture est intéressante à plusieurs titres. Ce rapport confirme globalement la bonne gestion de Villeurbanne : il souligne notamment la maîtrise des dépenses et le taux global d'exécution élevé pour les dépenses de fonctionnement, ce qui permet de souligner la qualité de la prévision budgétaire et nous le faisons volontiers.

Cependant, la Chambre régionale des comptes émet un certain nombre de réserves, de critiques et de recommandations.

La CRC souligne que, pour 2016, la Ville a souhaité maintenir son niveau d'investissement tout en limitant le recours à la dette. Les dépenses d'investissement sont autofinancées par notre collectivité à hauteur de 61 % en 2014, ce qui est largement supérieur aux communes de même strate. Cette situation lui permet donc un recours à l'emprunt de manière limitée et conjoncturelle.

Pour notre groupe, cette situation de faible endettement donne des marges de manœuvre pour augmenter un peu plus le recours à l'emprunt afin de faire réaliser les équipements publics nécessaires aux besoins des Villeurbannais.

La CRC regrette également l'insuffisance, dans le cadre du DOB, d'informations sur les projets d'investissements et les crédits que la Ville souhaite y consacrer. La liste des opérations pluriannuelles dont le montant excède 1 M€, jointe au débat d'orientation budgétaire, n'est qu'informatrice et très approximative sur le montant des opérations. Dans le cadre du DOB sur lequel nous nous exprimerons tout à l'heure et sa lecture en amont par notre groupe, nous avons demandé des précisions sur la PPI que nous avons reçues tout à l'heure même si la liste est, cette année, un peu plus complète que les années antérieures. Peut-être une conséquence des remarques de la CRC ?

Les annexes au compte administratif relatives au personnel présentent également plusieurs insuffisances et ne permettent pas de distinguer les emplois permanents des emplois non permanents, ni les emplois pourvus par du personnel titulaire ou non titulaire. L'effectif de la collectivité n'est pas exprimé en ETP. Il est effectivement dommage de ne pas avoir de telles informations au regard du poids de la masse salariale dans le budget de notre commune. La Chambre rappelle que la loi NOTRe impose aux collectivités locales de nouvelles obligations concernant le contenu du DOB, notamment en matière d'investissements et d'informations relatives au personnel communal.

Pour faire face aux baisses de dotations de l'État, et comme nous avons pu le constater depuis un certain temps, la commune a décidé de baisser ses dépenses de fonctionnement. La CRC pointe l'absence de plan d'économies ciblées, détaillées et chiffrées par direction.

Nous partageons ce souci de prospective et nous souhaiterions qu'il puisse en être discuté en commission des Finances par exemple.

Concernant la gestion du personnel, alors que les charges se sont accrues de 3,8 % par an entre 2009 et 2014 (cette charge restant en moyenne bien inférieure aux autres communes de l'agglomération ou aux communes de même strate), on apprend dans le rapport que la commune entend diminuer son taux de remplacement des départs et contenir ses effectifs avec une progression moyenne d'environ 1,6 % par an sur quatre ans, entre 2016 et 2019, progression beaucoup moins importante que les années précédentes. Ceci est regrettable lorsque l'on connaît la démographie galopante de la ville, d'ailleurs prévue par le PLU-H dans les prochaines années.

C'est la pression sur les agents en fonction et la qualité du service public qui risquent d'en pâtir alors que l'on observe déjà des dépenses de remplacement des fonctionnaires absents nettement en baisse ces dernières années. La maîtrise des dépenses ne peut se faire au détriment des agents et des services à la population. Et s'il doit y avoir une baisse de dépenses, agissons sur celles réalisées sur les économies d'énergie de la ville et notamment d'électricité en forte progression en 2016.

La réforme des rythmes scolaires a conduit la Ville à recourir de manière très importante à du personnel non titulaire. La CRC précise que ce recours à du personnel non titulaire sur des besoins à présent déterminés avec précision doit demeurer limité dans le temps, et les personnels non titulaires intégrés à l'effectif permanent de notre collectivité, même sur des quotités limitées.

Des anomalies ont également pu être constatées dans les attributions de bonification indiciaire et nous encourageons la commune à être plus vigilante en la matière.

Sur la gestion du stationnement urbain, l'augmentation du nombre de places de stationnement payantes sur la voirie en 2015 et 2016 et les mesures mises en place ont permis une décongestion du centre-ville, ce qui était l'objectif. Cela devrait permettre d'accroître, à moindre mesure certes, les recettes de stationnement.

Cependant, l'exécution du marché en charge du recouvrement des recettes de stationnement par la régie de recettes n'a jamais fait l'objet de contrôle par la Ville. La Chambre a recommandé la mise en place des contrôles permettant de s'assurer du respect des dispositions figurant au marché. Nous notons, Monsieur le Maire, votre réponse aux observations provisoires, et votre volonté de mettre en œuvre des moyens pour assurer ces contrôles à l'occasion du renouvellement de marché.

Nous avons lu avec intérêt les réponses partielles que vous avez apportées dans votre courrier du 11 octobre 2016 à la Chambre régionale.

Compte tenu des recommandations émises par la Chambre, pourrait-on envisager, Monsieur le Maire, d'être informés des corrections apportées de façon plus précise, par exemple par la rédaction d'un rapport décrivant les mesures prises point par point, cela avant que vous n'envoyiez ce rapport à la Chambre ? Elles pourraient être ensuite présentées en commission des finances au cours de l'année 2017.

C'est avec cette proposition constructive que nous concluons nos propos.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sur le dernier point, je ne vais pas vous répondre maintenant, je le ferai globalement suite à l'ensemble des interventions.

Vous avez peut-être été attentifs à ce que j'ai dit dans la présentation : désormais, la loi NOTRE nous fait obligation de présenter les recommandations l'année suivante. Naturellement, nous y répondrons volontiers.

Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il est toujours salutaire d'entendre un nouveau son de cloche sur votre gestion qui vient contrarier votre autosatisfaction habituelle bien qu'il ne soit pas obligatoire non plus de toujours n'y voir que du mauvais.

La CRC estime une gestion globalement satisfaisante, nous n'avons pas de commentaires désobligeants à faire là-dessus. Dont acte également sur le fait que les recommandations faites en 2011 ont été suivies de mesures correctives.

Mais, parce qu'il y a forcément un mais, ce rapport définitif est salutaire à plus d'un titre : d'abord par son regard impartial qui incite à sa lecture et également parce qu'il fournit moult détails circonstanciés pointant du doigt un ensemble de manquements, des indications que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs dans les documents que vous avez l'habitude de fournir aux élus pour leur appréciation politique de votre gestion.

Nous partageons un ensemble de recommandations qui vous sont faites, non pas par amour de la critique mais parce que nous y retrouvons une multitude de doléances que nous avons formulées ici depuis le début du mandat, que vous réfutez systématiquement. Sans plan d'économies ciblées, détaillées et chiffrées, vos promesses de réduction des dépenses ne peuvent être que des intentions à faire, c'est tout. Le manque d'informations sur certains dossiers ne permet pas au Conseil Municipal de se prononcer spécifiquement et objectivement.

Un exemple parmi tant d'autres : la subvention d'équilibre au CCAS, une simple écriture budgétaire quand il serait normal, pour le moins, de nous présenter au préalable les actions annuelles présentes et à venir, une fois par an, tellement le sujet est vaste et intéressant.

La Chambre met en évidence des insuffisances en matière de procédures budgétaires. Nous n'inventons rien.

Le niveau élevé des impôts révèle l'insuffisance du potentiel fiscal par habitant au niveau d'imposition pour les uns et au niveau d'abattement pour les autres supérieurs à la base d'imposition moyenne de la commune. C'est ce que vous appelez l'égalité d'ailleurs. Vous vous êtes vexés du fait d'être taxés de commune périphérique par la Chambre mais c'est la juste vérité à force de vouloir regarder du seul côté niveau social de la ville. Vous ne faites pas grandir la commune comme elle le mériterait. La Chambre a raison de souligner que nous sommes l'une des rares villes de plus de 100 000 habitants à ne pas être une ville centre. Cela aussi, on vous le dit chaque année.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE.- Un coup d'œil sur la géographie des villes nous permet de le dire.

Mme Michèle MOREL.- Attention, je vais dépasser les cinq minutes !

Au total, 25 pages de ce rapport sont consacrées aux charges de personnel. Nous sommes allés de surprise en surprise car si bilan social il y a, très copieux sur les tableaux statistiques, nous prenons avec ce rapport la mesure de ce que devrait être la transparence de vos communications. Ce poste, à plus de 60 % des dépenses de fonctionnement, mérite de s'y arrêter car nous touchons du doigt le gros point critique de votre gestion.

Merci à la Chambre de nous avoir décrit dans le détail l'ensemble des autorisations d'absence qui s'assimilent en réalité à des jours de congés supplémentaires portant atteinte au non-respect de la durée légale du temps de travail. L'ensemble de ces largesses représente plus de 1 M€, une paille !

Vous dérogez allégrement à la circulaire ministérielle en accordant également des jours mobiles sans définir une organisation du cycle de travail. Le taux d'absentéisme que nous vous reprochons également est ici épinglé. Que se passe-t-il sur les maladies ordinaires qui passent à +43 % sur la période, dont 30 % sur les deux derniers exercices ? Il y a visiblement de gros malaises dans les services. Le retrait de la journée de carence n'explique pas tout.

Quant aux autres dossiers évoqués, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, notamment la prochaine dépenalisation prévue par la loi MAPTAM sur la redevance de stationnement dès 2018 qui donnera l'occasion de voir si les lacunes constatées sur l'exécution du marché des horodateurs auront été corrigées s'agissant de votre contrôle interne et encore plus sur l'évaluation de la performance de cette politique.

Dont acte, Monsieur le Maire, de vos correctifs que vous annoncez sur l'an prochain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je répondrai à la partie un peu surprenante de votre propos tout à l'heure. Merci d'avoir respecté votre temps de parole malgré ma première interruption.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez à notre assemblée le rapport d'observations définitives concernant la gestion de notre commune au cours des exercices 2009 à 2015 de la Chambre régionale des comptes. Exercice de contrôle

régulier parfois redouté des exécutifs locaux, le rapport de la Chambre permet d'avoir une vision claire de la gestion financière d'une collectivité locale riche d'informations pour les élus d'opposition que nous sommes.

La lecture de ce rapport nous conforte dans un certain nombre d'inquiétudes et d'alertes sur la gestion de la Ville proclamée lors de la dernière campagne municipale comme la meilleure de France, autosatisfaction dénoncée maintes fois par notre président de groupe, Jean-Wilfried Martin.

Monsieur le Maire, je vais éviter une liste à la Prévert trop technique, je concentrerai mon intervention sur quelques points importants, le temps de parole étant compté.

Premier constat : la collectivité dispose de marges de manœuvre pour faire face à la baisse des dotations de l'État décidée par François Hollande. Pour reconstituer son autofinancement, la collectivité a choisi de réduire ses dépenses de fonctionnement sans recourir au levier fiscal. Même si la CRC regrette l'aspect incertain de la réduction des dépenses de fonctionnement de 1,6 % sur quatre ans, il existait donc des marges de manœuvre. Le projet de doter notre ville d'une police municipale armée, en nombre suffisant, et dotée d'un réseau de vidéoprotection défendu par Jean-Wilfried Martin, était donc réalisable sans augmenter les impôts, par une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement en modifiant les priorités politiques, loin de la caricature des dernières Municipales.

Deuxième constat : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Villeurbanne. Et oui, certains l'attendaient ! Ce débat a occupé nombre de Conseils Municipaux depuis votre rétropédalage de 2013 sur l'anticipation de la mise en place de la réforme Peillon. Là aussi, nous n'avons cessé de dénoncer le surcoût de cette réforme pour les finances de la Ville, surcoût payé bien entendu par les contribuables de la ville.

La réforme des rythmes scolaires et le dispositif d'accueil périscolaire ont occasionné un coût supplémentaire en personnel de plus de 2,3 M€ soit 3 % des dépenses de personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement.

Les créations de postes nettes en 2014, « +24 emplois permanents et un peu moins de 40 emplois non-permanents en équivalent temps plein », expliquent une part substantielle de l'augmentation de la masse salariale, +1,7 % soit 1,1 M€.

Cette réforme vous a conduits à recourir de manière très importante à du personnel non titulaire. Vous avez fait le choix de recruter ce personnel sur des emplois non-permanents, les effectifs sont ainsi toujours « passés de 576 agents en 2013 à 982 en 2014 », soit de 51 à 89 en équivalent temps plein.

Troisième constat : l'examen du temps de travail des agents de la commune a mis en évidence un régime d'autorisation d'absence généralisée qui s'assimile en réalité -je cite toujours le rapport de la Chambre régionale des comptes- « à des jours de congés supplémentaires qui conduisent à un temps de travail inférieur à la durée légale ». Le surcoût budgétaire de cette dérogation au temps de travail légal peut être estimé à plus de 1 M€.

Les personnels bénéficient d'un régime d'autorisation d'absence très favorable : 8 jours d'autorisation d'absence pour mariage contre 5 jours admis dans la fonction publique, 1 à 3 jours d'absence à l'occasion du mariage d'un membre de sa famille alors qu'aucune autorisation d'absence n'est accordée pour ce motif.

Le Conseil Municipal de Villeurbanne n'a jamais été informé de votre largesse sur les autorisations d'absence Monsieur le Maire. Transparence, c'est le mot. Combien de fois en commission ou en Conseil Municipal nous avons dénoncé le manque de transparence qui ne permet pas aux représentants des Villeurbannais que nous sommes de faire leur travail d'élus pleinement informés ?

Par exemple, certains intervenants précédents les ont cités : la liste des PPI, les annexes, le DOB et, pour l'effectif de la collectivité sur les emplois budgétaires non exprimés en équivalent temps plein travaillé, de sorte qu'« il n'est pas possible d'apprécier le fait que le tableau des effectifs est ajusté aux besoins de notre commune ».

Entre 2010 et 2014, l'effectif permanent exprimé en équivalent temps plein est passé de 1 471 agents à 1 542 agents, soit une progression de 4,8 % sur quatre ans et une progression annuelle moyenne de 1,2 % justifiant, Monsieur le Maire, nos abstentions régulières sur ces rapports.

Vous prenez acte, avec satisfaction, de l'analyse de la CRC dans votre réponse. Vous voulez en faire un levier de modernisation de votre gestion. Monsieur le Maire nous attendons vos actes et les contribuables Villeurbannais aussi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit une chose très juste Monsieur Lacoste : ce rapport conforte la position de tous. C'est très œcuménique donc cela conforte également notre position.

Pour le groupe communiste, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe socialiste, Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Je me permets d'y associer également le groupe des Radicaux de Gauche, Écologiste et Citoyen, ce que m'a confirmé en début de séance mon collègue, Monsieur Bocquet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Notre groupe se félicite de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de notre municipalité au cours des années précédentes et cela pour deux raisons.

Premièrement, la Chambre valide la qualité et le sérieux de notre gestion comptable. Elle reconnaît que la situation financière de la commune est saine avec des fondamentaux solides, comme un taux d'endettement très bas et une capacité d'autofinancement qui demeure élevée. Nous sommes une collectivité gérée avec rigueur, qui est économe et qui sait maîtriser ses dépenses comme l'illustre l'évolution des charges qui se situe au-dessous du niveau de l'inflation.

Deuxièmement, ce rapport est un outil utile pour améliorer le service public rendu aux usagers et les recommandations des magistrats renforcent ainsi la démarche engagée en interne en faveur d'une rationalisation et d'une optimisation du service rendu aux habitants. Je ne m'étendrai pas trop longuement sur les nombreux points positifs relevés pour les magistrats, je ne veux pas donner l'occasion à M. Lacoste et son groupe de crier halte à l'autosatisfaction. Vous venez de le dire, je me permets de prévenir vos éventuels cris d'orfraie.

Cependant, cette fois, notre constat est partagé par des magistrats indépendants –vous pouvez tout de même le reconnaître- après une analyse fouillée, détaillée et affinée de notre situation financière.

Ce n'est plus le simple constat, certes crédible, d'une agence de notation, ni même le résultat d'un classement publié dans un magazine, fut-il sérieux ou crédible dans son domaine.

Je remarque toutefois que certaines expressions maintes fois entendues dans cette assemblée comme « un budget vicié » ou « des dépenses inconsidérées » ne se retrouvent en rien dans le rapport. Bien au contraire, puisse ce rapport conduire à modérer les critiques parfois infondées, exagérées voire même apocalyptiques proférées, pas toujours mais de temps en temps, par l'opposition faute d'arguments. Nous le verrons dans quelques minutes, lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget le mois prochain. Cependant, je crains que des visions caricaturales et dogmatiques l'emportent encore une fois sur la réalité des faits. Le besoin de certitude a toujours été plus fort que le besoin de vérité.

Dans ce rapport, la Chambre souligne plusieurs priorités municipales dont une politique volontariste en matière d'abattements fiscaux qui constituent un choix politique fort afin de permettre à tous de se loger et de vivre dans une grande ville urbaine, au centre d'une Métropole.

Les magistrats reconnaissent également nos engagements en faveur de l'épanouissement des habitants avec la création d'un service public du périscolaire notamment, que vous avez souligné de manière caricaturale encore une fois, et un soutien affirmé à la culture et au spectacle vivant.

Nous avons donc comme priorité celle de l'évaluation et de l'ouverture de l'esprit des jeunes. Cela a un coût, certes, mais nous l'assumons. Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants de Villeurbanne découvrent un nouveau sport, participent à une activité artistique ou s'initient au théâtre ou à une langue étrangère.

La Chambre reconnaît que nous sommes allés plus loin que la réforme impulsée au niveau national et c'est un choix politique de notre part que nous assumons.

Nos engagements en faveur d'une véritable démocratisation culturelle sont également soulignés et valorisés avec près de 8 000 personnes qui sont allées au Théâtre National Populaire sur une année, ce qui n'empêche pas une gestion rigoureuse de ces dépenses à caractère culturel grâce à des dispositifs de conventionnement avec le Théâtre National Populaire d'une part ou les ateliers Frappaz d'autre part.

Il s'agit, là encore, d'une reconnaissance d'une de nos spécificités historiques qui est celle de la démocratisation culturelle, de notre volonté d'allier le populaire et l'excellence au service du plus grand nombre.

Mais il n'y a pas que des satisfecit dans ce rapport, vous vous êtes d'ailleurs empressé de le rappeler. Je prends également en compte ces aspects. La Chambre souligne ainsi une stratégie encore imprécise liée à la baisse des dotations de l'État. Au contraire, pour nous, compte tenu des marges de manœuvre dont nous disposons, de l'incertitude de la situation économique et du contexte politique institutionnel, il nous a paru plus sage et plus pragmatique de consolider l'analyse de la situation plutôt que de s'engager dans des choix drastiques et définitifs.

Les magistrats font également plusieurs remarques sur le personnel et le temps de travail. Ils reconnaissent que la hausse de la masse salariale est due majoritairement à des décisions nationales que nous approuvons comme la revalorisation des catégories C mais sur laquelle nous n'avons pas de marge de manœuvre. Sur le temps de travail, nous avons certes quelques divergences de point de vue mais, dans l'ensemble, la municipalité souscrit aux recommandations de la Chambre. Nous souhaitons nous engager dans les mesures de correction visant à favoriser l'égalité de traitement et la rationalisation. Ces recommandations sont un levier supplémentaire dans la démarche déjà entamée de modernisation et de rationalisation de notre service public municipal.

Pour terminer, je connais beaucoup de collectivités qui souhaiteraient bénéficier d'un tel rapport de la Chambre régionale des comptes. Nous pouvons, sans en tirer une gloire exagérée, en tirer une satisfaction encourageante.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier, notamment pour votre conclusion.

Il m'est également arrivé d'examiner des rapports de la Chambre régionale des comptes dans d'autres collectivités ou d'autres structures et il est vrai que beaucoup se satisferaient d'avoir un rapport comme celui que nous avons ici. Certes, il présente un certain nombre de réserves, c'est bien le moins, mais il souligne également beaucoup de points positifs comme c'est rappelé dans la synthèse qui est en préface de ce rapport.

Les points positifs sont nombreux. Je vais commencer par ceux qui sont à la fin du rapport. Cela a quelquefois fait l'objet de débats dans cette assemblée, je pense aux ateliers Frappaz et à quelques éléments polémiques qui ont été portés dans le passé.

Pour le Théâtre National Populaire, les choses se sont passées un peu différemment puisque la polémique n'a pas porté sur le fonctionnement mais quelquefois sur l'investissement. Ces deux politiques publiques, que ce soit celle du spectacle vivant ou celle de la politique de stationnement, donnent lieu à des satisfécits plutôt appuyés de la Chambre régionale des comptes, notamment pour le stationnement. C'est un débat qui revient, on entend dire que le stationnement payant est fait pour ramener de l'argent à la collectivité. Je crois que, pour vos prochaines interventions, si elles devaient revenir dessus et on l'entend quelquefois, on voit bien que « *le gain financier tiré de l'extension du périmètre de stationnement et de la révision de la tarification a été relativement limité* ». En revanche, « *une décongestion du stationnement en centre-ville a pu être constatée* ». L'objectif du stationnement payant est bien d'abord de décongestionner le stationnement, de le rendre plus fluide, et non pas d'avoir des recettes supplémentaires.

J'espère que ce qu'a dit le rapport sera repris dans vos interventions ou que vous vous absteniez peut-être de revenir avec des antiennes habituelles sur ce sujet.

Concernant le Théâtre National Populaire, sur la partie culturelle et du spectacle vivant, les objectifs fixés par la convention pluriannuelle sont également atteints dans leur ensemble et les financeurs sont en mesure d'en assurer un suivi régulier.

Sur la situation financière de la Ville, nous y reviendrons plus tard avec l'examen du DOB comme nous l'avons fait assez largement dans le passé avec les DOB et les budgets précédents. Nous y reviendrons également dans un mois pour le budget de la Ville. Le rapport de la Chambre régionale des comptes confirme les éléments développés à plusieurs reprises par la Ville : la faiblesse des charges de fonctionnement qui est réelle mais les raisons ont été de nombreuses fois exposées ; l'importance des abattements pratiqués que nous ne sommes pas les seuls à pratiquer mais nous les revendiquons car nous pensons que c'est également un processus qui bénéficie aux personnes les plus modestes d'une certaine manière ; les contraintes qui pèsent sur la structure des recettes de la Ville et l'importance du processus de désendettement.

À ce sujet, je voudrais revenir sur ce qu'ont dit Mme Khelifi et Mme Morel. Vous avez dit que, puisque la dette est faible, on aurait pu emprunter davantage. Je rappelle une évidence : vous verrez que, dans le DOB, cette année, nous commençons à initier un processus d'endettement supplémentaire et, si nous pouvons le faire, c'est parce que nous étions très bas et que toute augmentation d'emprunt pèse ensuite sur le budget, le remboursement de fonctionnement et non pas d'investissement.

Nous vous avons maintes fois montré -M. Kabalo l'a fait et il le refera à l'occasion- qu'il ne suffit pas de dire qu'on va s'endetter pour faire un certain nombre de choses car cela pèse ensuite très lourdement et souvent de manière très rapide sur le fonctionnement ultérieur. Si nous allons pouvoir, au budget 2017, nous le verrons dans le DOB, commencer à nous ré-endetter de manière mesurée mais conséquente par rapport au niveau très bas où nous étions, c'est justement parce que nous avons conduit ce processus de désendettement auparavant. Nous avons divisé la dette de la Ville par dix de 2001 à aujourd'hui. Je le dis également par rapport à mon collègue de Lyon qui a été un peu vantard en disant que la Ville de Lyon était la seule à avoir diminué sa dette. En regardant ce qui se passe à Villeurbanne, nous sommes bien au-delà de cela et nous sommes tout de même une grande ville.

Puisque nous parlons d'une grande ville, Mme Morel nous a gratifiés d'une lapalissade. Nous n'avons pas attendu la Chambre régionale des comptes pour constater -chacun peut le voir- que la ville de Villeurbanne est la plus grande des deuxièmes villes dans l'agglomération. C'est une évidence ! Nous ne l'avons jamais nié, nous

le constatons souvent, nous sommes la plus grande des deuxièmes villes de France par rapport à une agglomération. Nous n'avons pas découvert la lune, je ne vois pas l'intérêt de sombrer dans une telle lapalissade.

Je cite également la Chambre régionale des comptes car je crois que sur la situation financière, quelques phrases disent bien les choses. La CRC écrit que *« la situation financière de la Ville de Villeurbanne apparaît comme satisfaisante malgré la baisse continue de son excédent de fonctionnement –ce qui montre que nous avons ajusté nos recettes et nos dépenses- et la commune a conservé une capacité d'autofinancement élevée grâce à un très faible niveau d'endettement »*.

Dans les prochaines années, nous allons nécessairement diminuer notre capacité d'autofinancement et la contrainte financière extérieure qui pèse sur nous nous amènera à recourir davantage à l'emprunt. Quoi qu'il en soit, c'est parce que nous avons eu, avant, un autofinancement élevé et une dette très faible que nous pouvons rester sur un chemin relativement vertueux par rapport à d'autres collectivités qui sont dans des dettes beaucoup plus importantes si on les analyse en matière de durée et de remboursement.

Je reviens assez rapidement sur quelques recommandations, notamment quand elles recourent des remarques qui nous ont été faites ici. La Chambre régionale des comptes recommande à la collectivité de poursuivre la gestion des opérations, autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), et la redéfinition du processus de programmation pluriannuelle d'investissement afin d'améliorer la lisibilité des programmes d'investissement. C'est ce que vous avez repris d'une certaine manière.

Je rappelle que, pour la première fois, nous avons mis en œuvre les AP/CP en 2014. Les crédits consommés dans ce cadre ont été de 6,4 % en pourcentage des crédits consommés en 2014, de près de 30 % en 2015 et ils représentent 35 % des crédits ouverts au budget 2016. Cela veut dire que nous sommes entrés dans une rapide évolution qui correspond aux recommandations qui nous sont faites. La maîtrise de ce processus nous conduira sans doute à un accroissement progressif du montant de crédits suivis dans ce processus AP/CP et nous le verrons avec le budget 2017.

Cependant, il ne faut pas penser que cela relève de la seule vertu. Comme beaucoup de choses, il faut les appliquer avec modération et en voyant ce à quoi cela correspond.

La collectivité n'a pas pour objectif de gérer la totalité de ses crédits d'investissement sous cette forme. Pourquoi ? Certaines dépenses, de par leur nature, je pense par exemple aux travaux de grosse maintenance qui relèvent d'enveloppes récurrentes, ou par leurs enjeux budgétaires qui sont au contraire des enveloppes ponctuelles et minimales, ne justifient pas nécessairement leur intégration dans un processus de gestion en AP/CP.

En ce qui concerne les informations sur les opérations d'investissement, la liste des opérations jointes au DOB a pour vocation de donner une information sur les principaux projets envisagés et nous le faisons déjà depuis quelques années. Le progrès est réel, il peut encore se poursuivre mais il n'est pas destiné à faire en sorte que 100 % des investissements relèvent de ce processus AP/CP.

Le caractère évolutif de notre programmation pluriannuelle d'investissement conduit la Ville à ne pas communiquer de manière définitive. Au-delà d'un délai de trois ans, dans un contexte des collectivités financières qui est mouvant, il existe une réserve à avoir par rapport à ce que nous programmons. Nous ne voulons donc pas avoir des programmations à très long terme quand nous savons le contexte qui pèse sur les collectivités.

Sur ce terrain, je pense que nous avons progressé, nous avons suivi davantage les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Nous pouvons sans doute aller un peu au-delà mais dans une limite liée à une bonne gestion de la collectivité.

Je passe sur la deuxième recommandation puisque personne n'y est revenu véritablement.

La troisième recommandation a fait l'objet de plusieurs remarques, notamment de Mme Khelifi et de Mme Morel me semble-t-il, peut-être de M. Lacoste : « *Cibler et chiffrer les économies attendues de façon à rendre plus certaine l'atteinte des objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement* ».

Depuis 2014, la Ville dispose de plans d'actions détaillés par secteur d'action municipale en vue d'économies et d'améliorations dans l'activité. C'est un travail important auquel nous nous sommes consacrés ces dernières années. Toutefois, ces actions ne sont fréquemment pas chiffrées parce qu'une majeure partie d'entre elles repose sur des évolutions d'organisation. De plus, l'exploration de ce type de marge de manœuvre rend l'économie finale difficile à mesurer avant que le diagnostic ne soit véritablement effectué. Là encore, la vertu n'est pas forcément de vouloir tout chiffrer à l'avance.

Quand nous sommes dans un processus dynamique qui nous conduit à des plans d'économies détaillés, il faut suivre un chemin mais il ne faut pas donner immédiatement son objectif au risque de ne pas l'atteindre. En revanche, nous ne nous sommes pas simplement donné ces objectifs sans les chiffrer -nous pouvons les chiffrer d'une certaine manière-, ces plans d'action ont permis un vrai freinage des dépenses de fonctionnement à périmètre constant, hors le projet périscolaire et la manifestation des Invites dont nous savons qu'elle est biennalisée et le périmètre que nous observons doit en tenir compte.

Par exemple, le BP 2015 retraité ressort à environ -0,4 % et celui de 2016 à -0,23 %. Ce sont des choses que nous constatons et qui témoignent du chemin dans lequel nous nous sommes engagés. Le BP 2017 témoignera également de la poursuite de ce processus.

Aujourd'hui, un point a été soulevé dans un grand quotidien de province, il nous est cher et c'est sans doute le point sur lequel il y a le plus à discuter : l'origine des autorisations d'absence de manière à respecter la durée légale du temps de travail. Comparaison n'est pas raison et je le dis ici. Si l'on veut bien regarder ce qui se passe dans d'autres collectivités locales et pas très loin de nous, dans des grandes villes voisines et pas seulement la plus grande, dans des collectivités comme le Conseil général hier ou même la Métropole, on peut supporter la comparaison. Il n'existe pas un laxisme qui serait particulier à la Ville de Villeurbanne.

D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes ne fait pas apparaître de calcul sur le temps de travail effectif dans la collectivité. Il apparaît dans le DOB, il est de 1 601 et fixé à 1 607 dans la loi. Nous sommes à 5 heures près annuelles, nous pouvons considérer que nous l'atteignons. En revanche, la Chambre régionale des comptes a cherché à calibrer un coût budgétaire concernant les congés mobiles et les autorisations d'absence.

Il faut également regarder la façon dont les choses se sont passées. Ces choses n'ont pas changé depuis que je suis maire. Puisque certains font quelquefois appel aux qualités gestionnaires de mes prédécesseurs, globalement, les cinq jours mobiles ont été mis en place en 1992. J'étais alors élu mais je n'étais pas maire.

De plus, à l'époque, il correspondait à la nécessité de regrouper un certain nombre de congés mobiles qui étaient pour des raisons multiples, religieuses par exemple. La Chambre régionale des comptes le dit. Pour que les agents n'aient pas à dire qu'ils le prenaient pour telle ou telle fête, mon prédécesseur les a globalisés et sont apparus les cinq jours mobiles. Cela permet d'analyser les choses.

Ces cinq jours d'autorisation d'absence sont appelés jours mobiles et la Ville, je le répète, avait fait valoir à l'époque la difficulté de demander aux personnels la justification de la pose de ces jours au risque de porter

atteinte au principe de neutralité concernant l'appartenance ou l'absence d'appartenance religieuse et à l'égalité entre les agents. Selon moi, ce principe vaut toujours aujourd'hui.

Une demi-journée d'absence est attribuée au bénéficiaire du personnel féminin. Cela a été institué du temps de la mandature de M. Hernu. Chacun sait qu'il appréciait beaucoup le personnel féminin. (*Brouhaha.*)

C'est vrai qu'il a eu un peu de gratification par rapport à cette moitié de l'humanité et c'est de cette période que cela date.

Nous aborderons le sujet du rapport égalité femmes/hommes que présentera Mme Thouvenot, nous proposerons, et nous le disons d'ailleurs dans la réponse à la Chambre régionale des comptes, de supprimer cette demi-journée à cause de l'égalité femmes/hommes. Je pense que cela se justifie aujourd'hui.

Ensuite, il existe des journées d'ancienneté, des autorisations d'absence. Là encore, tout le monde n'en bénéficie pas puisque qui dit ancienneté dit qu'il faut avoir une certaine ancienneté dans la fonction publique ici. Cette mesure date de bien avant moi également et la Ville rappelle -elle le fait dans sa réponse à la Chambre régionale des comptes- la volonté, par cette mesure, de valoriser le travail des agents concernés et de prendre en compte l'impératif des risques de prévention professionnelle qui augmentent avec l'âge et l'usure professionnelle. Nous revendiquons en quelque sorte cette mesure.

Restent les autorisations spéciales d'absence pour les événements familiaux comme les mariages par exemple. Il faut tout de même savoir que ce sont des autorisations qui ont un caractère exceptionnel. Je plaisantais tout à l'heure avec le personnel féminin, certains peuvent se marier souvent mais je doute que ce soit cela qui les conduise à fonctionner ainsi pour bénéficier à plusieurs reprises des huit jours.

Un vrai problème est posé et je souhaite que nous avançons sur ce sujet : il n'y a pas de raisons d'avoir un traitement différencié entre le PACS et le mariage. Pour le PACS, c'est cinq jours et pour le mariage, c'est huit jours. Dans la fonction publique d'État, c'est cinq jours mais cette règle ne s'applique pas aux collectivités territoriales. Elle résultait de la libre administration, nous ne sommes pas hors la loi en fonctionnant ainsi mais je pense néanmoins que nous devons tendre vers l'égalité. J'ajoute que certains n'en bénéficient pas puisque tout le monde ne se marie pas et certains restent célibataires vis-à-vis de la loi. Nous avons également à tenir compte de cela. Je trouve cela un peu ancien, je souhaiterais que nous évoluions sur cette question et nous allons le faire.

Il reste un dernier point essentiel sur les autorisations d'absence : nous contestons un peu l'analyse que fait la Chambre régionale des comptes, non pas dans la présentation des choses mais par rapport au coût. M. Lacoste disait que cela nous coûtait 1 M€ par an mais c'est un mauvais calcul. Cela ne correspond pas à la réalité. Quand quelqu'un se marie et est absent huit jours, il n'est pas remplacé. Il peut arriver qu'il le soit mais, la plupart du temps, les personnes qui prennent des autorisations d'absence exceptionnelle ne sont pas remplacées. On peut dire que cela donne peut-être du travail supplémentaire à ceux qui sont autour mais dire par une espèce de fausse équation que cela coûte à la collectivité, non. Cela coûterait si les personnes qui partaient étaient remplacées. Pour ces autorisations d'absence exceptionnelle, le remplacement est difficile, même impossible et pas souvent souhaitable sauf quelques cas très particuliers.

Je souhaite également vous rappeler que l'intérêt d'un tel rapport -beaucoup l'ont dit-, est que cela conforte la position de tous mais peut-être davantage les personnes responsables de la gestion de la Ville que celles qui ne le sont pas.

Je rappelle également qu'il s'agit du contrôle de la régularité au niveau des règles comptables, de la commande publique, de l'information des élus et sur tous ces sujets, c'est un outil d'information et surtout d'amélioration

de nos pratiques. C'est dans ce sens que nous nous saisissons de ce rapport et que nous l'intégrons dans l'amélioration des politiques publiques que nous menons.

Mes chers collègues, voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter à celles que nous avons déjà été amenés à donner en annexe de ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Ce rapport ne donne pas matière à vote.

Nous continuons avec un autre rapport très important et très intéressant qui témoigne également de l'engagement récent de la collectivité locale dans un autre secteur, celui des discriminations entre autres.

2 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT et Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot va vous le présenter puis elle répondra aux questions.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis très heureuse de vous présenter le premier rapport sur les actions menées par la collectivité en matière d'égalité femmes/hommes. Ce rapport est à la fois le fruit d'un engagement politique du maire en 2014 et d'une obligation réglementaire.

Nous le savons tous, il ne suffit pas de décréter l'égalité pour que celle-ci soit réelle et effective.

La division sociale du travail et de la société a marqué et marque encore notre société mais cette division sexuée n'est pas un élément constitutif de la nature des femmes et des hommes. Cette forme de déterminisme des rôles sociaux inégaux ne conduit pas seulement à assigner les femmes mais également les hommes à des rôles sociaux spécifiques, mais ce déterminisme a produit et continue de produire des processus de hiérarchisation, de domination, de dévalorisation.

Nous le savons bien, dans les processus de domination, la violence est sous-jacente. La violence peut être symbolique mais elle est également parfois physique, malheureusement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2014, 118 femmes ont été tuées par leur conjoint et environ 223 000 femmes en moyenne sont victimes de violences conjugales. À ce sujet, je salue le travail de Pascale Crozon, députée et auteur de plusieurs rapports parlementaires. Parce qu'il faut s'attaquer à toutes les formes de sexisme, que ce soit les assignations à des rôles spécifiques, les propos sexistes ou les formes les plus violentes, et parce que la Ville est convaincue d'avoir un rôle majeur à jouer dans ce domaine, le maire et l'ensemble du Conseil Municipal accompagnés par les services municipaux se sont saisis avec vigueur de cet enjeu.

Cet axe politique, s'il est fortement affirmé depuis 2014, s'inscrit fondamentalement dans la lutte contre les discriminations portées par la Ville depuis une quinzaine d'années. Notre attention dans le travail porte bien sûr sur les inégalités entre les femmes et les hommes mais elle vise également à travailler les différentes dimensions liées aux conditions sociales, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou au handicap. Nous le savons, toutes les femmes ne vivent pas les mêmes inégalités et selon les ressources dont on dispose, selon son adresse de résidence, selon la couleur de sa peau ou son état de santé, les chances d'accéder aux biens et services comme le logement ou l'emploi et tous les autres services ne sont pas les mêmes.

Évidemment, la Ville ne peut pas tout mais les politiques publiques qu'elle porte et la gestion des ressources humaines qu'elle conduit en tant qu'employeur ont le devoir de faire progresser les prises de conscience sur les inégalités de sexe et les stéréotypes pour permettre un changement des pratiques et des organisations.

Pour agir, il faut comprendre et c'est l'objet du rapport de situation comparée qui vous est présenté. Ce rapport de situation comparée constitue une première étape de compréhension pour co-construire, avec le personnel municipal et les représentants syndicaux, une politique de ressources humaines la plus égalitaire possible.

Je salue le travail de Dominique Balanche, adjointe aux ressources humaines, qui est retenue pour des raisons professionnelles ce soir. Elle porte avec les services de la DRH les actions qui découlent des éléments constatés dans le rapport de situation comparée.

Le rapport de ce jour contient plusieurs parties. Il est assez volumineux.

Tout d'abord, nous avons formalisé une part du travail dans le cadre de la charte européenne que nous avons signée l'an dernier et le rapport de situation comparée qui répond aux exigences de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité.

La première partie de ce rapport fait état du travail réalisé depuis un an autour des enjeux de compréhension, de sensibilisation et de communication : une communication grand public, des ateliers de sensibilisation auprès du personnel municipal et une action de communication interne auprès du personnel. Au-delà de ces actions transversales, certains équipements ou certaines directions se sont déjà saisis de cet enjeu d'égalité femmes/hommes et l'ont intégré dans leur politique publique.

Ce rapport est également l'occasion de vous présenter le rapport de situation comparée comme je vous le disais à l'instant. Ce document présente un état des lieux des égalités entre les femmes et les hommes présents au sein des effectifs de la Ville, du CCAS et de l'École de musique.

Le document fait 50 pages, il présente de nombreux tableaux et révèle un écart de 11 % en termes de rémunération, un écart similaire à ce qu'on observe à l'échelle nationale. Au-delà de cet écart quantitatif, je me permettrai de mettre en évidence trois éléments saillants.

Premièrement, la forte représentation des femmes dans la collectivité. Nous ne sommes pas surpris par cette donnée, nous le savons, notamment en traversant les couloirs de la collectivité. Cela correspond aux tendances de la fonction publique territoriale. Parmi les effectifs de la collectivité, 66 % sont féminins, une présence qu'on retrouve également selon les catégories A, B et C.

En revanche, nous nous différencions, et plutôt très bien, sur la présence des femmes aux emplois de direction. En effet, à Villeurbanne, 43 % des emplois de direction sont occupés par des femmes -les emplois de direction sont des fonctions de direction générale et de direction générale adjointe- contre 25 % à l'échelle nationale.

En revanche et également sans surprise, les hommes sont particulièrement représentés dans la filière sécurité, la filière sportive, et ils sont très minoritaires dans la filière sanitaire et sociale puisqu'ils y représentent 4 % des effectifs.

Cette ségrégation horizontale a des répercussions sur les écarts de rémunération. Je citais ce chiffre de 11 %, nous savons bien que le droit de la fonction publique prévoit une rémunération en fonction d'un indice mais d'autres éléments constituent la rémunération comme les primes, la technicité ou le niveau de responsabilité.

Ce sont des tendances que nous ne pourrions pas infléchir du jour au lendemain. Cela ne relève pas de la seule collectivité mais bien de la société toute entière. L'enjeu est de permettre un accès aux femmes à des métiers

qui sont soi-disant masculins. L'enjeu est bien l'éducation qui n'enferme pas chacun dans un rôle soi-disant sexué.

Dernier point à mettre en évidence dans ce rapport de situation comparée : les enjeux autour de la formation. Si les femmes et les hommes ont un égal accès à la formation continue, nous avons observé des écarts importants en termes de jours de formation. Les formations suivies par les femmes sont sensiblement plus courtes, c'est un sujet sur lequel nous devons travailler.

Ce rapport est une première étape, il permettra d'approfondir des axes de travail avec les organisations syndicales et les directions de service, notamment pour intégrer cette dimension de l'égalité femmes/hommes dans la stratégie d'amélioration des conditions de travail et dans l'évolution des parcours professionnels.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai plusieurs interventions pour lesquelles nous avons prévu, en conférence des présidents, une durée maximum de quatre minutes chacune.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour cet état des lieux très pertinent quant à l'employabilité hommes/femmes et l'égalité professionnelle qui doit en découler, que vous qualifiez d'ambition commune.

Depuis la Révolution Française, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont proclamées mais, il faut bien l'avouer, souvent mal appliquées, dérivant entre laxisme et blocages. Si l'égalité hommes/femmes doit trouver sa place dans toutes les situations sociétales, c'est bien sur le sujet de l'emploi que nous axons notre propos cet après-midi.

La cible est simple et incontournable, à compétences égales, accès à l'emploi égal, salaire égal, retraite égale. Si cette démarche antidiscriminatoire est éthique, l'accès à la cible apparaît aujourd'hui heureusement inéluctable car les femmes, par leur travail, leur pragmatisme et leur intelligence s'emparent de façon croissante des postes à responsabilité et des postes de commandement de la société française. Je ne suis pas en train de dire que votre démarche est dans ce cas inutile -j'ai dit qu'elle était pertinente- mais il faut constater qu'aujourd'hui, 60 % des étudiants en médecine ayant passé la première année sont des étudiantes, elles sont majoritaires dans tous les masters et licences ainsi que dans les écoles de commerce. Les élèves de sexe féminin représentent 30,3 % dans les écoles publiques d'ingénieurs.

C'est en tout cas ce que révèle un rapport du Contrôle général économique et financier (CGEF) remis au ministère de l'Éducation nationale en juillet dernier. L'enquête a scruté les 59 écoles d'ingénieurs publiques françaises dans le but de mesurer le taux de féminisation du milieu. Il faut souligner que, voici seulement deux générations, elles en étaient absentes.

Si l'on compte 65 % de filles dans les écoles de sciences du vivant et chimie, les chiffres sont inversés dans les établissements à forte composante d'ingénierie mécanique. Les taux les plus bas sont à l'ENSAM (École nationale supérieure d'arts et métiers) et à l'ENI (École nationale d'informatique) avec seulement 14 % de femmes.

Les écoles offrant des formations diversifiées se situent elle à des taux intermédiaires : 35 % pour les Instituts nationaux des sciences appliquées.

Les établissements les plus réputés sont loin d'être les plus féminisés : l'École Polytechnique, dans son parisianisme ambiant, ne compte dans ses rangs que 18 % d'étudiantes. L'école des Mines et ParisTech ne font

que 2 points de mieux pour atteindre les 20 %. Là encore, il a fallu attendre 1972 pour que la première femme entre à Polytechnique.

L'histoire de l'égalité hommes/femmes est en route et très proche des objectifs quant à l'accès à l'emploi mais l'accès à l'emploi n'est pas tout...

Le principe « A travail égal, salaire égal » est encore un vœu pieux. Tous temps de travail confondus, les hommes gagnent 23,5 % de plus que les femmes. Près de 11 % des écarts de salaires entre les deux sexes sont inexpliqués et relèvent d'une « discrimination pure ».

Les discriminations portant sur les retraites sont également très parlantes. Aujourd'hui, les femmes qui partent à la retraite touchent une pension moyenne qui représente 58 % de celle des hommes, hors réversion.

Malgré leur arrivée importante dans le monde du travail depuis les années soixante-dix, les inégalités hommes/femmes, (écarts de salaires, temps partiel, choix familiaux...) perdurent, avec des conséquences directes sur la retraite mais ce sont bien les inégalités salariales qui constituent l'élément discriminatoire, bien avant les congés liés à la maternité.

Ainsi, si à compétences égales l'accès à l'emploi est désormais sur une trajectoire qui gomme les différences, l'effort à fournir est encore conséquent sur les inégalités salariales et donc sur les inégalités du montant des retraites. Toutefois, toutes les études montrent que les inégalités salariales dans la fonction publique restent mineures comparativement aux inégalités criantes observées dans le privé, dans tous les secteurs d'activité.

Ainsi abordé comme vous le faites, et vous le faites très bien, le sujet des injustices salariales et de retraite conduit inéluctablement à s'engager également dans un processus d'harmonisation privé/public. Le principe moteur du « à compétences égales, travail égal, salaire égal, retraite égale » ne trouve une totale cohérence que s'il s'applique uniformément à l'ensemble des emplois salariés en France, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, mais il s'agit d'une bien autre histoire dont il faudra bientôt parler et sur laquelle il faudra agir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Morales.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour cette intervention, nous nous permettons d'innover : pour assurer l'égalité femmes/hommes, nous souhaitons partager l'intervention entre Olivier Gluck et moi-même.

Le rapport qui nous est présenté rend compte de l'action conduite par la Ville depuis 2015, ainsi que du plan d'actions envisagé pour 2016-2019.

La loi du 4 août 2014 oblige désormais les collectivités à présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mais, au-delà de l'obligation législative qui s'impose à notre collectivité, l'action volontariste de la Ville dans ce domaine est d'autant plus nécessaire que les inégalités entre les femmes et les hommes ne se résorbent pas de façon naturelle. Certes, certaines d'entre elles diminuent mais d'autres se creusent comme le temps partiel subi et la précarité qui sont essentiellement féminins.

Après la loi Macron et la généralisation du travail du dimanche et de nuit, nous assistons aujourd'hui à de nouveaux coups portés aux femmes et à leurs aspirations professionnelles avec notamment la loi El Khomri ! Si cette loi a un impact négatif pour l'ensemble du monde du travail, la disparition du plancher des 24 heures hebdomadaires, l'allongement du temps de travail et le dépassement possible des durées légales hebdomadaires et journalières du temps de travail impactent directement le travail des femmes, elles qui

occupent 80 % des contrats à temps partiel subis ou qui sont obligées de travailler plus pour échapper à la précarité.

« Égalité, une ambition commune ! », un intitulé que nous approuvons d'autant plus qu'il y a du retard ! Les dernières enquêtes réalisées en 2014 attestent que si une majorité de personnes rejettent les opinions qui reflètent la supériorité d'un sexe sur un autre, c'est dans le rôle dévolu aux femmes et aux hommes que les préjugés sont les plus vivaces. En cela, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes est un axe primordial pour faire évoluer les mentalités et cela commence dès le plus jeune âge : vous proposez des pistes intéressantes à travers les projets pédagogiques et l'intégration de cette sensibilisation au Contrat éducatif local par exemple.

Par ailleurs, nous notons les actions positives par le biais du contrat de ville, des conseils de quartier, les structures Petite Enfance, etc.

Les actions en cours vont dans le bon sens mais nous avons certains regrets.

La Ville de Lyon a créé en 2009 le Conseil pour l'égalité femmes/hommes à Lyon, commission extra-municipale réunissant les associations féministes et féminines de Lyon. Pourquoi n'en ferions-nous pas de même ?

De plus, il est dommage que la Ville de Villeurbanne ait décidé de noyer la question de l'égalité femmes/hommes parmi toutes les autres formes de discrimination et au sein de l'Observatoire de lutte contre les discriminations, alors que chaque thématique de l'égalité des droits devrait être discutée séparément, tout en les liant par la suite transversalement.

Enfin, un budget prévisionnel devrait pouvoir être dressé afin d'estimer l'investissement de la Ville en la matière.

Par le biais du diagnostic que la Ville a réalisé, certains constats sont amers : par exemple, au regard des données sexuées sur la gouvernance des associations, une seule femme est présidente pour 14 hommes dans les 15 associations les plus subventionnées par la Ville. Des données sexuées découlant d'un diagnostic plus approfondi doivent être exploitées et permettre de mettre en place une démarche qui conditionnerait une part des subventions au développement de l'égalité femmes/hommes. Par ailleurs, 3,6 % seulement des rues de Villeurbanne portent des noms de femmes et 10 % pour les noms d'équipements villeurbannais ! Heureusement que la dernière école en date porte le nom d'une femme. Quoi qu'il en soit, nous soulignons les efforts de la Ville pour rattraper son retard sur ce point.

La parité et la mixité doivent être favorisées dans le monde associatif, dans le monde de la culture mais également dans le monde sportif. Nous encourageons d'ailleurs davantage de soutien aux associations sportives féminines et à l'entreprenariat féminin.

Dans quelques jours aura lieu la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Les chiffres sur ces violences en France font froid dans le dos : 10 % des femmes sont victimes de violences conjugales, 75 000 par an de viol, une femme est tuée tous les 3 jours en France par son compagnon ou ex-compagnon dont 6 dans le Rhône l'an dernier. Ceci doit nous interroger sur la ville sécurisante pour les femmes et sa prise en compte dans les grands projets urbains notamment. Les femmes n'osent pas toujours occuper l'espace public du fait d'un sentiment de peur. La Ville pourrait soutenir la mise en place de stage d'autodéfense par exemple.

La Cour des Comptes a interpellé la Ville sur l'existence d'une demi-journée, le 8 mars, offerte par la Ville à ses agents féminins ! À l'origine, cela partait sans doute d'une volonté de discrimination positive mais cela crée de fait une inégalité vis-à-vis des hommes ! La Ville a indiqué à la CRC qu'elle allait remplacer cette demi-

journée par de la formation sur l'égalité femmes/hommes destinée à tous les agents, sans distinction de sexe, ce qui nous paraît, en effet, une bien meilleure solution !

Je cède maintenant la parole à mon collègue Olivier Gluck.

M. LE MAIRE.- Vous avez indiqué que vous souhaitiez partager le temps de parole avec M. Gluck. C'est bien volontiers que je lui donne la parole mais votre intervention a déjà duré quatre minutes et demie.

Monsieur Gluck, adaptez-vous un peu à la situation.

Mme Zemorda KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire.

M. Olivier GLUCK.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Mon intervention se focalisera essentiellement sur la question de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes, un sujet révoltant.

Certains métiers d'une part et certains niveaux de responsabilité d'autre part demeurent la chasse gardée des hommes.

Voici un mois, en Islande, les femmes dénonçaient l'inégalité salariale dans leur pays en quittant symboliquement leur travail à 14 heures 38. En France, le collectif Les Glorieuses a proposé de suivre leur exemple en protestant le 7 novembre à très exactement 16 heures 34, en partant du principe que si, selon certaines statistiques, les femmes étaient payées en moyenne 15,1 % de moins que les hommes, à l'échelle d'une année, cela équivalait à travailler gratuitement à partir du 7 novembre à 16 heures 34. Les femmes travaillent donc gratuitement près de 2 mois sur 12 ! De fait, malgré des décennies de luttes féministes, les inégalités professionnelles perdurent.

Les femmes et les hommes continuent à ne pas occuper les mêmes secteurs d'activité et les mêmes postes, à ne pas avoir les mêmes horaires ni les mêmes promotions. Ainsi, tous temps de travail confondus, en réalité, les femmes touchent en moyenne 25,7 % de moins que les hommes !

Derrière ces chiffres se cachent en réalité deux sortes d'inégalités : les femmes ne sont pas logées à la même enseigne en termes d'accès à l'emploi puisqu'elles occupent 80 % des emplois précaires ; en outre, les inégalités subsistent même lorsque les hommes et les femmes ont un emploi équivalent. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et temps de travail identiques, l'écart de salaire est proche de 10 % selon l'Insee. En clair, une femme du même âge et avec un même CV qu'un homme gagne un salaire net 10 % moins élevé alors qu'elle occupe le même poste.

Conséquence logique : ces inégalités s'amplifient à la retraite. Comme l'indique une étude de 2015, les femmes perçoivent une pension de retraite moyenne de 967 € bruts par mois contre 1 610 € pour les hommes, soit un écart de 40 %.

Par ailleurs, les hommes consacrent 3 heures 20 par jour à leur temps libre contre 2 heures 45 pour les femmes. En revanche, les femmes consacrent encore 3 heures 26 par jour aux tâches domestiques et à s'occuper des enfants contre seulement 2 heures pour les hommes.

Les inégalités salariales sont également criantes dans la fonction publique. Ce rapport montre que Villeurbanne n'y échappe pas. En effet, à qualification et âge égaux, les femmes sont plus souvent à temps partiel, elles ont moins d'ancienneté et ont tendance à récupérer les heures supplémentaires plutôt que de se les faire payer, elles touchent moins de primes et sont moins promues car les emplois qu'elles occupent s'y prêtent moins. Enfin, elles suivent moins de formations que les hommes.

La fonction publique compte 61 % de femmes contre 44 % dans le privé. C'est exemplaire me diriez-vous ! L'explication tient en une phrase extraite d'un numéro de *La Revue Administrative* : « *Tout est bon quand on paie mal et voilà pourquoi certaines administrations publiques recrutent la plus belle moitié du genre humain.* ». Aux femmes les postes peu chers et aux responsabilités limitées pour permettre aux hommes de se dégager des tâches ennuyantes et de monter en grade. Des études montrent que la très grande majorité des femmes préfère n'occuper que des emplois inférieurs, n'exigeant aucune initiative et n'imposant aucune responsabilité. Les femmes entrent dans la fonction publique en occupant les postes les plus précaires. Plus un poste est socialement favorable, moins de femmes l'occupent. C'est ce qui explique qu'il n'existe que 11 % de préfètes mais 87 % de femmes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

On pourrait se satisfaire du taux de femmes parmi les cadres de la fonction publique mais le sociologue Alex Alber explique que si l'on tient compte du taux de féminisation de la fonction publique, une femme a deux fois moins de chance d'y être cadre... exactement comme dans le privé.

Nous avons bien compris que le but de ce rapport était de faire un premier état des lieux et que l'année prochaine devrait permettre d'analyser plus précisément les causes des inégalités. Il faudra passer à l'action... à l'échelon local mais également national.

De nombreuses lois se sont attaquées au problème. La dernière en date dans la fonction publique étant la loi Sauvadet de 2012 qui introduit la discrimination positive. Mais s'il existe un droit d'accès identique à la fonction publique, lutter contre les inégalités est en fait autrement plus complexe que de lutter contre les inégalités en droit.

Si nous en sommes là, c'est également parce que les femmes sont encouragées depuis toutes petites à se diriger vers des métiers moins valorisés, à privilégier l'éducation de leurs enfants et les tâches domestiques à leur emploi. Des moyens importants doivent être mis pour la lutte contre le sexisme, notamment dans l'éducation, afin de lutter contre l'inégalité face à l'emploi.

Des mesures radicales doivent être prises afin que ces discriminations ne puissent plus perdurer. Les sanctions financières et pénales doivent être augmentées et les obligations en matière d'égalité étendues aux entreprises de moins de 50 salarié(e)s.

Si les femmes étaient rémunérées au même niveau que les hommes, le supplément de cotisations sociales correspondant permettrait de financer la retraite à 60 ans !

Merci pour votre attention et nous vous prions d'excuser le dépassement du temps de parole de notre groupe.

M. LE MAIRE.- C'est le double !

Mme Béatrice VESSILLER.- C'est l'égalité !

M. LE MAIRE.- Par le haut !

Pour le groupe Front National, Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous insistons sur le fait que nous sommes pour l'égalité hommes/femmes qui est un droit fondamental et un acquis en Occident résultant de la lutte des femmes pour obtenir des droits comme le vote, l'égalité juridique, etc. Nous rappelons que la première discrimination, c'est la violence (viol, harcèlement, etc.). Nous souhaitons que la justice se montre moins laxiste à ce sujet.

Le rapport dit que l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable. C'est l'un des axes des engagements page 37, plus la charte européenne page 124. Cela sera pourtant difficile car notre bagage culturel de plus de

10 000 ans véhiculent ces stéréotypes du récit de la guerre de Troie par Homère aux productions du cinéma hollywoodien. Même les chansons de Brassens véhiculent ce cliché.

La charte moque certains métiers féminins ou tâches. Par exemple, faire le ménage aujourd'hui serait abominable. Alors, que suggère-t-on ? De s'encrasser au nom de l'égalité ? Le rapport dit également que la participation équilibrée hommes/femmes à la prise de décision est un préalable à la société démocratique, page 37. Il ne faut pas oublier que la société démocratique d'Athènes ne connaissait pas cette égalité et que la Révolution Française, après avoir créé les citoyens, a vite renvoyé la femme à son foyer.

Le rapport n'oublie pas non plus la dénomination de rues pour davantage d'égalité. Oui, mais pourquoi ne pas prendre de noms dans l'histoire de France car la France connaît de multiples figures féminines qui ont tenu des rôles historiques et sociaux, des mérovingiens à la V^e République ? Nous disons attention aux mesures proposées car les femmes n'ont pas besoin de la discrimination positive mais que l'on reconnaisse leur mérite et qu'elles bénéficient de l'égalité de traitement.

À noter le paradoxe de la municipalité : 66 % des agents sont des femmes mais, en matière de rémunération, il vaut mieux être un agent masculin non titulaire travaillant dans l'administration. De même, la répartition des effectifs prouve que, dans son recrutement, la Ville entretient des clichés : 77 % de femmes dans la filière administrative, 96 % dans la filière sanitaire et sociale mais 24 % et 25 % dans la sécurité et le sport.

À Villeurbanne, dans l'exécutif municipal, le maire, le premier adjoint, l'adjoint à l'urbanisme et l'adjoint au sport sont des hommes. Nous avons l'impression qu'un poste de député est donné à une femme en compensation.

Idem quant aux primaires des différents partis : les candidats sont majoritairement des hommes.

Enfin, la municipalité veut lutter contre les clichés et promouvoir l'égalité hommes/femmes de l'école au lieu de travail mais elle oublie l'un des vecteurs de diffusion de cette inégalité : le salafisme. En tant que femme, je dénonce la multiplication du port du voile qui n'est pas seulement l'imposition d'une croyance religieuse dans l'espace public mais surtout le symbole du recul du droit des femmes dans le monde occidental.

Le paradoxe de ce rapport, c'est qu'on se soucie d'aboutir à une stricte égalité hommes/femmes alors qu'au même moment, dans mon quartier, on assiste dans l'indifférence générale à la banalisation de la remise en cause des droits fondamentaux des femmes au nom des convictions religieuses, certains imams ou prédicateurs allant même jusqu'à trouver normal la lapidation, la polygamie ou le mariage forcé. Pour les salafistes, contrairement à Aragon, la femme ne semble pas être l'avenir de l'homme.

Cette charte, c'est un vrai programme de bataille. Même un délinquant ne bénéficie pas d'autant d'ardeur de poursuite. À vrai dire, tout cela s'apparente un peu et même beaucoup à la théorie du genre. On dicte aux gens ce qu'ils doivent être.

Pour arriver à vos fins, vous n'hésitez pas à nous proposer bientôt une loi sur l'interdiction du port de la jupe.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes évidemment pour l'égalité hommes/femmes mais sans mise en place d'une politique qui nie les différences et souhaite les gommer à tout prix.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il était un peu difficile de vous suivre sur la fin. La logique apparente de vos propos a sombré dans quelques amalgames. Je vous le dis, Madame Branska-Farille, si vous connaissez quelqu'un qui prône la lapidation ou l'excision dans votre quartier, votre responsabilité –et je vous accompagnerai– est de le dénoncer car la personne tombera sous le coup de la justice. Si c'est vrai, il faut le dire, il faut le nommer mais

pas simplement s'en servir pour agiter un certain nombre de choses. Voilà la différence entre la vérité et l'amalgame.

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Je compte sur votre parole.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Les Républicains, Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Mon intervention ne sera pas très longue, juste quelques impressions sur cette communication qui nous est présentée ce soir suite à l'application de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Je ne vais pas reprendre le rapport dans le détail, ce n'est pas mon but.

Je vais tout d'abord féliciter Mme Thouvenot et toute l'équipe qui l'entoure pour ce travail qui a permis de faire un état des lieux assez pertinent, détaillé et copieux à lire. J'ai vu dans le rapport des commissions spécialisées que le sujet avait d'ailleurs suscité de nombreuses questions auprès de mes collègues élus.

Ce rapport met en évidence beaucoup d'inégalités entre les hommes et les femmes sur leur rémunération, les primes, l'accès à la formation, les conditions de travail, sur l'évolution des compétences et des parcours professionnels entre autres.

Reste encore malgré tout beaucoup d'interrogations, notamment sur le temps de travail souvent différent entre les femmes et les hommes au vu des situations familiales de chacun, sur la pénibilité au travail également, sur la mise en œuvre d'un plan d'actions pour remédier à ces inégalités dans toutes les politiques municipales concernées, que ce soit le sport, la culture ou l'éducation. Je ne vais pas en faire l'inventaire.

La violence dont les femmes sont victimes est également à prendre en compte, le sexisme encore trop présent doit être combattu avec une information renforcée auprès de celles-ci.

Bref, encore beaucoup de travail pour finaliser ce rapport et pour contredire à l'avenir cette première phrase de l'édito, je cite : *« Alors que les filles réussissent mieux à l'école, les femmes n'accèdent toujours pas à l'égalité, aux postes de responsabilité et leurs salaires restent inférieurs de 25 % en moyenne à ceux des hommes »*.

Vaste sujet et gros challenge à relever mais je suis certaine, comme nous tous du moins je l'espère, que tous les acteurs concernés, syndicats, CHSCT, élus et services municipaux se mobiliseront pour concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bien évidemment, je revendique le droit à la différence et je rappelle que je suis féminine comme beaucoup de femmes et non pas féministe, ce qui est une grande différence.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maurice.

Pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen, Madame Salhi ?

Mme Yasmina SALHI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Aujourd'hui, il nous est présenté le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'inscrit dans une démarche initiée par la Ville voilà plus de dix ans. Notre groupe ne peut que se satisfaire des actions et des logiques visant à promouvoir l'égalité et à lutter contre les discriminations. Nous saluons tout particulièrement la volonté de la Ville à vouloir agir sur l'ensemble des discriminations.

En effet, agir pour l'égalité des hommes et des femmes ne pourrait être efficace que si l'ensemble des discriminations sont pensées dans leur globalité. Il y a des chiffres dont nous pouvons être fiers au sein de

notre collectivité : 43 % des femmes occupent des emplois de direction contre 25 % au niveau national. Ce chiffre va au-delà de ce que prévoit la loi du 2 mars 2012 relative à la lutte contre les discriminations de la fonction publique. Il va au-delà puisque cette loi ne met en place des quotas de 40 % que d'ici 2018.

En revanche, nous devons continuer à agir sur d'autres chiffres comme celui de l'écart entre les rémunérations. Les inégalités entre les hommes et les femmes se réduisent en matière d'éducation -en France, les filles représentent 57 % des étudiants à l'université-, pourtant, ce sont elles qui subissent le plus le chômage, qui sont le moins bien payées et le plus souvent en temps partiel subi puisqu'il semblerait qu'en France, avoir des enfants soit une pénalité et non pas un avantage. Pourtant, la France se glorifie d'avoir un taux de fécondité de 1,9 enfant par femme. Le dysfonctionnement est difficilement compréhensible.

En tant que collectivité et employeur, il est essentiel d'agir en influençant les normes et en sensibilisant. Il est tout à fait important d'agir ou tout au moins d'influer sur ce qui n'est pas de l'ordre du service public. À ce propos les actions présentées dans cette communication vont dans ce sens en ouvrant, par exemple, les ateliers de l'égalité à un plus large public ou encore en permettant aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais dans leur ensemble d'être accompagnés lorsqu'ils sont victimes de violences symboliques, verbales ou même physiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Nous avons là une communication inédite présentée par Dominique Balanche qui fait état de la politique de ressources humaines de notre collectivité en matière d'égalité femmes/hommes, et d'Agnès Thouvenot qui rappelle l'importance de la lutte contre les discriminations, particulièrement celles qui touchent les femmes.

Je ne reviendrai pas sur le constat que nous partageons dans la majorité, tant en ce qui concerne les avancées mais surtout les progrès qui restent à faire. Nous prenons ce rapport comme un point d'étape car cela serait une erreur de le considérer comme un acquis car les régressions en matière des droits des femmes, à l'échelle régionale voire nationale et internationale, sont telles qu'il n'y a pas lieu de se gargariser tant le chemin qui reste à parcourir est grand.

Mener une politique volontariste et offensive en matière d'égalité femmes/hommes, c'est avant tout prendre la juste mesure du combat que nous avons à mener, du rapport de force dans la société où tout homme et femme de gauche représentent le camp du progrès social et des avancées des droits humains face à celui de la régression de ces droits et au conservatisme.

Ce combat que nous menons ne peut se contenter de rapports, de colloques ou de conventions, et s'il est nécessaire qu'il s'appuie sur la pensée et les connaissances en plein renouvellement sur la question du genre notamment, on ne peut pas occulter l'impératif d'être compris par le plus grand nombre. Car l'aspiration à l'égalité doit partir de la réalité des discriminations faites aux femmes dans ce qu'elles ont de plus complexe, de plus masqué. C'est un défi qui s'offre à nous pour construire une politique qui affirme qu'un projet ne peut se réaliser en revendiquant le retour au foyer des femmes, que l'histoire est en marche, qu'elle va vers l'amélioration des conditions pour les femmes, du progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes. In fine, résister à cela revient à vouloir aller contre le sens de l'histoire.

La juste place des femmes dans l'activité économique et sociale est un indicateur fort de l'état d'une société et c'est là le sens de notre engagement.

Notre politique d'égalité femmes/hommes passe certes par une traduction en matière de ressources humaines, par des actions regroupées en fiches et déclinées sur les différentes politiques municipales mais notre souci, c'est que cette politique soit comprise par un maximum de Villeurbannaises et de Villeurbannais pour qu'à leur tour ils s'approprient ce combat, qu'ils en fassent le leur et que cette exigence d'égalité ne cesse de progresser.

Cette bataille à mener doit donc être populaire, elle doit s'appuyer sur les acteurs de terrain, femmes et hommes engagés dans le mouvement associatif, syndical, dans la vie de nos quartiers, autour de l'école, dans les entreprises et le monde économique. Et plus encore, nous, élus, parce que nous détenons un mandat au nom des citoyens et des citoyennes, nous devons prendre à bras-le-corps cette question. Elle doit inspirer notre action collectivement, dans nos délégations comme dans le travail d'opposition.

Je dis cela avec une forme de gravité et de solennité peut-être, parce que l'actualité récente en la matière nous pousse à une prise de conscience et parce que nous pouvons faire chaque jour dans notre mandat le constat d'une part trop importante des femmes à intérioriser la domination et c'est là la force du patriarcat.

Pire encore, aujourd'hui, toute une frange de la jeunesse qu'on croyait épargnée en vient à défendre les pires valeurs réactionnaires. J'en veux pour preuve ces vidéos qui circulent sur Internet et qui sont une véritable insulte aux 343 femmes qui s'élevèrent pour réclamer le droit des femmes à décider de ce qui était bon ou non pour elles. Ce combat est celui de l'humanité toute entière.

Ce combat est rendu difficile aujourd'hui par une certaine parole qu'on a libérée. L'homme désormais le plus puissant du monde est élu en affirmant, sans sourciller, agresser sexuellement des femmes parce que riche et célèbre ; on diffuse une agression sexuelle en direct, dans une émission populaire ; un groupe d'étudiants fait un labyrinthe pour expliquer comment aller chercher des femmes dans un guide plutôt connu pour conseiller des restaurants lyonnais.

Nous profitons de ce rapport pour exprimer notre colère et notre inquiétude. Alors que dans quatre jours, le 25 novembre, se tiendra la Journée internationale de lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, on a là le paroxysme de cette discrimination particulière faite aux femmes et que certaines appellent le féminicide. Cela mine l'humanité toute entière.

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon et notre Ville se bat contre cela depuis 40 ans, avec une présence associative forte sur la question qui lutte et accompagne ces femmes chaque jour à Villeurbanne.

Ce combat pour l'égalité femme/hommes est celui d'une gauche debout, qui porte ces valeurs progressistes comme une lutte non pas secondaire mais bien essentielle afin que l'égalité femmes/hommes ne soit pas un concept obligatoire mais bien une réalité pour notre société.

L'émancipation féminine est avant tout une émancipation humaine.

Je vais terminer par une citation de Simone de Beauvoir qui disait : *« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes et vigilants, votre vie durant. »*

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Vermeulin ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Olivier Gluck l'a mentionné tout à l'heure, les femmes étaient appelées à cesser leur travail à 16 heures 34 le 7 novembre dernier pour dénoncer les différences de salaires qui persistent malheureusement encore entre femmes et hommes.

C'est effectivement une date symbolique, les hommes ont déjà obtenu ce que les femmes gagnent en un an mais qu'est-ce que cela signifie ? Cette initiative nous rappelle surtout que l'égalité des droits n'est pas l'égalité réelle. La ministre des Droits des Femmes le rappelait en 2014 lors du débat parlementaire au sujet de la loi sur l'égalité réelle : notre ère n'est pas encore celle de l'égalité réalisée. C'est cette dernière qu'il nous revient de construire et de faire vivre par une troisième génération de politique volontariste en faveur des femmes.

Notre municipalité s'inscrit fièrement dans cet engagement et le rapport qui nous est présenté ici l'illustre.

Ce rapport nous ouvre les yeux sur une situation qui reste assez mal connue, sans chiffre précis et sans nommer les choses, on ne peut pas avoir une photographie fiable et proposer des actions réellement efficaces. Il existe par exemple un préjugé tenace selon lequel le statut de fonctionnaires fondé sur l'égalité protégerait les salariés de toute discrimination. Certes, les inégalités sont moins fortes dans la fonction publique que dans le secteur privé, c'est d'autant plus le cas dans la fonction publique territoriale qui enregistrait 8 % d'écart de rémunération en 2009 contre 12 % dans les autres fonctions publiques et 19 % dans le secteur privé.

Cependant, si les inégalités sont réduites, elles n'ont pas disparu pour autant. La moitié des écarts de salaire s'explique par le fait que les femmes et les hommes occupent des emplois différents en termes de métier, de secteur et de niveau hiérarchique, une autre part non négligeable de cette discrimination vient de la différence de temps de travail. En effet, les femmes recourent plus souvent au temps partiel que les hommes, notamment pour s'occuper des tâches familiales. Une inégalité culturelle bien ancrée. À cela s'ajoute le fait que les femmes se heurtent toujours au plafond de verre qui leur limite parfois fortement l'accès aux postes de direction.

À la suite de ce constat, que faire ? C'est là que les réponses divergent. Certains pensent que l'évolution des mentalités suffira et on entend souvent cela avec beaucoup de bonnes intentions mais peu d'actions. D'autres proposent des démarches plus volontaristes qui passent parfois par l'établissement de quotas par exemple. Force est de constater que la seule évolution sociétale est insuffisante pour faire bouger l'ordre établi. L'égalité se construit et ne se décrète pas.

C'est cette conviction qui a nourri, voici plusieurs années, les différentes lois sur la parité en politique. C'est également l'objectif de la loi Sauvadet qui avait imposé une proportion de 40 % de femmes parmi les plus hauts fonctionnaires à compter de 2017, une mesure qui a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en février 2012, une unanimité qu'on retrouve heureusement ce soir d'une certaine manière, même si le Front National se perd dans les détours de ses chemins obscurs habituels.

À Villeurbanne, voici plus de dix ans que nous menons une politique originale et volontariste de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité. Cet engagement a été distingué fin 2013 mais, au cours de ce mandat, nous avons souhaité approfondir cette politique pour viser plusieurs objectifs : promouvoir l'égalité dans nos pratiques institutionnelles, aider la mobilisation citoyenne, lutter contre les préjugés et favoriser l'accès au droit et à la non-discrimination.

Cet engagement s'est concrétisé de différentes manières :

- la désignation d'une adjointe à l'égalité femmes/hommes pour coordonner les actions en la matière, quelque chose d'assez innovant et rare ;
- la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale adoptée à l'unanimité par cette assemblée le 16 novembre 2015 ;

- le document évoqué ce soir, à savoir la mise en œuvre d'un plan d'actions fondé sur un diagnostic partagé.

Notre conviction est qu'il s'agit bien d'une politique globale qui se diffuse à l'ensemble de nos politiques publiques. Le Conseil municipal de ce soir illustre cette volonté puisque nous serons amenés à délibérer sur la signature de la déclaration d'intention pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique.

Cet engagement pour l'égalité s'illustre aussi à travers notre soutien aux marches exploratoires des femmes dans les transports en commun –c'est un exemple comme un autre- car l'espace public n'est malheureusement pas encore neutre pour les femmes. De nombreuses recherches ont montré que les femmes ne vivent pas l'espace urbain de la même façon que les hommes. Cette attention doit donc être reportée au niveau de la conception même des espaces publics, de grands chantiers en perspective.

L'objectif de l'égalité est un objectif ambitieux qui nécessite un engagement de tous les instants. Il bouscule des habitudes établies mais il est pourtant d'une impérieuse nécessité car, comme le disait le juriste italien, Gian Domenico Romagnosi : « *L'égalité n'est pas un droit mais la mesure et la sauvegarde naturelle des droits.* »

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT. - Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci pour ce satisfecit général, je suis heureuse que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes soit partagé dans cette salle. Sur l'ensemble des interventions je retiendrai trois points.

Premièrement, l'enjeu des écarts de rémunération. Dans la collectivité, ils sont de 11 % mais, à l'échelle nationale, de 10 %.

M. Morales évoquait l'enjeu de la retraite, la façon dont la carrière professionnelle prend en compte la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon des chiffres publiés par le ministère de la Fonction Publique dans différents rapports, on s'aperçoit qu'à l'échelle nationale, il existe 3 % d'écart pour les moins de 30 ans. En revanche, cet écart monte à 17 % pour les plus de 50 ans.

Il y a bien un effet maternité comme le disait Mme Salhi, en revanche, il y a aussi un enjeu d'information des femmes lors des congés maternité mais surtout des congés parentaux. On sait que l'effet sur la rémunération est à l'instant T quand on prend un congé parental mais surtout sur l'évolution professionnelle. Au retour au travail, on sait qu'on a raté des opportunités d'évolution du fait de son absence. Il existe vraiment un enjeu d'information et de sensibilisation sur les effets sur le très long terme de ces interruptions de carrière, même sur le temps partiel.

Deuxièmement, la question sur l'espace public. Madame Khelifi, vous proposez des ateliers d'autodéfense, ce n'est pas prévu et aucune association ne nous a sollicités. C'est tant mieux. Nous faisons des marches exploratoires avec le SYTRAL. L'enjeu est bien de penser un espace public pour tous et qu'on ne soit pas obligé de se défendre. Nous aimerions bien être dans une société non-violente, nous n'allons donc pas préconiser des solutions à la violence. Nous parlerons plutôt de non-violence. Je vous invite à venir, au mois de janvier, aux ateliers de l'égalité organisés pour identifier quels sont les enjeux dans l'espace public afin de permettre un meilleur accès à toutes et à tous à cet espace public. Donc plutôt des ateliers de construction que des ateliers d'autodéfense.

Troisièmement, vous avez dit que notre politique égalité femmes/homme était noyée dans la lutte contre les discriminations. Non, je revendique, je suis adjointe à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes, ce sont bien deux délégations distinctes que le maire m'a confiées et c'est important. Certes, nous travaillons avec la même méthode de travail, c'est-à-dire que nous mesurons et nous diagnostiquons, nous informons, nous sensibilisons et nous formons. Nous faisons ce qu'on appelle du mainstreaming, c'est-à-dire que nous intégrons cet enjeu dans les politiques publiques. Nous travaillons également sur la mobilisation du droit.

Ce sont les mêmes modalités d'intervention publique mais il existe bien deux sujets différents. Nous avons un plan d'actions égalité femmes/hommes spécifique.

En revanche, il existe vraiment un enjeu d'articuler ces deux sujets. Je le disais en introduction du rapport, l'égal accès aux biens et services ne se fait pas de la même manière pour toutes les femmes selon leur origine, leur niveau de rémunération ou leur classe sociale. Il existe des écarts et il faut les prendre en compte. Nous revendiquons cette intégration de l'égalité femmes/hommes dans la lutte contre les discriminations tout en ayant un traitement spécifique.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est très bien. Je me joins au concert laudateur. Effectivement, nous avons un rapport extrêmement intéressant, fourni et complet. Agnès Thouvenot vient de le rappeler, il est certes spécifique à l'égalité femmes/hommes mais je crois que si nous pouvons le mener ainsi, c'est parce que nous avons initié dès 2002 une démarche dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans d'autres secteurs comme l'emploi ou le logement. La méthodologie, l'impulsion et la façon d'y entrer tiennent beaucoup à cet engagement dans la lutte contre les discriminations. Nous avons déjà expérimenté. On retrouve un cadre méthodologique.

Monsieur Gluck, je pense que ce rapport le prouve, nous ne sommes pas simplement dans un constat ou un catalogue. Un plan d'actions est joint à ce rapport et certaines actions sont déjà engagées. Nous avons déjà dépassé le stade du constat, il reste sans doute à faire dans un certain nombre de cas mais des actions sont menées ou vont l'être. Je voulais le souligner.

Madame Khelifi, pour l'égalité femmes/hommes dans la dénomination des rues et des places, convenez tout de même que nous avons engagé un effort significatif depuis deux ans. Certes, nous ne rattraperons pas le retard sauf à vouloir débaptiser des rues pour leur donner des noms de femmes. Concevez que ce soit difficile. Quoi qu'il en soit, comme nous avons eu la chance de le voir à travers deux quartiers dans lesquels il y a de nouvelles rues, de nouvelles places, de nouveaux équipements, j'ai veillé personnellement à ce que nous travaillions dans le cadre de la parité au sujet des dénominations, c'était un vrai engagement de ma part.

Désolé de décevoir Mme Branska-Farille, notre horizon ne se limite pas forcément à une dimension nationale pour les dénominations et donner la dénomination d'une rue à une députée britannique assassinée, Jo Cox, je trouve que nous pouvons le revendiquer. Il ne s'agit pas d'Edmonde Charles-Roux ou de Françoise Giroud qui sont des Françaises même si je rappelle que Françoise Giroud n'est pas née en France. Nous ne pouvons pas non plus borner notre horizon.

Je crois que c'est l'honneur de cette ville. Je le dis souvent, les personnes sont d'origines diverses et cela se retrouve dans la dénomination.

Le rapport n'est pas mis aux voix.

3 – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Ce rapport ne doit pas être voté non plus, c'est une communication et c'est Madame Reveyrand qui va nous la présenter à travers quelques images nous permettant d'en prendre connaissance de façon plus pédagogique et didactique.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Plus que jamais, les enjeux du développement durable sont d'actualité et ont fait l'actualité de l'année qui vient de s'écouler. En septembre 2015, à travers l'agenda 2030, les 17 objectifs du développement durable pour la planète ont pris la relève des 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Aujourd'hui, ils constituent un nouveau référentiel de développement du monde. Lien entre l'échelle internationale et l'échelle française, la COP 21 est le premier rapport national visant à mettre en œuvre ces 17 objectifs de développement durable. Cela témoigne de l'implication de la France aux enjeux internationaux.

La dimension intrinsèquement transversale du concept confère au développement durable une richesse indéniable. Cette septième édition du rapport de développement durable montre que faire du développement durable est toujours possible grâce à l'implication de chacun. Elle permet d'illustrer l'engagement de la collectivité et de mesurer le chemin parcouru. Un rapport de développement durable est à mille lieues d'un inventaire, il aide à faire l'examen à la lumière de cette notion, tant les activités internes de la collectivité que les actions conduites au titre de la gestion de notre patrimoine, et il se pose en bilan de nos politiques publiques. Il est fidèle à divers engagements de la Ville au fil du temps et je ne citerai que le dernier, l'adhésion à la convention des maires pour l'adaptation au changement climatique en 2015. Les accords entre États, c'est bien, mais c'est à l'échelle des villes que l'action de terrain se conduit.

Il s'articule également avec l'Agenda 21 du Grand Lyon qui le nourrit, avec notre bilan des gaz à effet de serre et notre plan climat énergie territorial. Notre deuxième plan de déplacement de l'administration le nourrit également.

La prise en compte du développement durable relève de l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques de la ville, de l'appui à nos partenaires locaux pour les accompagner dans leurs initiatives qui relèvent du développement durable, également de l'action des autres acteurs du territoire qui composent et construisent la ville, ne serait-ce qu'en valorisant les démarches innovantes.

Ce PowerPoint me permet de proposer quelques zooms.

Tout d'abord, nous avons instauré un conseil local de développement durable qui s'est réuni deux fois à ce jour. Cette instance de participation et de contribution se veut être un catalyseur des initiatives et des engagements locaux.

Après une séance d'installation à laquelle étaient présents de nombreux acteurs du territoire, avec des ateliers très suivis qui ont permis d'évaluer les attentes de chacun, la deuxième séance a été consacrée à la question de l'atténuation climatique et de l'adaptation au changement climatique. Un public très varié était également présent.

La fin 2015 avec l'accord de Paris sur le climat et 2016 ont été des années essentielles dans la lutte contre le changement climatique avec la décision de limiter la hausse de la température planétaire à 2 degrés et même si possible à 1,5 degré. La France est le premier pays à avoir adopté ce traité. La stratégie européenne a suivi en

2016 avec des objectifs chiffrés et, dans un contexte de baisse de consommation, nous ne devons pas oublier la hausse des températures moyennes durant les derniers étés qui est une menace sur la qualité de l'air. Les pics de pollution de l'air font l'objet de notre attention mais l'exposition à une pollution de fond est de plus en plus reconnue comme un facteur néfaste pour la santé des populations.

Dans ce premier item du changement climatique et de la protection de l'atmosphère, je mettrai en avant :

- l'accueil de l'exposition « Ma planète, ma maison et moi » à l'Hôtel de Ville ;
- la production d'un mini *Viva* consacré à l'habitat durable ;
- la visite d'experts de huit pays d'Europe pour s'inspirer de notre action en matière de flotte de véhicules propres ;
- le premier prix aux agents de la collectivité dans le Challenge de la mobilité, dans sa catégorie ;
- la poursuite de l'investissement en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments et notamment du programme de réhabilitation des groupes scolaires Jean Moulin, Jules Ferry et Jules Guesde livrés en 2016 ;
- l'introduction d'un lot d'électricité verte dans notre achat d'électricité. Ce sont 15 sites qui sont ainsi alimentés : mairie, Astroballe, Rize, centre nautique Étienne Gagnaire ainsi que des groupes scolaires.

Dans ce premier item, je mettrai en avant la réduction de 25 % dans les 5 dernières années de notre consommation d'électricité. Nous sommes un modèle sur ce point, un journaliste de France 3 m'en faisait part très récemment.

Je ne veux surtout pas oublier les 85,6 % de réduction de la puissance installée pour les illuminations de Noël. Difficile d'être meilleurs.

Pour l'adaptation au changement climatique, des actions sont conduites en matière de végétalisation et de gestion de la ressource en eau : économies, infiltration des eaux pluviales sur site mais également points d'eau de rafraîchissement sur l'espace public. Dans cet esprit, au-delà de l'étude sur les îlots de chaleur urbains, nous avons travaillé avec un laboratoire universitaire d'excellence pour, avec les habitants, ausculter la température de certains quartiers.

Les différentes études font état, pour la question de la biodiversité, d'une situation alarmante pour la disparition d'espèces végétales et animales sur notre planète, un état dégradé des milieux naturels. La France n'est pas épargnée et, de surcroît, voit une augmentation des espèces invasives parfois néfastes à notre santé comme l'ambrosie. La loi du 20 juillet sur la reconquête de la biodiversité propose désormais de nouveaux outils de protection et de sanction : interdiction des insecticides néonicotinoïdes, réparation du préjudice écologique, renforcement du dispositif de compensation par exemple.

Pour ce deuxième item, je tiens absolument à évoquer « Sauvages de Villeurbanne », la ville s'est inscrite dans un programme de sciences participatives « Sauvages de ma rue » proposé par le muséum d'histoire naturelle de Paris. Il s'agit de l'observation de la flore urbaine spontanée par les habitants qui, une fois formés, forment à leur tour d'autres habitants pour alimenter une base de données nationale. À ce jour, 15 180 observations ont été faites. Ce programme a le mérite pour notre ville de permettre une autre approche de l'espace urbain, de sa végétalisation nécessaire, des espèces qui concourent et qui ne sont pas toutes des mauvaises herbes.

Alytes accoucheurs, création de mares, crapauds, hibernaculum sur Maisons-Neuves, nous en avons parlé et nous en reparlerons puisqu'un temps fort sur ce site aura lieu mercredi après-midi. Le parc Chanteur de

4 500 mètres carrés sera ouvert dans son entièreté, le Square des Justes a été inauguré la semaine dernière avec ses 2 500 mètres carrés dans sa reconfiguration.

Je citerai également la poursuite du plan de végétalisation des façades municipales ainsi que des toitures.

Troisième item, la ville œuvre pour être plus inclusive et non discriminatoire. Les inégalités femmes/hommes persistent en France et nous le savons encore plus maintenant. Nous avons présenté ce rapport sur la situation de la collectivité conformément à la loi mais, au plan national, le retard pris sur d'autres sujets, par exemple le handicap par rapport à la loi de 2005, est à déplorer mais, en positif, la loi sortie fin 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement est à souligner.

Pour Villeurbanne, notre agenda d'accessibilité programmé engage 1,1 M€ pour la période 2016-2018 pour les ERP non encore accessibles. Ce n'est pas négligeable.

Depuis 1990, nous sommes membres du réseau des villes santé de l'OMS et nous avons réalisé une étude qui fait référence à l'agglomération en France suivant une méthode proposée par l'OMS. Une évaluation d'impact sur la santé, ce qu'on a appelé EIS et qui est notamment suivie par Agnès Thouvenot, a été réalisée sur le quartier des Buers, présentée début 2016, elle permet de corréler des facteurs économiques et environnementaux sur l'état de santé d'une population et de produire des recommandations pour y remédier. Qualité de ville, qualité de vie, il faut citer la convention « Qualité propreté » signée entre Villeurbanne et la Métropole avant l'été.

Je citerai également la première édition de la manifestation « Faites de la propreté » sur notre territoire pour sensibiliser différents publics sur deux aspects : la propreté de l'espace public et l'implication citoyenne dans la gestion des déchets par le tri.

Je voudrais également citer la question du mal-logement, celle des mobilités actives -vélo mais, au premier chef, marche-, celle des espaces verts comme bénéfique pour les habitants largement sous-évalué économiquement, qui sont toutes des questions qui mettent en péril la santé humaine, mais également l'extension des zones de circulation apaisée, la requalification du cours Émile Zola, etc.

Dans l'avant-dernier chapitre, cohésion sociale et solidarité, on inscrit couramment la lutte contre la pauvreté inscrite dans le rapport Brundtland en 1987. Nous en sommes loin quand nous savons que la moitié de la richesse mondiale est détenue par 1 % de la population. Le logement social de qualité est un élément majeur de ce pacte social.

Ce quatrième sujet est illustré par la remarquable rénovation énergétique des résidences d'Est Métropole Habitat, la Boube et Péliçon. Au total, 920 logements sociaux ont été rénovés entre 2010 et 2015 par les bailleurs, avec le soutien de la Ville.

Le dispositif Énergie Villeurbanne permet de repérer les ménages propriétaires les plus modestes pour des travaux.

Je citerai également des actions directes de la Ville, notamment le taux de travailleurs handicapés de près de 8 % pour la Ville alors que le taux imposé aujourd'hui est de 6 % et une clause d'insertion dans les marchés de la Ville qui est largement respectée et même dépassée puisque de 20 000 heures, soit 10 000 heures de plus que l'objectif que nous nous étions fixé.

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, ville durable et solidaire, je voudrais citer le dossier pour les quartiers Buers et Saint-Jean retenu par l'ANRU et qui vise la très haute performance environnementale et l'innovation dans le renouvellement urbain.

Nous pouvons également parler de l'épicerie sociale et solidaire.

Pour le cinquième item qui s'appelle « Production et consommation responsable », l'empreinte écologique est une méthode de comptabilité environnementale qui évalue la pression de l'activité humaine sur les ressources de la planète. Je me contenterai d'évoquer ici le composteur de la cuisine centrale installé en janvier 2016 qui a permis de composter deux tonnes de déchets sur les huit premiers mois de l'année. Un tel équipement n'a plus besoin de faire la preuve de son intérêt dans le paysage urbain.

Pour diminuer l'empreinte écologique, il nous faut consommer moins et mieux, faire des choix à travers une analyse du cycle de vie des produits et la prise en compte du coût global. Il faut limiter le gaspillage, promouvoir le recyclage et le ré-usage, aller vers des achats éco-responsables et, pour l'alimentation, vers des produits locaux sans produits phytosanitaires. Dans ce domaine, il faut éviter le gaspillage alimentaire. Aujourd'hui, c'est énorme, 30 kilos par an et par habitant sont jetés dont un tiers est encore emballé.

Je parlerai également de nouvelles initiatives pour la promotion de circuits courts sur la commune de Villeurbanne, l'épicerie mobile, le jardin de Valériane ou encore l'extension de 37 containers de collecte textile sur de nouveaux quartiers.

La Ville a également lancé son plan d'actions pour le développement de l'ESS cette année. Le répertoire des entreprises fournisseuses villeurbannaises en économie sociale et solidaire qui sont socialement responsables représente 6 000 salariés, ce qui n'est pas rien.

Nous avons également engagé un diagnostic des déchets de la collectivité sur leur production et leur traitement ainsi que des actions de sensibilisation de la population. Je citerai l'Heure de la terre, la semaine sans pesticides, les bons plans, la semaine de la mobilité, la semaine du goût et cette semaine les arborescences avec ses plantations et une manifestation ce vendredi soir.

J'ai coutume de dire qu'un rapport de développement durable est un travail de bénédictin par la masse des données rassemblées et organisées. Celui-ci l'est également et il nous est précieux. À l'heure où Myron Ebell, un fervent climatosceptique, vient d'être nommé « Monsieur Écologie » aux USA et a entre ses mains l'avenir de l'Agence de protection de l'environnement, nous sommes plus motivés encore dans nos propres actions.

In fine, l'objectif du développement durable n'est pas forcément de faire plus mais de faire mieux pour permettre une vie saine et harmonieuse à chaque habitant de la ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand.

J'ai plusieurs intervenants pour un temps fixé à trois minutes maximum.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport proposé par la Ville montre, comme le demande la loi, ses actions en matière de développement durable. Quand on voit ce qu'a affirmé Monsieur Trump en la matière, on ne peut que féliciter la municipalité pour son action.

Puisque j'en ai fini avec les compliments, je poursuis avec quelques interrogations et commentaires moins flatteurs !

Par exemple, nous nous étonnons que le chapitre « Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère » se limite à glorifier l'action de la COP 21, du gouvernement et de la Ville. Il ne cite pas l'étude publiée le 27 septembre 2016 par l'OMS qui place Villeurbanne comme la plus mauvaise ville de la métropole

avec 18 microgrammes par mètre cube de particules très fines -avec le critère PM2,5 qui est potentiellement le plus dangereux-, loin derrière Lyon à 14 microgrammes par mètre cube. Il n'est pas sérieux de ne pas citer une telle étude et encore moins de ne pas en analyser les résultats.

Malgré vos beaux discours et vos actions, Villeurbanne semble très polluée, notamment par rapport à la moyenne française. Est-ce votre politique de réduction de la place de la voiture qui, avec les bouchons créés -oh, pardon, vous préférez dire des ralentissements- induit ce mauvais score ? C'est possible. Nous aurons peut-être la réponse l'année prochaine avec le rapport 2017.

Par ailleurs, la politique de transport est trop succinctement évoquée alors qu'elle représente un gros tiers des émissions de CO2 et des émissions de particules fines. Contrairement à ce que prétend la Métropole, les transports en commun ne sont pas suffisamment considérés.

Pour susciter l'enthousiasme habituel, je vais comparer les agglomérations de Lyon et Munich, respectivement 25^{ème} et 28^{ème} en termes de population en Europe et qui ont des populations similaires.

Lyon a 32 kilomètres de métro et Munich en a 103, sans compter les 442 kilomètres de S-Bahn, le RER de Munich. Concernant le tramway, seul objectif apparent du pouvoir socialiste dans la Métropole, Lyon totalise 66,3 kilomètres et Munich surclasse encore Lyon avec 79 kilomètres. Il n'y a pas photo, Villeurbanne et Lyon décrivent le développement durable, Munich le fait. Pire encore, il n'y a pas de projet ambitieux de transport en commun sur la métropole pour en faire une métropole de classe européenne sur le plan du développement durable.

Le pouvoir socialiste, dans sa tradition dogmatique, préfère punir ceux qui font ou pensent mal selon lui.

Je discutais récemment avec un ouvrier travaillant à Feyzin et habitant à Villeurbanne. Vu les horaires, il doit prendre une voiture pour aller travailler. Il prend donc sa voiture qui le conduit le matin sans problème à 6 heures. L'après-midi, quand il rentre, il a le désagrément de se payer les encombrements. Avec vos dogmes, vous punissez les plus modestes !

C'est une faute grave de ne pas préparer l'avenir de façon durable !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas parlé de la bière entre Munich et Lyon. Nous sommes encore derrière !

M. Hervé MOREL.- Nous parlons de développement durable.

M. LE MAIRE.- Toujours inénarrable votre propos !

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci pour ce rapport de développement durable riche de nombreuses actions et projets de la Ville.

Un an après la COP 21 de Paris et au cœur des premiers échanges concernant la COP 22, ce rapport de développement durable est indispensable pour le bien-vivre d'une part et pour la transition énergétique d'autre part.

Saluons l'engagement dans un deuxième PDA 2016-2020, avec une ambition au regard du renouvellement du parc automobile et de l'acquisition de vélos pour les agents.

Dans le domaine de la flotte de véhicules de la ville, 31 % du parc est propre avec une augmentation au regard du rapport précédent de seulement 3 %. La consommation du gasoil est-elle toujours en augmentation ? Le rapport n'indique malheureusement pas ce chiffre pour 2015, en laissant une case vide. Qu'en est-il du renouvellement des véhicules les plus énergivores ? Ne pourrait-on aller vers le zéro véhicule diesel ?

Concernant la consommation en électricité, quelle surprise ou plutôt quelle mauvaise surprise ! Elle est en augmentation et pas qu'un peu, +11,2 % ! Vous nous expliquez que les modulaires sont les principaux coupables de cette augmentation. Nous sommes très surpris ! Vous qui aimez tant les modulaires, ils auraient donc un désavantage ? Il est urgent et impératif de redresser la barre. Se donner des objectifs, c'est bien, les appliquer, c'est mieux. Cette augmentation conséquente en électricité est un très mauvais signal pour la transition énergétique sur notre territoire.

La rénovation du patrimoine bâti pour des travaux de rénovation énergétique est à souligner même si nous regrettons que la Ville ne puisse pas accélérer cette démarche de rénovation en investissant dans plus d'une demi-école à la fois, maternelle en 2017 et élémentaire en 2018. Bien évidemment, le budget de fonctionnement permet également de réaliser des travaux d'entretien du patrimoine bâti mais les efforts sont à minima et la Ville doit s'engager dans un programme plus rapide de rénovation énergétique si elle souhaite atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, notamment en réduction de gaz à effet de serre.

L'accompagnement des réhabilitations énergétiques de logements, tant dans le parc social que dans le parc privé, est en ce sens une démarche intéressante et à conforter. Les premiers résultats de l'année 2015 sont tout à fait encourageants. Nous espérons que nous pourrions continuer d'agir de concert, Ville et Métropole, pour susciter de nombreuses opérations de ce type en 2017, notamment dans le parc privé grâce à la nouvelle plateforme d'éco-rénovation, Ecoreno'v, que la vice-présidente à la Métropole en charge de la question, Mme Vessiller, a lancée voici quelques mois.

Par ailleurs, vous nous expliquez que fin 2015, *« une vingtaine d'étudiants en Master 2 à l'université de Lyon 3 ont effectué des relevés de températures dans les rues de Lyon pour dresser une carte des écarts afin d'améliorer la connaissance de l'effet d'îlot de chaleur urbain »* et nous apprenons, alors qu'il peut y avoir *« jusqu'à 6°C de différence entre le parc de la Tête d'Or et Gerland »*, que la présence végétale peut faire chuter de 2 à 3 degrés la température d'une rue ou d'un square. Ce résultat confirme que, comme nous le disons depuis des années, des poumons verts doivent être préservés et créés à Villeurbanne afin de réguler les températures, d'apporter une plus grande qualité de vie en ville et de favoriser la biodiversité en ville. Le projet du parc Chanteur est tout à fait intéressant mais pourquoi ne pas imaginer un programme de végétalisation globale et d'aménagement d'un grand poumon vert ?

Sur la biodiversité, vous faites mention d'un travail avec la FRAPNA qui sera présenté début 2017. Nous ne doutons pas de l'intérêt de ce travail et espérons être associés à cette restitution porteuse d'enjeux transversaux.

Par ailleurs, nous avons regretté l'an passé l'absence d'éléments sur la qualité de l'air. À Villeurbanne, comme dans l'agglomération, nous sommes concernés par la pollution de fond et les pics de pollution dont une part importante est due aux transports. En 2015, les niveaux de pollution ont déclenché 42 jours d'épisode de pic de pollution dont les trois-quarts liés au PM10. L'année 2014 avait enregistré 31 jours, c'est donc plus que l'année dernière. C'est même beaucoup plus. Environ 84 000 habitants de l'agglomération lyonnaise proches des axes routiers -dont le Boulevard Laurent Bonneval et donc des Villeurbannais- sont exposés à des niveaux supérieurs au seuil réglementaire d'oxyde d'azote, polluant principal des transports !

Nous devons faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et de particules. Cela passera par un plan de déplacements urbains beaucoup plus volontariste que le précédent sur la réduction de l'usage de la voiture individuelle et des véhicules polluants de marchandise.

La mise en place d'une zone à circulation restreinte est une piste qui nous paraît nécessaire à discuter avec les habitants, en plus des mesures en faveur des modes non polluants. Les chiffres relatifs à la part modale des différents types de transport pour les Villeurbannais sont encourageants. La marche progresse, la voiture recule mais, seul petit bémol, le vélo n'augmente pas d'un pouce, avec seulement 2 % !

Nous sommes sensibles à la démarche de mode de consommation et de production durables mais aurions aimé trouver des informations sur les achats responsables, la part du bio, du commerce équitable et du local dans notre commande publique, ainsi que sur les composts de quartier ou de pied d'immeuble, car l'enjeu de réduction des déchets passe par le compostage des déchets organiques.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Front National, Monsieur Casola ?

M. Michel CASOLA.- L'intervention est retirée. Hier, nous avons regardé notre série préférée, les primaires à droite ! Nous ne pouvons pas tout faire.

M. LE MAIRE.- Moi, j'arrive à tout faire !

Pour le groupe Les Républicains, Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi à titre liminaire de regretter le délai de trois minutes imparti pour traiter d'un sujet aussi vaste et aussi complet qu'est le développement durable. J'essaierai de faire au plus vite.

Cet impératif de rapidité ne m'empêchera pas de saluer le travail réalisé par les services et Mme Reveyrand qui, comme on vient de le voir, nous présente un travail complet et de qualité.

À l'heure où les scientifiques estiment que l'homme ne survivra pas mille ans de plus sur la terre, en raison de son appétit pour les ressources de la planète, le bien-fondé du développement durable ne saurait souffrir d'aucune lutte partisane, d'aucun combat de chapelle ou d'aucune querelle politicienne. En effet, le développement durable est bien l'affaire de tous.

Alors, dans l'optique d'une opposition constructive mais dans un souci de respect des trois minutes, je vous dirai très rapidement que des actions sont menées sur notre commune et vous venez de les présenter, dont nous ne pouvons que nous réjouir, notamment les actions incitatives de la Ville, le dispositif Énergie Villeurbanne, la lutte contre la discrimination hommes/femmes, la lutte contre le racisme, le plan de végétalisation.

Villeurbanne Ville Durable exige d'être exemplaire. Or, à la lecture de votre rapport, force est de constater que nous pouvons largement mieux faire et surtout nous devons mieux faire.

Sur la question du handicap, la mise en place d'un agenda d'accessibilité renforcée est directement issue de la loi du 11 février 2005 qui prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements publics et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Il y avait urgence à légiférer en la matière pour le respect des personnes concernées. Or, sur notre commune, à la lecture de votre rapport, il existe encore des établissements publics recevant du public qui ne sont toujours pas accessibles.

Je note par ailleurs que, dans votre rapport, page 32, sur l'année 2015, il n'y a aucun taux communiqué : les taux moyens d'accessibilité des équipements municipaux existants, le taux moyen d'accessibilité des écoles primaires, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures petite enfance, ainsi que le nombre de places de stationnement réservées. Aucun chiffre communiqué, nous aimerions savoir pourquoi.

À tout le moins, notre groupe considère qu'une ville qui souhaite être exemplaire en matière de développement durable doit être exemplaire sur la question de l'accessibilité et montrer la voie. Il n'en saurait être autrement.

Sur la gestion du parc automobile communal, où est l'exemplarité lorsque le taux des véhicules propres stagne autour de 30 % depuis 2010 ? Est-ce là toute l'ambition en matière de développement durable que la Ville a ? Où est votre volonté, Monsieur le Maire, quand les deux tiers des véhicules municipaux ne sont pas propres et que ce chiffre n'évolue que très timidement en cinq ans ?

Par ailleurs, il ressort du rapport sur le développement durable que chaque année, ce sont presque 200 000 litres d'essence et de diesel qui sont brûlés et répandus dans l'atmosphère par nos véhicules communaux. Est-ce vraiment cela Villeurbanne Ville Durable dont vous nous faites l'éloge ce soir ?

J'observe également que le volume total de carburant est reparti à la hausse entre les années 2012 et 2014. Je ne peux de nouveau me prononcer sur l'année 2015 car les chiffres n'ont curieusement pas été communiqués. Devons-nous envisager le pire ?

Cette question en appelle une plus large : où en sommes-nous du plan climat air énergie territorial ? À travers ce deuxième plan climat air énergie territorial, Villeurbanne devait poursuivre son action en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Telle était la promesse faite par la délibération du 30 mars 2015. Le PCAET devait être adopté en février 2016. Or, nous sommes aujourd'hui en novembre et nous autres, Villeurbannais, n'avons rien vu venir.

Notre commune piétine, stagne, pendant que le monde tourne. Pourquoi tant d'immobilisme à l'heure où il est impérieux d'agir ?

Pourtant, le PCAET a vocation à développer plus largement la question de la qualité de l'air, celle de la lutte contre le changement climatique ou encore celle de la protection de l'atmosphère.

Comme nous le réclamions lors du mandat précédent, nous regrettons l'absence d'un Agenda 21 à Villeurbanne existant dans bien d'autres communes du Grand Lyon. Je sais d'avance que vous allez me répondre que ce n'est pas votre choix, que la procédure est lourde, qu'il en existe un au Grand Lyon, nous connaissons vos arguments. Pourtant, 20 communes du Grand Lyon, Monsieur le Maire, ont fait le choix d'avoir leur propre Agenda 21.

Un autre point important qui n'est pas abordé dans ce rapport, mais il me semble qu'il est tout aussi essentiel, c'est la qualité de l'air du boulevard Laurent Bonneval. Votre ami Gérard Collomb, maire de Lyon, a obtenu le déclassement de l'autoroute A6/A7, le sujet du contournement de Lyon se pose donc immédiatement et les regards se tournent pour certains vers le boulevard Laurent Bonneval. Or, ce boulevard et ses environs, Monsieur le Maire, souffre déjà d'une qualité de l'air peu réjouissante. Ainsi, la station de mesure de l'air d'Air Rhône-Alpes a enregistré pour l'année 2015 un nombre de 78 microgrammes/mètre cube de dioxyde d'azote, ce qui est bien au-dessus des seuils réglementaires, Villeurbanne est dernière de la classe en la matière et M. Morel vous l'a rappelé précédemment.

Une carte synthétique proposée par cette même agence Air Rhône-Alpes qualifie l'air autour du périphérique Laurent Bonneval de mauvais à très mauvais.

Autrement dit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les habitants de La Doua, des Buers, de Cusset, de la Poudrette, nos concitoyens sont clairement touchés par le trafic du boulevard Laurent Bonneval. Qu'en sera-t-il demain si ce trafic augmente avec le contournement de Lyon ? Qu'avez-vous prévu à cet effet ?

Concernant l'extension du stationnement payant, nous sommes particulièrement réservés sur votre positionnement, sur la réduction des voitures sur Villeurbanne. Mon propos portera davantage sur l'équilibre imposé par le développement durable. En effet, le développement durable ne doit pas s'inscrire dans un rapport de force dans lequel on laisserait sur le côté de la route une partie de notre population, notamment les conducteurs, uniquement par dogmatisme.

Non, les Villeurbannais n'ont pas besoin d'être éduqués sur l'utilisation des voitures et non, Monsieur le Maire, les Villeurbannais n'utilisent pas leur voiture pour le plaisir ! Je vais vous faire une révélation : pour la majorité des Villeurbannais, ceux-ci doivent se lever tous les matins, ils ne peuvent pas refuser un emploi loin de chez eux en raison du marché actuel de l'emploi, et ils sont obligés d'utiliser leur voiture. Pour eux, l'utilisation du véhicule est une nécessité bien plus qu'une liberté parce que les transports publics sont éloignés de leur habitation et que certains de nos quartiers sont désertés par les moyens de transport public ; nécessité car la voiture est le seul moyen de se déplacer sans connaître un allongement disproportionné par rapport à leur trajet, et nécessité car, malheureusement, c'est parfois la seule façon de sortir de leur quartier. Je pense particulièrement aux habitants du quartier Saint-Jean qui paient leurs impôts comme tout le monde mais qui, malheureusement, ne peuvent pas aller travailler autrement qu'en voiture en raison des retards voire de l'absence des passages des lignes 7 et 37. Qu'allez-vous répondre à ces gens-là ? Que faites-vous pour que leur quartier soit désenclavé ?

Vous indiquez, page 48 de votre rapport, que vous souhaiteriez inciter dans ce quartier les déplacements en mode doux. Je vais vous poser une question très simple : en raison de la pénurie des transports en commun, pensez-vous que ces habitants puissent aller travailler en trottinette, en rollers ou à vélo ? Pensez-vous qu'ils puissent conserver leur emploi quand bien souvent ils ne dépassent pas la période d'essai en raison des problèmes liés au transport ? Une telle situation, Monsieur le Maire, est insupportable, il faut y remédier urgemment. C'est cela aussi le développement durable.

Enfin, sur les actions incitatives quant à la géographie prioritaire, un des objectifs du développement durable est de réduire les inégalités entre les quartiers. Sur notre commune, et à la lecture de votre rapport, six quartiers sont inscrits au titre de la Politique de la Ville sur le critère unique de pauvreté : les Brosses, Saint-Jean, Buers, Tonkin et Jacques Monod. Un tel constat est-il digne d'une ville qui se veut exemplaire en matière de développement durable, alors même que votre majorité socialiste est aux commandes de cette ville depuis longtemps et se vante d'une dette très faible ?

Vous allez nous répondre que les quartiers Buers et Saint-Jean sont inscrits dans le PNRU. Sur ce point, nous ne pouvons que nous féliciter, Monsieur le Maire, vous le savez, nous avons dit lors du mandat précédent à de nombreuses reprises que nous souhaitions que ces quartiers soient inscrits pour un financement de l'ANRU. N'oubliez pas également qu'on souhaitait faire du Tonkin un éco-quartier, peut-être qu'en vous le rappelant vous déciderez enfin d'agir en ce sens.

Pour conclure, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Villeurbanne Ville Durable ne peut être une juxtaposition d'incitations isolées. Villeurbanne Ville Durable, c'est une exigence qui doit s'inscrire dans une réalité d'ensemble. Villeurbanne Ville Durable, ce doit être une priorité, celle de remettre la nature et l'avenir au cœur de la ville et dans le cœur des hommes, mais Villeurbanne Ville Durable, ce doit être une vision dans laquelle chaque Villeurbannais doit aussi trouver sa place. Tâchez de ne pas l'oublier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Quel propos !

Une première remarque, Madame Haziza : vous avez regretté de n'avoir que trois minutes. Je voudrais vous dire qu'en conférence des présidents, votre président de groupe, M. Martin, a acquiescé à ma proposition.

Peut-être qu'il ne voulait pas que vous parliez trop longtemps mais il est possible que je fasse un peu de mauvais esprit. Quoi qu'il en soit, vous avez parlé 9 minutes 30, soit trois fois votre temps de parole. Je vous ai laissé aller jusqu'au bout, ne dites pas que vous êtes limitée à trois minutes alors que tout le monde avait accepté cette règle du jeu.

Pour rappel, à la Région, pour le DOB, le groupe socialiste a droit à quatre minutes, et quand elles sont dépassées, on coupe le micro. Considérez que, dans ce domaine de la démocratie et la façon dont vous considérez votre temps de parole, tout le monde ne procède pas ainsi.

Pour le reste, il est toujours plaisant d'entendre que quand c'est la voiture des employés communaux, elle est sale et polluée, mais que quand c'est la voiture des Villeurbannais, il n'est pas possible de faire autrement. C'est une contradiction assez remarquable mais il y a sans doute d'autres questions que vous avez posées auxquelles Mme Reveyrand pourra amener quelques précisions.

Pour le groupe Radical Gauche Écologie Citoyen, Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je me contenterai de faire une intervention de trois minutes comme c'était prévu ! *(Rires)*

Voici presque 30 ans, en 1987, le rapport Brundtland définissait pour la première fois la notion de développement durable que le deuxième sommet de la Terre de Rio allait populariser en 1992.

Le développement durable, c'est avant tout une approche globale à la confluence de trois enjeux d'égale importance : l'enjeu social, l'enjeu économique et l'enjeu écologique.

Chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière de développement durable nous est présenté en Conseil Municipal. Ce rapport répond à l'engagement politique de la Ville depuis dix ans. Par ailleurs, c'est une obligation légale inscrite dans la loi du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national en termes d'environnement. La Ville, à travers de nombreuses initiatives, a su se montrer entreprenante dans ce domaine et innovante.

Nous pouvons rappeler entre autres -énormément de choses sont réalisées- les mesures prises en matière d'écologie, l'adoption du plan climat énergie territorial, le plan de déplacement administration, tout ce qui est fait pour la performance énergétique des bâtiments, l'énergie renouvelable, l'éclairage public. Que dire des travaux du cours Émile Zola, réalisation emblématique de notre ville pour laquelle il a fallu du courage politique face aux partisans du « tout bagnole » qui nous annonçaient l'Apocalypse à cause des restrictions de voiries ? Mes chers collègues, ces travaux se passent et personne ne songe plus à revenir en arrière.

La modernité du développement durable est là : contenir la place de la voiture.

On peut citer encore la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes/femmes, le plan accessibilité. Dans le domaine social où, là encore, il y a de nombreuses choses, je relèverai simplement l'insertion par l'économie. Dans le Code des marchés publics, des dispositions permettent d'insérer des clauses sociales. Il y a eu 20 000 heures de clauses sociales dans les marchés publics de la Ville au lieu des 10 000 envisagées en 2010.

Là, nous constatons vraiment la volonté politique de notre Ville que nous pouvons saluer. Peut-être serait-il possible d'ajouter davantage de ces clauses sociales là où c'est envisageable ?

Également, il pourrait être intéressant d'envisager d'autres pistes comme atteindre un pourcentage supérieur de véhicules propres bien qu'à l'heure actuelle, il soit déjà très bon.

Enfin, pourquoi ne pas réfléchir à la gratuité des transports en semaine pendant les heures de pointe ? C'est une réflexion qui doit se conduire au niveau de la Métropole, au SYTRAL. C'est également une réflexion que nous pourrions ébaucher au sein de notre collectivité car Villeurbanne a toujours été à l'avant-garde des innovations sociales. Certains, dans une campagne électorale, s'amuse à dire que l'homme n'est pas responsable du changement climatique. Ces personnes sont au mieux hypocrites, au pire dénie complètement la réalité.

Au contraire, il nous faut continuer dans l'audace et la consolidation d'un projet déjà ambitieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Merlin, vous avez parlé 2 minutes 53. Vous êtes parfait ! *(Rires)*

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des interventions mais répondre à quelques points.

Je souhaite dire à M. Morel et à d'autres que nous ne sommes pas en Conseil de Métropole mais en Conseil Municipal. La lutte contre la pollution atmosphérique que nous pouvons appeler de nos vœux et sur laquelle nous travaillons à Villeurbanne, en lien avec la Métropole, n'est pas quelque chose qui peut être édicté par la Ville de Villeurbanne. Nous connaissons ce rapport de l'OMS dont nous avons déjà parlé ici, en Conseil Municipal. Il n'est pas cité mais nous le connaissons. La lutte contre la pollution atmosphérique est aujourd'hui au centre de nos préoccupations, elle fait l'objet d'un travail avec la Métropole et la politique de réduction de la voiture commence à porter ses fruits.

Aujourd'hui, grâce à des comptages, nous savons très bien que la circulation sur le cours Émile Zola connaît beaucoup moins de véhicules, je n'ai pas les chiffres à l'esprit à l'instant T mais cela veut dire que des reports modaux se sont faits parce que ces véhicules ne sont pas non plus ailleurs. *(Brouhaha)*

Nous avons effectivement un travail sur cette pollution atmosphérique à travers cette politique de partage de la voirie.

M. le Maire soulevait une contradiction sur la question de l'usage de la voiture, il est demandé davantage de possibilités d'utiliser sa voiture sans embouteillages mais comment mettre plus de voitures sur un axe de voirie sans augmenter le temps de parcours et les ralentissements ? Nous ne savons pas faire. Voir se multiplier les usages de l'automobile que nous reconnaissons comme étant indispensable pour certains types de transport, nous ne pouvons pas l'éviter et nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous refaisons les voiries, pour y laisser passer les voitures.

Cette demande d'augmentation d'usage de la voiture ne peut pas s'accommoder d'une réduction de la pollution atmosphérique. Aujourd'hui, je doute que les voitures en circulation soient propres. Vous le souligniez vous-même tout à l'heure, Monsieur Morel, au sujet des véhicules diesel de la Ville.

Je reviens d'ailleurs sur cette question de la flotte de véhicules de la Ville qui est aujourd'hui en véhicules propres à 31,5 %. À ce jour, il faut savoir que, sur l'ensemble des véhicules, c'est un très bon résultat comparé aux flottes de véhicules des collectivités. Nous avons été audités par un groupe de travail européen, avec huit pays européens qui sont venus nous rendre visite. Nous avons également une programmation sur ce sujet pour améliorer de manière permanente. Nous n'avons pas dit que nous allions nous débarrasser de l'ensemble des véhicules diesel. Ce serait facile mais ce n'est pas possible. Cependant, un travail est en cours avec une programmation.

Concernant cette pollution atmosphérique, nous avons parlé de Bonnevey, c'est un travail de longue haleine mais c'est quelque chose qui est mis à l'ordre du jour. Je suis intervenue moi-même à plusieurs reprises au conseil de Métropole pour souligner la question et un travail est mené aujourd'hui.

Sur la question de la rénovation énergétique des écoles, je suis un peu choquée d'entendre dire qu'une demi-école est rénovée par an quand on voit les efforts financiers que nous faisons sur la rénovation thermique des groupes scolaires. Là encore, nous n'allons pas tout faire du jour au lendemain. Une programmation et un travail régulier sont faits. J'ai cité les groupes scolaires qui ont été livrés avec leur rénovation thermique qui s'accompagne d'ailleurs d'une rénovation en termes d'accessibilité aux handicaps, etc. C'est également une requalification des lieux. Quelquefois, il s'agit donc de quelque chose de plus large qu'une rénovation thermique, c'est une complète restructuration de l'école comme Jules Guesde que nous allons inaugurer vendredi ou bien comme les derniers groupes scolaires inaugurés tout récemment. Je pense à Jean Moulin ou à Jean Zay. Vous ne pouvez pas l'ignorer. Je suis un peu surprise de vous entendre dire que c'est un vague programme alors que, sur la question de la rénovation thermique du patrimoine de la Ville, nous menons une action forte depuis de nombreuses années.

La question des poumons verts a été évoquée par le groupe Europe Écologie Les Verts. Encore une fois, je m'inscris en faux concernant ce qui est dit. Je l'avais noté et je l'ai énoncé. Un programme de production de parcs, de jardins, de végétalisation de façades et de végétalisation de toitures existe. Tous les ans, nous avançons de manière constante sur ces questions.

Les choses ne se font pas en un claquement de doigts, tout comme le fait que les habitants arriveront à percevoir de manière différente la végétalisation, notamment la végétation spontanée des villes. Ce n'est pas en un claquement de doigts non plus qu'ils participeront à une action citoyenne de végétalisation des artères de la ville.

Quoi qu'il en soit, nous nous y employons. J'ai cité des parcs qui ont été inaugurés ou qui le seront récemment, je peux également citer ceux qui le seront l'année prochaine et ceux qui le seront dans deux ans. Je pense que c'est quelque chose que vous n'êtes pas sans ignorer.

J'ai parlé de l'accessibilité à propos des groupes scolaires. Quand on dit que des établissements recevant du public sont à équiper, oui, mais nous avons de très bons résultats sur la question, même si le fait que les exigences de la loi aient été différées. Nous étions beaucoup en avance sur l'ensemble des collectivités de la même taille qui sont autour de nous, avec lesquelles nous pouvons nous comparer.

C'est plutôt dans le domaine privé que nous avons vu, notamment les commerces, des maîtres d'ouvrage qui ne pouvaient pas se rendre en conformité avec cette loi. Cependant, nous continuerons de travailler sur ces établissements recevant du public de manière permanente.

Madame Haziza, vous avez parlé du plan climat air énergie territorial, Madame Haziza. Nous y travaillons, nous en avons parlé et nous continuons d'en parler. Ce n'est plus une exigence aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Madame Haziza, un peu de correction !

Mme Emmanuelle HAZIZA.- J'ai posé des questions précises. Sur l'accessibilité, j'ai demandé pourquoi les chiffres de 2015 n'avaient pas été communiqués sur le boulevard Laurent Bonnevey. Nous n'avons aucune réponse, on nous dit qu'un travail est en cours mais quel travail ?

M. LE MAIRE.- Écoutez, cela suffit ! Sur le handicap, Mme Reveyrand vient de le dire.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Elle n'a pas répondu à ma question !

M. LE MAIRE.- Nous sommes une des communes qui a fait le plus en matière d'accessibilité.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Pourquoi les chiffres ne sont-ils pas communiqués ? C'est du brochage, je n'ai pas de réponse à mes questions.

M. LE MAIRE.- Beaucoup de collectivités étaient en retard par rapport au plan et nous sommes très en avance par rapport à certaines. Chacun peut convenir que nous n'avons pas fait 100 % mais nous ne sommes pas en retard.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Ce n'est absolument pas l'objet de ma question.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas à m'interrompre et à vous conduire de cette façon !

Mme Anne REVEYRAND.- Je trouve votre réaction un peu déplacée. Quand vous trouvez « NC » sur les tableaux, nous ne cachons rien, cela signifie simplement que les services n'ont pas eu le temps de communiquer ces chiffres bien évidemment publics le jour où le rapport a été produit.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- La moindre des choses est de les avoir.

M. LE MAIRE.- Vous êtes absente très souvent en commission, en Conseil Municipal, et quand vous arrivez, vous interrompez tout le monde.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je ne suis jamais absente au Conseil Municipal, vous pouvez reprendre l'ensemble des séances, j'ai toujours été présente. J'ai posé des questions claires auxquelles j'attends des réponses, c'est tout !

M. LE MAIRE.- Continuez dans la grossièreté, vous ne vous honorez pas !

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je ne compte pas vous manquer de respect Monsieur le Maire, ce ne sont pas mes pratiques, je ne suis pas grossière !

Mme Anne REVEYRAND.- Je reviens au deuxième plan climat air énergie territorial.

Aujourd'hui, l'obligation de plan climat air énergie territorial est celle de la Métropole mais nous avons tout de même choisi de poursuivre l'édition d'un plan climat énergie territorial car il nous semble intéressant de travailler avec l'ensemble des acteurs de la Ville sur ce sujet. Si rien n'a encore été proposé ici, c'est que nous souhaitons tout simplement être en cohérence avec les travaux aujourd'hui faits à la Métropole et avec notre bilan gaz à effet de serre. Vous aurez, en 2017, des éléments plus précis sur cette question.

Vous parliez d'Agenda 21 comme si c'était l'alpha et l'oméga du développement durable, c'est un peu un concept dépassé. Oui, beaucoup de communes l'ont fait voici de nombreuses années et le poursuivent. Nous n'avons pas à rougir des actions conduites par la collectivité même si ce n'est pas établi dans un Agenda 21. Ce n'est pas regroupé sous le terme Agenda 21.

Sur la question de la Politique de la Ville sur les quartiers, oui, nous sommes heureux d'avoir des quartiers inscrits en Politique de la Ville. Cette inscription permet d'avoir une action conséquente sur ces quartiers, sur ce bâti. Encore une fois, nous n'allons pas nous battre la coulpe parce que nous avons des quartiers en Politique de la Ville. C'est un atout pour pouvoir mener une action politique.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Haziza, une petite précision : à la dernière commission Cadre de Vie durant laquelle nous avons examiné ce rapport, vous êtes bien marquée comme étant absente.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Cela ne m'empêche pas de poser des questions et d'attendre des réponses.

M. LE MAIRE.- Vous m'avez dit que vous étiez tout le temps présente.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Nous sommes dans un lieu public et j'ai le droit de poser des questions auxquelles j'attends des réponses sans être traitée de personnage grossier que je ne suis absolument pas.

M. LE MAIRE.- Nous utilisons des règles, nous respectons les temps de parole et personne ne doit interrompre l'oratrice lorsqu'elle vous répond.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- C'est vous qui m'avez invitée Monsieur le Maire, pas moi.

M. LE MAIRE.- Comme le dit Didier Vullierme, il faut parfois savoir laisser tomber, chacun jugera de votre comportement.

Je vous remercie.

Ce rapport n'est pas à mettre aux voix.

Cette action est contenue dans ce rapport, dans l'item de la cohésion sociale. Nous avons voté une délibération pour annoncer la candidature de la Ville au dispositif « Zéro chômeur de longue durée » et nous avons appris cet après-midi que nous étions retenus par la ministre du Travail en précisant que le choix avait été fait au sein du Conseil d'administration du fonds d'expérimentation présidé par Louis Gallois.

C'est une vraie nouvelle pour Madame Thouvenot et pour tout le monde.

4 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est le rapport pour lequel j'ai le plus de demandes d'intervention. M. Kabalo va présenter le DOB et je rappelle qu'en conférence des présidents, nous avons convenu que les nombreuses interventions –tous les groupes interviennent- se tiendraient dans un cadre horaire de huit minutes.

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat que nous allons avoir ce soir est un exercice traditionnel à quelques semaines du vote du budget prévisionnel, le 15 décembre. Ce dernier précisera les conditions de l'action municipale pour l'exercice à venir.

L'objectif du débat sur les orientations budgétaires présentées aujourd'hui est un moment de réflexion stratégique et contextuelle à caractère financier. Seront évoquées quelques données d'analyses rétrospectives de la situation financière de la Ville, les données économiques générales qui pourraient prévaloir sur l'exercice 2017 et les principales mesures du projet de loi de finances 2017.

Le budget 2017 intervient dans un contexte relativement peu dynamique avec une faible inflation doublée d'une croissance limitée et d'un chômage qui reste conséquent. Il est marqué par l'incertitude législative et par la poursuite du plan d'économies imposé par l'État aux collectivités locales même si ce dernier est amoindri pour la part communale.

La croissance économique reste limitée. Sur le plan économique, même si elle est supérieure à 1 %, la croissance demeure néanmoins insuffisante pour parler d'une relance de l'économie et permettre de lutter efficacement contre le chômage.

Le contexte législatif est non stabilisé, le projet de loi de finances 2016 portait une réforme sur la dotation globale forfaitaire mais celle-ci ne sera pas appliquée en 2016 ni en 2017. Une nouvelle réforme doit être présentée sur l'exercice 2017 pour la partie DSU et une autre en cours d'année, à effet 2018, pour la partie concernant les dotations forfaitaires.

La dernière marche de progression du fonds de péréquation intercommunale (FPIC) est gelée, nous aurons cette année un versement équivalent à l'année précédente.

La réforme sur la taxe foncière des locaux commerciaux entrera en vigueur en 2017.

Enfin, dernière année du plan d'économies actuel, avec une réduction de l'effort attendu des communes, 50 % au niveau national, donc moindre que ce qui était prévu sur l'exercice 2017.

Voyons les choses chapitre par chapitre, en premier lieu, l'évolution atypique des bases de la taxe d'habitation en 2015.

- La variation nominale fixée par la loi de finances initiale est de nouveau indexée sur l'inflation à venir en 2016, soit 1 % retenu par le projet de loi de finances 2016.
- La variation physique, provenant de la construction nouvelle, amélioration ou démolition.
- L'évolution de la variation physique des bases.

Sur le foncier bâti, la moyenne des trois années précédant la crise de 2008 était de 2,39 % par an. Depuis 2008, la moyenne est de 1,48 %.

La taxe d'habitation, les trois années précédant la crise de 2008, toujours en termes de référence, était en moyenne de 3,89 % par an et, depuis 2008, elle est de 1,9 %.

Pour 2016, la variation physique des bases est de 0,42 % pour la taxe foncière bâti, et de 0,58 % pour la taxe d'habitation. Ces données provisoires seront ajustées d'ici la fin de l'exercice.

Enfin, pour 2017, dans l'élaboration des travaux de notre budget prévisionnel, nous avons évalué une hausse de 0,8 % prenant en compte l'inflation prévisionnelle anticipée de l'exercice 2017 en termes de revalorisation nominale. Les débats et travaux législatifs avaient envisagé de mettre cette revalorisation à zéro, c'est-à-dire proche de l'inflation mais, vendredi 18 novembre, en commission, à l'Assemblée nationale, a été votée une revalorisation à 0,4 % qui pourra être éventuellement amendée plus tard.

Concernant la revalorisation physique, nous tablons sur une hausse de 1,5 %.

Sur les dotations et compensations, la part prépondérante de la fiscalité directe locale est de 51,97 %. La part des dotations et compensations de l'État sur les recettes réelles de fonctionnement passe de 27 % en 2004 à 18,9 % en 2015. On observe donc une dégradation très sensible de nos dotations.

En 2014 était mis en œuvre un plan d'économies initialement fixé à 1,5 Md€ pour les années 2014-2015 qui s'est traduit, pour la Ville, par une baisse de 1 M€ de la dotation forfaitaire, soit -4,3 % de la dotation forfaitaire perçue en 2013.

En 2015 a été mis en place un nouveau plan d'économies par l'État, plus de 11 Md€ étalés de 2015 à 2017, soit une perte de 2,4 M€ pour la commune en 2015.

En 2016, deuxième marche du plan triennal avec 2,55 M€ de pertes sur nos recettes.

Entre 2007 et 2015, les dotations et compensations de l'État rapportées par habitant passent de 226 € à 178 € et devraient passer sous la barre des 155 € en 2016.

Les dotations et compensations venant de la Métropole sont stables, soit 8,46 % de nos recettes pour 11,76 M€. Ces premiers postes, fiscalité et dotations Métropole et État, représentent au compte administratif 2015 79,3 % de nos recettes réelles de fonctionnement sur lesquelles nos marges de manœuvre sont nulles, en tout cas pour ce qui concerne les dotations et recettes de l'État et du Grand Lyon, limitées sur la fiscalité puisque notre volonté n'est pas d'utiliser le levier fiscal.

Pour la première fois, ce groupe de recettes descend au-dessous des 80 %.

Concernant l'évolution des charges et recettes courantes, l'exercice 2015 témoigne encore une fois d'une progression plus rapide de nos dépenses que de nos recettes, hors cessions et opérations à caractère financier ou exceptionnel. Les pourcentages sont en hausse tant en recettes qu'en dépenses : 2,98 % de dépenses et 1,87 % de recettes. Cependant, l'écart entre les deux courbes se réduit par rapport à 2014 : +2,28 % en dépenses et +0,91 % en recettes.

Je le disais, une fois qu'on inclut toutes les dépenses et recettes, notamment les éléments financiers exceptionnels, les taux sont respectivement de 5,40 % pour les charges et de 1,77 % pour les recettes. Pour mémoire, la prise en compte du périscolaire en année pleine, les opérations exceptionnelles d'indemnisation pour rupture d'un bail –par exemple, l'Oblique AZ, terrain que nous avons récupéré en 2016- et la constitution de provisions pour contentieux ont fortement pesé sur l'évolution des dépenses.

En 2009, un effet ciseau inversé avec des recettes plus fortes que les dépenses mais lié essentiellement à la hausse de la fiscalité et l'ajustement de la dotation forfaitaire. En 2010, remontée des droits de mutation et impact de la DSC, presque 1,6 % de hausse sur ces deux postes, recettes totales de l'année précédente.

La hausse plus rapide des dépenses courantes conduit à une nouvelle contraction de l'épargne de gestion en 2015, -850 000 € soit -3,8 %, moindre qu'en 2014 (-1,3 M€ et 5 % de baisse). Nous avons une contraction sensible de notre épargne de gestion.

Néanmoins, nous maintenons un niveau d'équipement conséquent. De 2007 à 2008, le montant était supérieur à 30 M€, soit le double comparé aux années 2001 à 2005. L'année 2009 fut exceptionnelle, plus de 40 M€, avec le Théâtre National Populaire, la Cuisine centrale, ou l'École nationale de musique. Ensuite, nous observons une baisse mais d'un niveau qui demeure important :

- 2010 : 35 M€
- 2011 : 29 M€
- 2012 : 28 M€
- 2013 : 29 M€
- 2014 : 31 M€
- 2015 : 34,7 M€

Pour 2016, la première estimation est légèrement inférieure à 2015. Si on faisait une moyenne sur les mandats précédents :

- 2001-2007 : 18,5 M€ d'investissement
- 2008-2013 : 31,8 M€ d'investissement
- 2014-2015 : près de 33 M€ d'investissement

Cela montre un niveau d'investissement stabilisé sur la durée et conséquent.

Quelques données économiques sur le projet de loi de finances 2017.

Pour rappel, en 2016, la croissance envisagée était d'environ 1,5 %, soutenue par les mesures en faveur de l'emploi et de la compétitivité.

Pour 2017, le taux de croissance envisagé dans un premier temps était de 1,5 %, ramené aujourd'hui, selon les dernières données, à 1,4 % mais qui fait toutefois l'objet de réserves de la part du Haut Conseil des Finances publiques puisque les organismes de prévision seraient plutôt proches de 1,3 %.

Le projet de loi de finances est bâti sur une légère décreue de la consommation des ménages, +1,6 %, mais qui continuerait néanmoins à soutenir la croissance comme l'investissement productif des entreprises qui serait en légère rétractation, plus de 4,5 % néanmoins.

L'inflation est envisagée à +0,8 %, ce qui aurait pu être la base de l'évolution nominale des bases fiscales pour la TH mais elle sera finalement votée à 0,4 %.

Entre autres données économiques provenant de l'environnement national et international, la parité euro/dollar affichée ici entre 1,11 et 1,12 a été établie avant les élections américaines. Aujourd'hui, pour 1 €, nous avons 1,0627 \$. Nous tendons vers une parité euro/dollar à 1.

En 2015, le baril du pétrole était à 53 \$, il était à 42 \$ en 2016 et estimé à 45 \$ en 2017. Aujourd'hui, le prix du baril est de 48 \$ le baril. De fait, des incidences se font sentir suite aux élections américaines.

En perspectives de recettes pour 2017, il convient de noter notre contribution au redressement des finances publiques, le plan d'économies de 50 Md€ sur les années 2015, 2016 et 2017 : 11,7 Md€ à la charge des collectivités locales et une diminution de la contribution des communes pour la dernière année. Pour Villeurbanne, la réduction sera finalement de 1,3 M€ alors qu'en 2015, elle était de 2,5 M€. Elle aurait dû être de la même nature en 2017. Nous avons une moindre recette mais qui est plus importante qu'en 2015.

Les dotations forfaitaires sont estimées à -600 000 €. Certaines dotations évoluent à la hausse car, dans nos prévisions retenues lors de l'élaboration des budgets 2015 et 2016, nous avons prévu des recettes moindres. Finalement, elles seront meilleures, notamment la dotation de compensation de la taxe professionnelle (+35 000 €) ou la compensation pour l'exonération du financier bâti (+18 000 €). Néanmoins, sur l'ensemble des recettes, nous aurons une baisse anticipée des dotations estimée à 2 M€.

Voilà l'explication sur les perspectives de recettes 2016.

Sur la fiscalité locale directe, poste le plus important, pour l'évolution nominale, nous avons une prévision à 0,8 ramenée à 0,4, ce qui donnera lieu à une baisse de nos recettes d'environ 300 000 €. Un imprévu dans notre prévision budgétaire. L'évolution physique estimée en fonction du processus de production immobilière est à +1,5 %. Finalement, l'estimation du produit fiscalité en 2017 sera à 74 M€.

Les droits de mutation estimés à 4,8 M€ seront finalement supérieurs en 2016 puisque nous approcherons les 5 M€. Nous aurons un niveau de subvention en baisse avec la réduction progressive du nombre d'emplois d'avenir. Enfin, la progression des recettes des services dépend évidemment de la fréquentation et de l'évolution éventuelle des tarifications. Elle est difficilement appréhendable car elle s'explique en partie par la fréquentation des activités périscolaires (cantine, accueil, etc.) et sera ajustée à la fréquentation effective. En ce qui concerne le dispositif périscolaire, après deux exercices complets d'activité, nous aurons des chiffres plus proches de la réalité.

Sur les perspectives de dépenses 2017, selon nos prévisions budgétaires, nos lettres de cadrage et nos travaux, compte tenu de la situation économique, nous avons un objectif d'économies sur les dépenses courantes à -1,6 %. De manière pluriannuelle, l'objectif est de -6,4 % sur les exercices de 2016 à 2019. Ces économies doivent nous permettre d'absorber les effets des ouvertures d'équipement et des baisses de ressources, notamment provenant de l'État.

Les contraintes externes prégnantes sont la baisse sans précédent des dotations de l'État, les mesures statutaires, le point d'indice en hausse, la réforme des carrières.

En conséquence, une progression des dépenses de 1,3 % mais en retraitant à périmètre constant, des Invites qui n'ont pas eu lieu en 2016, la progression des dépenses réelles de fonctionnement serait inférieure à 0,3 %.

Le niveau d'investissement sera proche de 39 € (travaux, études, équipements) contre 44 M€ en 2016.

Notre variable d'ajustement, ce qui fera plaisir à certains de nos collègues, sera le recours à l'emprunt qui atteindra 18 M€. Vous avez en annexe un document en support du débat qui liste les investissements individualisés envisagés. Il est déjà meilleur que celui de l'an dernier Madame Khelifi, vous avez sur ce rapport des informations supérieures à celles qui étaient diffusées l'an dernier. En effet, nous annonçons des travaux supérieurs à 1 M€ qui auront des effets sur plusieurs exercices. Ils témoignent de l'importance accordée entre autres au scolaire et ne tiennent pas compte des efforts récurrents d'investissement pour la maintenance de notre patrimoine qui est tout aussi importante que les investissements nouveaux.

Sur les perspectives à moyen terme :

- Une priorisation de nos investissements au regard des besoins de la population, de nos capacités d'investissement et du caractère de stabilisateur économique de l'investissement.
- Le recours à l'endettement dans le respect d'une capacité et d'un désendettement maximal autour de 5 à 6 ans avant la fin du mandat.
- Le maintien des équilibres financiers par la réorganisation de la production du service rendu avec plusieurs objectifs, à savoir :
 - o rationalisation de l'organisation du service rendu efficiente à travers l'amélioration du processus et des méthodes de travail
 - o impact de la dématérialisation par exemple
 - o organisation des services, mutualisation interne ou externe
 - o niveau de facturation et tarification en fonction du coût du service, de la capacité contributive des usagers
 - o recherche absolue de qualité du niveau de service rendu
 - o appréciation du service rendu : quels services sont utiles, impératifs, obligatoires
 - o le rapport à la population.

L'ensemble devra être vu en fonction des évolutions institutionnelles et des compétences réglementaires, notamment dans le cadre de la Métropole.

Les objectifs premiers sont la préservation du service rendu aux usagers, le soutien continu aux associations pour faire vivre le tissu associatif existant et permettre l'émergence de nouvelles structures et l'association des personnels dans l'exercice de nouvelles compétences éventuelles et dans un cadre évolutif.

Merci de votre attention, je laisse la place au débat.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai des interventions de tous les groupes dans un temps de huit minutes maximum.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Monsieur le Maire,

L'année dernière, à huit jours près, lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, nous étions tous KO debout après l'effroyable tragédie des attentats de Paris.

Un an après, les choses ont-elles changé ? La menace terroriste est toujours majeure avec un État Islamique dans ses métastases cruelles et moyenâgeuses, toujours en capacité de semer la mort sur notre sol. Le monde va mal et l'Amérique vient de se doter d'un type bien selon l'extrême droite, d'un fou selon les démocrates, misogyne, homophobe et raciste, psychopathe peut-être, acteur sûrement, qui a su séduire et entraîner derrière lui une Amérique déboussolée.

Le monde va mal et la Russie est entraînée par un petit complexé arrogant toujours prêt à montrer médiatiquement ses muscles, les siens et ceux des forces armées Russes, jouant avec les paradoxes, bombardant l'État Islamique, soutenant Bachar el-Assad et en gardant comme fil conducteur l'accès à la Méditerranée.

Le monde va mal et est coincé entre ces deux grandes forces nucléaires que constituent les USA et la Russie, qui peuvent chacune détruire 20 fois la terre. L'Europe peine à se structurer, à affirmer sa force solidaire, à définir sa politique commune et à garantir ses limites.

Le monde va mal et la France qui reste le rêve de centaines de milliers de réfugiés économiques, climatiques, rescapés de la guerre, n'a plus les moyens d'accueillir toute cette épouvantable misère.

Les enjeux politiques sont majeurs pour restaurer la paix et redonner au monde ses équilibres. La France, avec son nouveau futur président, aura un rôle majeur.

Voilà le contexte cet après-midi pour débattre du budget, débat qui apparaît dans ces conditions comme une respiration qui se veut bienveillante mais qui reste attentionnée.

Votre rapport ce soir nous envoie clairement trois messages et je resterai sur ces trois messages compte tenu du temps qui m'est imparti.

Le premier message concerne les insuffisances de l'État et le flou persistant qui caractérisent le pilotage national. Enfin un éveil à la réalité de votre part car le contexte dans lequel nous discutons le budget ce soir est très préoccupant.

La France creuse toujours sa dette à hauteur de 2,171 Md€, soit 93,5 % du PIB, quand l'Allemagne est à 78,4 %. La France emprunte chaque jour pour maintenir à flot ses équilibres sociaux, un peu comme si chaque jour chaque Français faisait un emprunt pour acheter son pain. On comprend que cela ne peut durer indéfiniment, d'autant que rien ne semble en mesure de contrer cette dégringolade budgétaire, surtout quand, venant de l'expert de l'Élysée, il ne s'agit que d'incantations et de perceptions de frémissements qui augurent non un revirement de situation mais un ralentissement de la chute.

L'exercice budgétaire à venir s'apparente donc réellement à prendre la route en plein brouillard. Vous, vous parlez de contexte mouvant. Ce trajet est ponctué d'incertitudes, notamment sur les dotations de l'État qui déclinent irrémédiablement. Vous les avez rappelées.

Pour la première fois, en quelques mots à l'élégance édulcorée, vous nous dites que nous sommes dirigés par des incompetents dont les incertitudes, les hésitations, les revirements entravent le prévisionnel budgétaire. Vous rappelez par exemple l'annonce d'une réforme de la dotation forfaitaire qui ne sera finalement pas mise en œuvre, ou un projet de loi de finances propre aux collectivités locales pour leur expliquer de combien de crans il va falloir resserrer la ceinture budgétaire des dotations, ou bien encore l'ineptie de la suppression du dispositif d'exonération fiscale dont bénéficiaient certaines personnes en raison de leur âge et de leurs revenus,

ce qui a conduit ces mêmes personnes, souvent âgées, à devoir payer des impôts locaux dont elles étaient exonérées jusqu'alors. Le gouvernement a été contraint à faire marche arrière et de rembourser les sommes injustement prélevées mais qui sont toutefois restées dans la poche des communes. En matière de politique de gribouille, c'est du grand art qui pourrait prêter à rire si l'on ne parlait pas d'argent public, l'argent des contribuables français.

Les Français ont hâte de tourner la page et ils l'ont fait savoir hier compte tenu de l'ampleur de la participation au premier tour de la primaire de la droite et du centre.

Le second message rappelle le rôle important de la fiscalité locale dans nos équilibres budgétaires et vous savez combien je suis sensible à ce message.

Bien entendu, les impôts sont nécessaires à la vie d'une société moderne, attentive au maintien de ses équilibres, mais ils doivent être mesurés, adaptés, et les citoyens doivent trouver un juste retour de leur investissement fiscal en matière de qualité de vie pour eux et leurs enfants, dans un environnement sécurisé et apaisé.

À Villeurbanne, le taux d'imposition de la taxe d'habitation est très élevé, supérieur de 2 points à la moyenne de l'agglomération lyonnaise. Il faut préciser également que la politique d'abattement que vous rappelez régulièrement, la plus généreuse de la métropole, conduit à des lendemains qui déchantent car lorsque les enfants ont quitté le foyer, le retour à la fiscalité réelle sans abattement dévoile des prélèvements fiscaux confiscatoires et dissuasifs.

L'impôt est par ailleurs dévoyé lorsqu'il sert seul d'ajustement budgétaire. Cela consiste à mettre la tête sous l'eau de bon nombre de concitoyens pour faire émerger l'équilibre budgétaire municipal.

Dans le contexte actuel, la tentation fiscale n'est pas recevable et cela semble être votre volonté sur ce budget.

Par ailleurs le très faible endettement de la Ville autorise le recours à l'emprunt, mesuré et adapté dans un contexte de taux qui restent encore historiquement bas. Vous n'utilisez l'emprunt que sur un mode « roue de secours » sans en faire un moyen d'engager des financements de long terme. C'est dommage et relevé par la Chambre régionale des comptes.

En revanche, avancer sans visibilité budgétaire offre des conditions impérieuses de réduire les coûts budgétaires et de prioriser les actions à engager. Quand on en a plus les moyens, on peut toujours tout faire mais on le fait mal. Il est préférable de cibler ses actions sur les priorités dans l'intérêt des concitoyens et non dans une idéologie caricaturale. Cela, je vous l'ai dit l'année dernière et, enfin, vous semblez commencer à amorcer ce principe de gestion.

Le troisième message est justement la nécessité de réduire la voilure du fonctionnement municipal, constituant là encore un éveil au pragmatisme de gestion.

Les charges de personnel progressent inéluctablement de 3,8 % en moyenne par an. Pour la première fois, malgré mes demandes réitérées, vous semblez vouloir engager un travail sur l'efficacité des services et la réduction des coûts de fonctionnement.

Vous n'abordez pas le problème de l'absentéisme qui se décline, en plus des 25 jours réglementaires, des jours pour raisons familiales, des jours pour fêtes religieuses, des journées du maire, de 25 jours supplémentaires en moyenne pour arrêt maladie. C'est en moyenne 60 jours d'absence par agent et par an. Tout cela a un coût qui avait été réduit en instaurant un jour de carence par arrêt mais la suppression de ce jour de carence par la Hollande a fait de nouveau bondir de +30 % le nombre de jours d'arrêt de travail. Pas de jour de carence

dans le public, 3 jours de carence dans le privé, voilà en grande partie l'explication du gros différentiel des arrêts de travail, deux fois plus importants dans le public que dans le privé.

S'attaquer à l'absentéisme, c'est s'attaquer aux 8 % en moyenne de la masse salariale que coûte cet absentéisme. Secteurs privé et public confondus, 2 jours de carence pour l'ensemble des salariés français seraient éthiques et économiquement pertinents.

Je ne reviendrai pas sur les réductions des coûts que vous engagez sur tous les consommables et la révision des politiques menées en introduisant la notion de priorité et de juste subvention en fonction des activités. Vous ciblez particulièrement les clubs sportifs et les centres sociaux. Vous êtes contraints à cette attitude responsable car on ne peut pas passer son temps à dire que le monde et la France vont mal, et continuer localement à dépenser l'argent des contribuables en se disant qu'ils seront toujours là pour payer. Eh bien non, ils ne seront pas toujours là. Quand je dis « ils », c'est cette classe moyenne, nourricière et silencieuse, laborieuse et amoureuse de la France, qui est désormais exaspérée et rageuse de voir la déliquescence de notre pays dans lequel l'effort n'est pas reconnu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Morales, vous avez respecté scrupuleusement les huit minutes. Je vous en donne crédit.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les budgets des collectivités seront encore marqués en 2017 par le fameux « redressement des comptes publics » infligé par le gouvernement depuis 2014 suite aux exigences de l'Europe sur les déficits publics.

Même si, pour l'an prochain, le bloc communal voit sa réduction divisée par deux par rapport aux décisions initiales, nous ne pouvons que regretter cette rigueur gouvernementale, d'autant que la lutte contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale n'est pas menée avec la même « persévérance », loin de là ! Je ne citerai pour exemple que le scandale de cadeau fiscal de 2 Md€ accordé à la Société Générale sous la présidence Sarkozy, et confirmée depuis sous la présidence Hollande, au titre d'une remise de 33 % sur les pertes essuyées par la banque. Pourtant, le candidat Hollande avait déclaré : « *Comment admettre que lorsqu'une banque fait une erreur, ce soit le contribuable qui paie ?* » Cette erreur vient d'être confirmée par la Cour d'appel de Versailles et justifie d'autant plus que l'État exige le remboursement de cette somme par la Banque, ce qui, semble-t-il, va être enfin engagé par Bercy.

Notons, pour finir, que les 2 Md€ non rentrés dans la caisse de l'État représentent approximativement la baisse des dotations de l'État aux collectivités sur plus d'un an. D'où l'enjeu de les récupérer vite !

Toutefois, les dotations aux collectivités risquent de ne pas pour autant s'améliorer. Les finalistes de la primaire de droite annoncent chacun entre 80 Md€ et 110 Md€ d'économies de dépenses publiques à réaliser dans les cinq ans alors même que l'Europe est en train de desserrer les taux de l'austérité en ne sanctionnant pas les soi-disant mauvais élèves que sont l'Espagne et le Portugal.

La rigueur ne doit pas être une fatalité, surtout pas pour les collectivités, elles qui assurent à la fois des investissements locaux et des services publics de proximité indispensables.

La situation saine de Villeurbanne permet, malgré cette baisse des dotations de l'État, de maintenir un bon niveau d'investissement, tout à fait compatible avec la capacité de désendettement de la Ville qui est passée à quatre mois fin 2015 et qui pourrait être portée à cinq ou six ans en fin de mandat, ce qui reste inférieur au niveau recommandé de gestion prudentielle de sept ou huit ans.

Nous saluons donc les choix de nombreux projets sur 2017 tant les besoins en équipements publics sont élevés.

Nous comprenons votre décision de réduire les dépenses de fonctionnement, notamment par l'organisation des Invites une année sur deux et la suppression de certaines manifestations. En revanche, quand la recherche d'économies vise une baisse de la masse salariale par des réductions de postes, alors que la population ne cesse de croître, cela est plus que discutable. Même si des réorganisations de services ou des mutualisations sont nécessaires, elles ne doivent pas pénaliser la qualité du service public ou la qualité de vie au travail des agents, quand des postes budgétisés ne sont pas pourvus par exemple. On lit dans le rapport un effectif de 1 798 agents mais seulement 1 774 occupés. Ces choix de réduction de la masse salariale conduisent à une intensification des tâches pour les agents, des missions difficiles à assumer. Nous souhaitons que les agents ne fassent pas les frais de cette rigueur budgétaire.

Quelques mots sur les besoins en service public avant d'examiner les investissements.

Ces besoins sont notamment liés à la hausse importante de population sur la ville, elle-même liée à une dynamique de la construction toujours galopante et excessive selon nous pour garantir le bien-vivre, non seulement du fait de la difficulté de répondre aux besoins en équipements publics mais également car cela entraîne nécessairement des hausses de circulation et de pollution, malgré la part assez élevée des modes non polluants sur le secteur central. Ainsi, 1 570 logements autorisés en 2015 sur la ville, 1 577 en 2014, c'est évidemment énorme, cela concerne tous les quartiers de la ville, des chantiers partout, de manière diffuse, et très peu en opérations publiques ou en PUP qui permettent de mieux financer les équipements publics ou de mieux maîtriser la qualité urbaine.

Outre ces chiffres 2014, les données 2010-2014 montrent une moyenne de 900 logements commencés sur Villeurbanne chaque année. Ajoutés aux plus de 3 000 logements sur Lyon, ce sont ainsi 5 000 logements commencés entre 2010 et 2014 sur la zone centre du SCOT Lyon-Villeurbanne ! À ce rythme -qui semble même s'accélérer sur 2015-, ce ne sont pas moins de 80 000 logements qui seraient construits sur Lyon Villeurbanne d'ici 2030. C'est beaucoup plus que les prévisions du SCOT qui sont à 60 000 logements. Il existe donc une dynamique de la construction supérieure au SCOT que nous jugeons excessive et que nous souhaitons voir mieux régulée dans le prochain PLU-H.

Pour revenir au DOB et en particulier au projet de la PPI, nous voyons que le retard en écoles, crèches et équipements sportifs est en train d'être comblé, au moins en partie, avec une programmation importante des investissements dans les écoles. Outre les créations de classes dans les écoles existantes, deux nouvelles écoles seront construites d'ici 2020 et une troisième école sera lancée, rue Hyppolite Kahn, pour laquelle nous avons voté l'acquisition du foncier en juillet 2015. Moins de deux ans après, les travaux vont démarrer, c'est le signe d'une vraie accélération !

Concernant les deux nouveaux groupes scolaires, nous sommes étonnés des différences de budget prévisionnel : près de 15 M€ pour le groupe scolaire Rosa Parks pour 20 classes et « seulement » 13,8 M€ pour 25 classes dans celui de La Soie.

De même, les coûts des équipements petite enfance sont très différents pour 42 places entre celui de Maisons-Neuves (1,4 M€ pour l'acquisition et les études), celui du terrain des Sœurs (4,3 M€) et celui de La Soie (2,4 M€). Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer ces différences ?

Sur l'école Rosa Parks, nous savons que le concours de maîtrise d'œuvre est lancé et nous ne pouvons que nous en réjouir. Toutefois, nous voulons attirer encore une fois votre attention sur l'enjeu d'implantation de cette école et la nécessité de ne pas obérer l'avenir à court terme ou moyen terme avec le futur tracé de la ligne du T6.

Nous défendons plusieurs scénarios alternatifs à la solution que vous annoncez, Monsieur le Maire, d'un tramway sur l'avenue Barbusse et Barbusse prolongée. Nous pensons que la solution par la rue Paul Verlaine puis Jean Bourgey puis Édouard Vaillant est une option à étudier sérieusement, de même que celle par la rue Rollet et la rue des Bienvenus, ou celle par Flachet. Pour l'option par la rue Verlaine, cela nécessite que l'école Rosa Parks soit implantée sur la parcelle de façon à permettre la giration d'un tramway entre les rues Jean Bourgey et Édouard Vaillant. Pour cela, il faut évidemment disposer rapidement des études de faisabilité du SYTRAL pour lancer un grand débat citoyen.

Concernant les établissements pour personnes âgées, nous vous avons interrogé sur les deux lignes distinctes qui sont pourtant un même projet, l'acquisition foncière pour une résidence autonomie de 8 M€ et la résidence Château Gaillard, reconstruction d'une RPA et d'un EHPAD. Vous confirmez qu'il s'agit bien d'un seul projet, la résidence autonomie de Château Gaillard qui comportera 140 places et aucune en EHPAD puisque les deux EHPAD seront prochainement fermés comme nous en avons débattu au Conseil de juillet.

Je me permets donc de suggérer de corriger le tableau de la PPI en retirant ce mot « EHPAD » et j'en profite pour vous demander si les 38 places d'EHPAD qui seront fermées seront bien reconstituées sur la ville, même si nous avons bien compris que vous avez pu augmenter le nombre de places de la résidence autonomie de 118 à 140.

Enfin, sur la ligne « Acquisition foncière » du projet urbain Grandclément, il vise, selon les opportunités, à constituer des réserves foncières pour de futurs équipements publics mais ne concernerait pas le futur parc Grandclément. Ce projet ne semble pas programmé d'ici 2020. Nous le regrettons vivement vu le développement important de ce quartier.

Pour conclure, nous nous réjouissons d'une part du maintien d'un budget important sur la rénovation thermique des logements sociaux et privés et de nos bâtiments publics et, d'autre part, de voir enfin apparaître le projet du CCO dans le tableau des projets. Cependant, avec 2 M€ budgétisés d'ici 2020, il est probable que sa réalisation ne soit pas achevée à cette période.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Plus une minute mais une minute quand même, d'autant plus que vous avez élargi le champ du DOB. C'est pour cela que je donnerai la parole à M. Lung pour évoquer ce que vous avez dit en ce qui concerne la construction, le trajet T6 et le parc Grandclément, projet sur lequel nous avons été actifs. Vous regrettez que nous ne le fassions, vous vous attribuez quelque chose et demandez ce que nous faisons mais nous avons porté ce projet depuis le début. Je trouve toujours cela savoureux

Mme Béatrice VESSILLER.- Je ne me le suis pas attribué.

M. LE MAIRE.- Nous posons des projets puis vous regrettez que les projets que nous avons posés n'aillent pas assez vite.

Pour le groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tiens à féliciter les services de la Ville pour le document qui nous est soumis sur la situation financière de la commune. Il est très clair et synthétique.

L'objectif du présent débat est donc d'avoir une réflexion globale sur les orientations budgétaires de la Ville pour les années à venir, avant d'aborder le budget primitif 2017 au Conseil Municipal de décembre.

En premier lieu, il faut rappeler le contexte dans lequel devront s'inscrire ces orientations budgétaires.

Tout d'abord, le contexte national. Depuis la mise en place en 2012 d'un plan de réduction des déficits publics, les collectivités locales sont fortement impactées. Comme vous le mentionnez dans ce document, l'impact pour la commune est très important, notamment au niveau de la diminution des dotations.

Ce contexte financier contraignant, même s'il est allégé en 2017, se poursuivra de plus belle en 2018 puisque l'impact des économies réalisées reste faible au niveau de la dette publique. De plus, ce n'est pas une croissance de 1,5 % en 2016 qui permettra le rétablissement de nos déficits publics.

Les mesures proposées pour les collectivités dans la loi de finances 2017 sont assez claires : la poursuite de la baisse des concours financiers et la stabilité des taux de la fiscalité locale. Rien de positif à attendre du côté de l'État.

Le contexte local est plus rassurant. Le soutien financier de la Métropole semble perdurer, du moins en 2016. Reste la situation financière de la Ville. Elle reste saine, une dette de 48,5 € par habitant et un taux d'endettement de 5 %. Il y a également là l'héritage de vos prédécesseurs avec une gestion de bon père de famille. Cependant, cet équilibre financier est remis en cause via la baisse des dotations de l'État conjuguée à l'obligation de construire des équipements afin d'accompagner l'évolution démographique de la ville voire de rattraper des retards.

Une analyse détaillée confirme que cet équilibre est rompu.

Concernant les recettes de fonctionnement, on note que ces dernières diminuent. De plus, ces recettes sont fragiles car elles dépendent en majorité des initiatives de l'État, notamment à travers la loi de finances. La fiscalité directe locale constitue pratiquement 50 % de nos recettes de fonctionnement et si on ajoute les dotations et compensations, second poste des recettes, on atteint pratiquement 80 % des recettes. Or, la diminution des concours de l'État est significative et se poursuivra, notamment pour la dotation globale de fonctionnement.

Les produits du domaine services et ventes diverses, même s'ils progressent, restent toutefois assez faibles.

Concernant les dépenses de fonctionnement, si les charges à caractère général restent stables, c'est le poids des charges de personnel qui pose un réel problème. C'est le résultat de la progression de 3,5 % par an de 2007 à 2014.

Malgré la réduction de cette évolution en 2015, la masse salariale représente toujours 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et progresse encore en 2016. Idem pour la progression des subventions et participations de 2007 à 2015 de 3,88 % par an.

Notre problème reste que l'évolution des charges courantes demeure plus rapide que celle des recettes courantes. Le résultat, c'est l'érosion de l'épargne depuis 2015 et donc de notre capacité d'autofinancement. Ces données peuvent d'ailleurs empirer devant l'incertitude d'évolution de certains facteurs, l'impact de l'inflation sur les dépenses communales et surtout la réforme future de la dotation forfaitaire et des nouvelles mesures gouvernementales en direction des communes.

En 2017, les marges de manœuvre de la commune restent étroites puisqu'on note l'évolution négative des recettes réelles, l'érosion de l'épargne, aucune évolution du montant des recettes liées au service à la population, les effets des évolutions tarifaires restants limités.

Dans ce contexte incertain, vous avez donc fixé votre objectif prioritaire : le maintien d'un niveau d'investissement équivalent à celui des derniers mandats afin de répondre aux besoins des usagers. Pour y parvenir, vous arrêtez certaines options. Le maintien du niveau d'investissement sera financé par la poursuite

des économies sur les dépenses de fonctionnement. Ainsi, en 2017, l'objectif est la recherche d'économies à hauteur de 1,6 % des dépenses de fonctionnement.

À cette fin, vous annoncez des mesures : la maîtrise de la masse salariale de 2016 à 2019, à savoir -6,4 % par an à périmètre constant, et la légère baisse des subventions et des participations. Sachant que cela sera insuffisant, vous évoquez déjà d'autres options comme la fiscalité ou le recours à l'emprunt et, en dernier ressort, le décalage de la réalisation des équipements. Le recours à l'emprunt est d'ailleurs annoncé comme l'option de 2017. Il constituera la variable d'ajustement pour l'investissement. Le nouvel emprunt est évalué à 18 M€, la capacité de désendettement passant de 5 à 6 ans en fin de mandat. Ce n'est pas dramatique, c'est simplement la fin de l'exception villeurbannaise dans ce domaine.

Nos remarques porteront plutôt sur des mesures qu'il faudra adopter si nous souhaitons ne pas voir l'emprunt ou la fiscalité s'envoler dans les prochaines années :

- limiter strictement nos dépenses aux compétences communales ;
- entamer un vrai plan de baisse des subventions et des participations, notamment des subventions attribuées aux organismes de droit privé ;
- encadrer voire limiter la densification de la commune -je connais votre position à cet égard, comme Achille Talon, vous méprisez l'obstacle- ;
- revoir à la baisse les effectifs sans tomber toutefois dans les délires d'un François Fillon ;
- s'interroger sur notre capacité à financer l'événementiel –on note que le coût des Invites reste un luxe dans le contexte présent et à venir. Il faut faire différemment et moins cher.

En conclusion, le changement, c'est maintenant puisque nous allons assister à un tournant dans la gestion de nos finances. Après des années d'utopie dispendieuse, la réalité s'impose à l'État et aux communes. L'obligation pour notre pays de se désendetter impose de faire des économies importantes et donc de gérer différemment. Cela est également valable pour les communes, d'autant que les contraintes qui pèsent sur les communes seront plus importantes à partir de 2018. Notre commune part d'une situation saine, c'est vrai, mais c'est à présent la fin de cette exception. Difficile de freiner l'investissement compte tenu du manque d'équipements dans un contexte de densification de la commune.

Nos marges de manœuvre se situent au niveau de l'endettement, un endettement contrôlé, mais également au niveau de la baisse de la masse salariale et de certaines dépenses de fonctionnement.

Le levier fiscal est à proscrire dans une ville où le revenu médian est peu élevé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole et d'avoir eu une intervention bien liée et sérieuse. Je me permets de le dire car, souvent, sur d'autres sujets, il nous est arrivé de sursauter un peu. Voyez, je vous donne des satisfécits de temps en temps, je ne partage pas tout ce que vous avez dit, notamment à la fin, mais les constats faits sont ceux que vous avez retrouvés dans le document qui vous était proposé.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Un grand merci aux services et à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour la qualité toujours excellente des éléments fournis aux élus.

Monsieur le Maire, nous allons débattre ce soir des orientations budgétaires pour l'année 2017 à Villeurbanne.

Villeurbanne n'est pas un village gaulois, retranché sur lui-même. Villeurbanne subit les soubresauts économiques qui font rage depuis la crise des subprimes en 2008. Villeurbanne fait également face à la politique de réduction des déficits publics ou plutôt, devrais-je dire, à une politique économique menée depuis mai 2012 qui ressemble plus à un derviche tourneur qu'à une politique claire, fixant un cap sur lequel tous les acteurs économiques publics comme privés pourraient s'engager dans la durée. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point ultérieurement.

Concernant la dégradation des ratios financiers liée au contexte général, nous ne pouvons qu'adhérer à votre propos. Le trou se creuse de nouveau pour les recettes réelles de fonctionnement avec les communes de notre strate, soit 100 000 habitants et plus.

Ces recettes sont constituées en majeure partie par les recettes de fiscalité directe locale puisque ces dernières représentent 51,97 % des recettes réelles de fonctionnement au CA 2015, en augmentation par rapport au CA 2014. Prenons garde à ce que ce taux ne continue pas d'augmenter, cela rigidifierait la structure financière du budget communal.

Depuis 2012, nous faisons face hélas, pour les dotations intercommunales et surtout étatiques, à une politique qui est devenue dangereuse, non seulement pour les collectivités locales mais également pour les entreprises françaises.

Alors que jusqu'en 2012, dans le cadre de la politique de réduction des déficits publics, le choix du gouvernement avait été celui du 0 % valeur, les dotations de l'État pour notre commune ont baissé de plus de 4 M€ entre le pic de 2012 et le chiffre constaté en 2015, soit 14 % sur la période, avec une baisse en 2015 de plus de 9 %.

Certes, les différents gouvernements de François Hollande ont justifié cette politique par le souci de réduire les déficits publics mais à quel prix ? Celui de la réduction des dotations et concours de l'État, en méprisant le rôle majeur joué par les collectivités dans la stabilité économique de notre pays.

Le gouvernement a d'ailleurs réduit les objectifs de croissance en 2016 de 1,5 % à 1,4 % alors que tous les économistes jugent déjà la croissance très optimiste à 1,3 %.

Ces objectifs de déficit public à hauteur de 3,3 % du PIB ne seront donc pas tenus, encore une fois, entachant la crédibilité de la France sur la scène internationale.

La précédente majorité avait elle aussi ce souci de réduction des déficits publics, les ayant ramenés de 7,2 % en 2009, après la crise systémique, à 4,9 % en 2012 mais elle, elle avait très bien compris le rôle des collectivités et que ces dernières ne sauraient être la variable d'ajustement principale de cette réduction des déficits publics.

Il est déplorable de fixer aux autres ce que l'on n'est pas capable de réaliser soi-même. Un exemple en est la hausse des charges de personnel imposée par le gouvernement avec la revalorisation du point d'indice et les mesures statutaires des petites catégories.

Sans remettre en cause ces mesures car il est normal que chaque agent de la fonction publique ait une perspective positive pour se sentir impliqué dans son travail quotidien, il est désagréable de voir le gouvernement imposer ces mesures tout en réduisant ses concours. La situation ne peut devenir que kafkaïenne, et ce d'autant plus à Villeurbanne que les dépenses de personnel représentent 58,75 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 71 M€.

Toutes ces mesures imposées par l'État, alors que les ratios budgétaires d'une commune sont par définition en grande partie figés, rendent l'exercice d'une politique ambitieuse de plus en plus irréalisable. Ceci est corroboré

par le ratio épargne brute qui, depuis 2012, n'a fait que baisser en passant de 24,6 M€ -chiffre quasiment stable de 2009 à 2012- à 18,8 M€ en 2015, et que vous annoncez pour 2016 à 17 M€.

Nous le voyons bien, les ratios se tendent, la tendance n'est pas bonne.

Le gouvernement socialiste, au travers de son dernier projet de loi de finances 2017, indique d'ailleurs que les collectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des comptes publics et que la réduction des concours financiers de l'État ne représente que 1,2 % de leurs recettes totales et 1,4 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016. Que tout cela est dit en termes légers !

Un œil non averti pourrait penser que la ponction est peu importante et facilement supportable pour les collectivités. Ajoutée cependant aux ponctions des années précédentes depuis 2012, ce sont bien maintenant 15 % des recettes réelles de fonctionnement de Villeurbanne qui ont disparu depuis l'arrivée de François Hollande.

Telle l'expérience de la grenouille dans une casserole d'eau chaude, le gouvernement augmente la température année après année, pas à pas, pour que nous ne réagissions pas de manière véhémence.

Nous pouvons d'ailleurs être inquiets quant au projet de loi de finances 2017 et à ses hypothèses à la vue des études sérieuses d'instituts économiques. Le gouvernement annonce une croissance en 2017 de 1,5 % alors que les études les plus optimistes donnent un chiffre de 1,2 %.

La réalité ayant tendance à fuir le gouvernement, nous constatons donc que la France sera encore une fois à la traîne du redressement européen.

Revenons maintenant aux perspectives budgétaires villeurbannaises.

Nous notons que, dans votre document, vous annoncez d'ores et déjà, au travers de la revalorisation des bases, une évolution de la fiscalité directe locale à hauteur de 1,8 % par rapport au budget primitif de 2016.

La dotation forfaitaire baissera, elle, de 13 % par rapport aux prévisions du budget primitif de 2016. L'ensemble constitué de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine baissera de 9,2 %, soit 1,49 % des recettes réelles de fonctionnement de Villeurbanne.

Vous annoncez également une baisse des recettes des services rendus de 0,2 M€. Nous serons vigilants quant aux dépenses mises en face au budget primitif de 2017 pour vérifier que celles-ci sont bien du même niveau.

Concernant les subventions reçues, vous annoncez des sorties du dispositif des emplois aidés. Il serait intéressant que vous nous indiquiez si ce dispositif, pour lequel nous avons toujours eu des réticences, a permis un retour au vrai emploi pour leurs bénéficiaires.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont attendues en baisse de 0,7 % alors qu'elles étaient stables en 2016. En lui-même, cet indicateur est un signe plus que flagrant que l'État abandonne les collectivités locales à leur triste sort.

Nous notons également qu'à fin 2015, les effectifs étaient en baisse de 0,5 % par rapport à 2014, et plus particulièrement de 17 % pour les effectifs de Police Municipale. Il est vrai, Monsieur le Maire que vous avez toujours été réticent à nous rejoindre sur des positions attendues par les agents. Armement, effectif supplémentaire, équipement, tous ces points, toutes nos propositions, vous les avez bien souvent balayés d'un revers de main. Et puis, finalement, un beau jour de septembre 2016, une grande surprise : vous acceptez enfin l'armement de la Police Municipale après l'avoir refusé au mois de mai 2015.

Nous serons donc vigilants, lors de l'examen du budget primitif de 2017, à voir cette intention se traduire dans les chiffres et que vous ne fassiez pas passer la sécurité à la moulinette des économies de dépenses de

fonctionnement que vous annoncez à 1,6 %. Il y va de la crédibilité de la mesure et du signal envoyé aux agents municipaux.

Concernant la fiscalité, vous avez changé de discours puisque vous avez noté, je vous cite, le ras-le-bol fiscal en disant : « *La réactivité croissante, tant au plan local que national, à la fiscalité et de façon plus générale aux prélèvements, est là pour nous le rappeler* ». J'aurais tendance à dire qu'enfin, des phrases sensées sortent des bancs du parti socialiste, d'autant plus sensées quand nous lisons plus loin que vous réfléchissez au recours à l'entreprise privée, à la fermeture de crèches familiales que nous avons déplorée, à la révision de processus de travail au sein des services et à la poursuite des mutualisations d'actes d'achat.

D'ailleurs, sur ce dernier point, je vous incite à vous rapprocher de l'UGAP pour voir quelles pourraient être les pistes d'économies supplémentaires que vous pourriez faire.

Monsieur le Maire, nous n'en sommes encore qu'à la phase préparatoire du budget 2017. Nous serons vigilants à ce que ce budget que vous nous présenterez le mois prochain soit un budget audacieux, innovant, faisant de la sécurité un axe important de la politique municipale.

Le Général de Gaulle disait « *Les Français, où qu'ils le cherchent, ont besoin de merveilleux.* » Nous vous attendons là Monsieur le Maire.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je suis désolé d'avoir dépassé mon temps de parole.

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas désolé, vous avez dépassé d'une minute, nous vous pardonnons. Par rapport à d'autres dépassements, ce n'est rien.

J'ai été surpris que vous passiez de l'UGAP au Général de Gaulle, c'était un peu audacieux mais cela donnait finalement une note insolite à la fin de votre propos.

Pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci aux services et à Prosper Kabalo qui, chaque année, à défaut de nous fait vivre un moment de poésie, nous éclaire avec pédagogie sur les enjeux du DOB, des enjeux importants pour défendre les choix politiques de notre majorité. Avec l'humilité d'un jeune élu, j'insiste sur le fait que ce sont les élus qui fixent les orientations politiques, pas l'Administration, et le rapport de la Chambre régionale des comptes, certes intéressant et même flatteur à notre égard, dont nous pourrions nous gargariser, n'est qu'un rapport comptable. Là, c'est bien une délibération politique qui nous intéresse. Je veillerai donc à ce qu'elle soit politique.

Le DOB 2017 concerne l'année de mi-mandat. Elle est, à ce titre, aussi révélatrice de la première moitié de notre mandat qu'annonciatrice de la seconde moitié et donne ainsi à voir ce qu'indique notre boussole. Nos orientations budgétaires sont un chemin ambitieux, emprunté avec lucidité et prudence. Notre majorité plurielle est là pour défendre un certain nombre de convictions qui nous ont rassemblés sur un projet dont nous ne rougissons pas qu'il soit de gauche. Ambitieux parce que résolument social, lucide et prudent parce qu'inscrit dans un contexte incertain.

Par rapport au contexte, constatons qu'à l'approche de la fin du mandat de François Hollande, un certain nombre de voyants sont de nouveau au vert dans l'économie française, le déficit public est passé de 5,1 % à la fin du mandat de Nicolas Sarkozy à -3,3 % aujourd'hui. Il devrait atteindre -2,7 % en 2017.

Les chiffres de croissance restent modestes mais offrent des perspectives plus heureuses comme en témoigne l'inversion de la courbe du chômage. Même si la crise économique semble derrière nous, l'ensemble des

collectivités subissent les contrecoups d'une fragilisation de l'État dans la dernière décennie et cela pèse évidemment sur le budget des collectivités puisque l'État est amené à réduire ses dotations.

Malgré ce contexte fragile, Villeurbanne affiche une situation solide, la Ville n'avance pas à vue, elle est rigoureuse dans sa gestion et dans son souci de répondre aux besoins des habitants. Elle maîtrise ses dépenses tout en investissant sur l'avenir en augmentant chaque année ses dépenses d'équipement et son investissement. Après une grosse année 2016, il baisse en 2017 mais l'objectif de 200 M€ sera bien atteint à la fin du mandat.

Le recours à l'emprunt est inférieur à 20 M€ et se fait dans des proportions raisonnables, dans un contexte opportun vu les taux actuels. Il permet le maintien d'un niveau d'investissement à la hauteur du développement du territoire. Avec environ 1 500 habitants de plus par an, il est primordial de veiller à densifier les équipements mais des projets phares comme la ZAC des Gratte-Ciel témoignent de l'attractivité du territoire et de l'effort fait en termes de dynamique sociale.

La Ville renforce certains domaines, par exemple la sécurité en recrutant des policiers municipaux ou en augmentant les grilles de rémunération, permettant ainsi une meilleure attractivité de cette filière. Nous serons vigilants tout de même sur le fait que ces choix ne pourront pas être faits seulement au bénéfice d'une nouvelle doxa de la sécurité et ne prendront pas le pas sur des budgets ou des dispositifs qui participent au bien vivre ensemble et à la prévention, ce qui serait à terme contre-productif.

Le budget alloué aux associations démontre la richesse du tissu social villeurbannais. Celles-ci ont participé à l'effort budgétaire de la municipalité, dans une démarche constructive qui a permis de jeter un regard neuf sur les subventions et de rechercher des convergences et des possibilités de mutualisation toujours dans le respect des projets de chacune d'entre elles.

Notre inquiétude sera la suivante : le rétrécissement du budget finira nécessairement par avoir un impact sur le service public de la collectivité. Nous appelons là à un point de vigilance sur certains secteurs (personnes âgées, jeunesse, centres sociaux), tous les budgets ne sont pas également compressibles. C'est la limite d'une vision globale. La politique, c'est faire des choix et fixer les priorités.

Je fais partie d'une génération d'élus dont la première expérience politique, le mandat, consiste à choisir non pas quel dispositif on doit mettre en place mais quel dispositif on doit supprimer. C'est quelque chose qui marquera l'ensemble de cette génération d'élus, qui marque une rupture dans les politiques des collectivités. Ce n'est pas un rôle très gratifiant. À la limite, ce n'est pas le problème, nous savions et nous assumons le fait de devoir faire des économies. Il nous faut entendre le message des citoyens qui appellent à la réduction de l'appareil étatique.

Notre responsabilité, je pense aux élus de gauche mais finalement à tous ceux qui croient en l'État, c'est de ne pas tomber dans la critique facile et déraisonnable de la fiscalité et des services publics, ni la naïveté. Via la Chambre régionale des comptes, le débat précédent a posé la question des fonctionnaires et de l'absentéisme. On voit la violence avec laquelle certains fustigent la fonction publique. Nous qui la défendons, il est de notre responsabilité d'être à son égard plus exigeants face à ses défaillances. Cependant, il nous faut également combattre les appels à une austérité sans borne. Notre conception de la politique n'est pas d'aller dans le sens du vent, à savoir une doxa qui consacre le principe d'austérité et fustige la fiscalité.

Oui, nous pouvons faire des économies mais dire cela, de deux choses l'une : soit c'est tomber dans la novlangue, c'est-à-dire nous expliquer que moins c'est mieux, qu'il faut optimiser, qu'on peut innover dans la contrainte, rationaliser comme si les budgets étaient irrationnels hier, et qui suppose qu'hier nous étions dans une situation de gaspillage. Je ne le crois pas. Soit c'est considérer que la génération précédente a largement ou un peu –à voir quels sont les degrés- profité des largesses de l'État. Si nous considérons cela, il est alors

impératif de veiller à ce que la correction budgétaire ne se fasse pas au détriment des plus jeunes parce que ce serait la double peine.

Les objectifs de réduction des dépenses fixées dans le cadrage budgétaire sont sans doute nécessaires mais ne peuvent pas être assumés de manière égale par toutes les directions et par toutes les catégories de la population. Nous appelons à une priorisation encore plus claire des orientations politiques et des catégories que nous voulons protéger.

Je parlais tout à l'heure de contexte incertain, notamment parce qu'il existe une échéance majeure, la Présidentielle. Je me tourne vers la gauche, elle ne doit pas avoir peur d'être de gauche à cette échéance et je comprends que cela soit compliqué dans un contexte où les thèmes de gauche sont loin d'être à la mode. M. Martin en témoignait, on fustige l'impôt, on condamne le service public, on stigmatise des bénéficiaires de revenus sociaux. Il est urgent de retourner au combat pour ne pas alimenter ce discours soi-disant moderne et réformiste qui est simplement un discours de dissolution de l'État.

J'ai également envie de m'adresser à la droite et au centre ensemble parce que j'ai cru comprendre que maintenant vous constituiez un bloc, avec le ni-ni, le sens commun, quelques identitaires, la manif pour tous. Un bon gros bloc de droite ! Au second tour de la primaire, vous nous proposez un choix entre un libéral conservateur austère et un libéral conservateur très austère. M. Martin s'y est déjà fait puisqu'il fait référence aux derviches, ces moines qui ont choisi la voie de l'austérité et de la sobriété extrême, l'ascétisme permanent.

Effectivement, François Fillon nous promet un programme d'économies de 110 Md€ sur les finances publiques, dont 20 % assurés par les collectivités locales. On nous annonce doucement mais sûrement 22 Md€ d'économies pour les collectivités et, pour Villeurbanne, cela représente 5 M€. Je ne sais pas comment nous pourrions améliorer les transports publics, chose que veut Mme Haziza pour Saint-Jean. La grenouille sera cuite à feu vif Monsieur Martin !

Dans le même temps, on nous annonce la suppression de 600 000 postes de fonctionnaires. Est-ce sérieux ? Vous êtes des élus locaux et, même dans l'opposition, je suis certain que vous pouvez vous rendre compte que cela signifie la fin du service public, l'impossibilité de répondre aux besoins de nos populations et une défaillance croissante de la République dans nos quartiers.

(Protestations)

Je mesure mon temps d'intervention, je suis à six minutes, il me reste deux minutes.

M. Richard MORALES.- Il faut vous calmer !

(Protestations)

M. Jonathan BOCQUET.- J'allais justement dire, Monsieur Morales, que la tentation de la caricature fait recette lors de ces primaires et j'espère naïvement que le vent vous amène plus loin que vos véritables convictions. Monsieur Morales, il est temps de mettre le holà et de revenir à des moments plus républicains, dans le fond et dans la forme. Vous jouez à un jeu dangereux, on ne peut pas défendre l'État et le priver de tous ses moyens. Les fonctionnaires en moins, ce seront des domaines précis, l'éducation, la santé, la sécurité et les transports. Au niveau local, cela signifierait que notre Ville devrait assumer plus de missions avec moins de moyens, ce qui est totalement irresponsable.

Nous sommes en situation de gestion. Nous la menons avec responsabilité en préservant les ménages d'une hausse de la fiscalité et d'un endettement déraisonnable. Notre groupe souscrit au choix de ne pas se servir des taxes locales comme variables d'ajustement. Il s'agit de protéger le pouvoir d'achat et le niveau de vie des

Villeurbannais mais ce serait une illusion de considérer que nous préservons leur niveau de vie en maintenant un taux fiscal stable si, en parallèle, nous ne sommes plus en mesure d'assurer un service public de qualité.

Pour l'instant, la réduction budgétaire est soutenable et n'affecte pas la qualité de nos services. Jusqu'à quand sachant que nous accueillons environ 6 500 résidents chaque année et que les dotations baissent ?

Pour conclure, notre groupe se réjouit que notre majorité soit parvenue à maîtriser son budget et surtout à ne pas faire peser davantage la fiscalité sur les ménages villeurbannais. Ils se félicitent donc d'un schéma ambitieux et lucide qui s'inscrit dans le long terme. Grâce à nos choix, la Ville permet de faire tampon et de protéger les habitants ainsi que les structures villeurbannaises, qu'elles soient associatives ou économiques.

Notre groupe votera en faveur de cette déclaration d'orientation budgétaire et félicite les maîtres d'œuvre, aussi bien les services et les directions, qui l'ont permise.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous avez néanmoins dépassé de près de deux minutes, l'objectivité m'amène à mesurer votre éloquence qui était réelle et à corriger le fait que nous n'aurons pas à voter le DOB puisqu'il ne sera pas soumis au vote.

Pour le groupe communiste, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

Le débat d'orientation budgétaire, au-delà de l'obligation juridique, est le moment privilégié pour débattre des finances publiques et nous le voyons ce soir.

Rappelons que le sens d'un budget, avant d'être une succession de chiffres, de données financières, fiscales et légales, c'est la mise en application concrète d'ambitions politiques. Ces ambitions politiques qui nous fixent dans nos ambitions budgétaires doivent être une boussole qui guide toute notre réflexion. Je le dis car nous avons le débat sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, on a parfois tendance à se focaliser sur ces rapports quand ce ne sont pas les notations d'agence ou les audits de cabinet.

Notre but doit rester l'intérêt général, la satisfaction de besoins grandissants d'une population elle aussi en croissance. M. Vullierme parlait des conditions d'un débat d'orientation budgétaire au Conseil régional, je rappelle tout de même que quand la droite fait un débat d'orientation budgétaire, elle le base non pas sur les besoins d'une population mais avant tout sur des notations d'agence et des audits de cabinet, c'est dire où on base les priorités dans la construction d'un budget.

Heureusement, nous en sommes épargnés et je tiens à le dire car on ne gère pas une municipalité comme on gère une entreprise, la finalité n'étant pas la même. On tombe parfois dans le piège en ces périodes de crise économique, d'austérité budgétaire à l'échelle nationale et européenne, dans ce travers qui voit dans la bonne gestion une finalité en soi. La droite vient encore de nous en donner un exemple en sacralisant presque la question de la bonne gestion mais rappelons-nous des objectifs.

Entendons-nous bien, nous sommes les premiers, nous, les communistes, à nous satisfaire d'une bonne gestion. L'argent public, c'est de l'argent qui nous est confié par les citoyens mais cette bonne gestion doit avoir pour vertu de nous conserver quelques marges d'action politique. En ce sens, nous pouvons nous satisfaire de la présentation de M. Kabalo. C'est pourquoi nous partageons les orientations budgétaires que vous nous avez présentées. Elles vont dans le sens de la satisfaction des besoins des Villeurbannais et nous nous associons à ces choix de la majorité, dans lesquels nous sommes actifs. Nous participons à ce véritable

casse-tête budgétaire. Cependant, nous tenons à rappeler, cette année plus que d'habitude, les immenses difficultés des collectivités et les conséquences qu'elles entraînent.

J'insisterai sur deux points essentiels et pour ainsi dire d'actualité.

Le premier point, c'est l'absurdité confirmée des baisses des dotations de l'État. Dans ce rapport, il est écrit que c'est le deuxième poste de recettes de la collectivité. À l'origine de cette baisse, il s'agissait de réduire les dépenses publiques supposées mauvaises en soi pour répartir l'effort afin de baisser le niveau de déficit de l'État, lui également supposé être mauvais en soi. Vous rappelez dans ce rapport le fameux chiffre fatidique de 3 % du PIB comme seuil imposé du déficit, le respect de ces règles qu'un ancien président désormais déchu voulait faire entrer dans la Constitution, cette règle désormais contrôlée par la Commission européenne suite au traité dit Merkel-Sarkozy devenu ensuite Merkel-Hollande, que nous connaissons sous le nom de TSCG.

Chaque année, le ministre des Finances doit présenter sa copie aux technocrates de Bruxelles qui émettent un avis et peuvent même faire des choix en lieu et place de la représentation nationale.

Je vous fais ce bref rappel car l'avis de la Commission européenne qui est tombé le 17 novembre montre un peu de souplesse, notamment par rapport à l'Espagne ou au Portugal. Je citerai l'analyse du journal *Le Monde* qui est assez intéressante : « *De peur de la montée des populismes, la Commission fait preuve de souplesse quant à l'obligation de réduction de la dépense publique.* » Concrètement, avec cette annonce, la commission, qui nous dit régulièrement de nous serrer la ceinture, avoue à demi-mot s'être un peu trompée. Plus encore, elle établit un lien direct entre la baisse de la dépense publique et le délitement de nos sociétés qui s'incarne malheureusement par la montée des discours de haine et la progression de l'extrême-droite en Europe. Nous avons l'exemple autrichien actuellement.

Je pense que cela doit nous amener à réfléchir quant à la vertu supposée de la baisse des dépenses publiques et cela relativise également l'annonce de l'objectif de réduction du déficit dans le cadre du projet de loi de finances 2017 quand on voit les conséquences que cela peut amener.

Il serait trop facile de se défausser uniquement sur l'Europe car s'ajoute à cela le crédit d'impôt compétitivité emploi, le fameux CICE, mis en œuvre par le duo Valls-Hollande, pour créer un million d'emplois. Je vous rappelle le fameux pin's du patron du MEDEF, Pierre Gattaz. Pour ce faire, un plan d'économies est fait sur le dos des collectivités entre autres.

Le ministre Michel SAPIN nous disait récemment sur le CICE que les premiers résultats les confortaient dans le choix d'amplifier le CICE dans le projet de loi de finances 2017. Malheureusement pour lui, France Stratégies qui est chargé du suivi du CICE affirmait que c'était globalement un échec et que le dispositif entre 2013 et 2014 n'aura servi qu'à créer ou à sauver entre 50 000 et 100 000 emplois. À 29 M€ le dispositif, c'est un coût moyen de 300 000 à 600 000 € par emploi créé. Je pense que nous savons faire un peu mieux en termes de création d'emplois.

Autant dire que quand on laisse l'initiative au MEDEF –je dis cela car, hier, nous avons la primaire de la droite et du centre-, l'orientation économique en matière de création d'emplois n'est pas un gage d'efficacité pour prendre un vocabulaire cher au monde de l'entreprise.

Pour conclure sur ce premier point qui est la baisse des dotations, le gouvernement nous prive d'une part importante des dotations de fonctionnement. Cette baisse contraint de manière assez spectaculaire nos politiques et rend parfois irréalisables ou caducs des programmes municipaux. Pour rappel, la baisse des dotations représente près de 45 M€ de manque à gagner sur ce mandat, approximativement le coût de trois groupes scolaires. Peut-être qu'avec les dernières annonces du président, nous aboutirons seulement à deux

groupes scolaires en termes d'équivalent financier mais la logique reste la même. Tout cela pour quoi ? Pour affirmer que cela met nos sociétés en danger et ne contribue en rien à créer des emplois.

Disons-le avec un langage de vérité pour reprendre un poncif un peu à la mode : rembourser la dette ou financer les crédits d'impôt, c'est tout de même contraindre le service public local pour satisfaire les appétits d'actionnaires et d'intérêts bancaires. Quelque part, on nous contraint à moins répondre aux besoins grandissants des populations pour satisfaire le coût exorbitant d'un capital.

Au crépuscule de ce quinquennat, c'est un immense gâchis. L'ennemi du candidat François Hollande s'est tourné en compagnon un peu trop gourmand.

Le second point concerne une question lancinante de cette soirée sur laquelle j'aimerais insister : le rôle majeur des agents du service public. On les présente comme un coût, comme un poids. Or, si c'est le premier poste de dépenses de nos budgets, c'est bien parce qu'il existe un besoin, une nécessité de faire appel à des gens qualifiés, sous statut notamment, c'est bien parce que nous avons conscience que ce sont ces femmes et ces hommes qui font les politiques que nous décidons ici et c'est quelque chose que nous ne devrions pas oublier.

Le rapport affirme l'objectif de baisse des dépenses de personnel et je veux appeler à la prudence car garantir la qualité de service passe également par des dépenses de personnel suffisantes, à même de répondre aux besoins des populations. Nous alertons sur cette pression plus ou moins grande qui peut s'exercer sur les agents de la ville. Quand on leur demande de faire plus avec moins, parce que nous n'avons pas le choix, la limite de ces femmes et de ces hommes est parfois atteinte.

Je suis inquiet car Les Républicains, via leur primaire, mènent la bataille des logiques. Nous ne savons pas encore qui sortira vainqueur de cette longue séquence mais, une chose est certaine, les fonctionnaires sont dans le collimateur. Face à cette enchère un peu indécente de suppressions d'emplois publics, entre 300 000 et 500 000 selon le choix qui sera fait, nous avons de quoi nous alarmer. Mesurons ce que cela représente concrètement, comme le disait M. Bocquet, en termes de service.

Je voudrais rappeler au passage que la dernière fois que nous leur avons laissé les manettes, nous avons perdu un quart des policiers du commissariat de Villeurbanne. Cela nous fait un peu relativiser votre discours sur la sécurité.

Ne cédon pas à cette fuite en avant idéologique dictée par cette droite de plus en plus dure. Dès demain, pour finir sur les fonctionnaires, nous allons lancer de grandes rencontres avec, pour thème, l'engagement. Je veux saluer ce que représente l'engagement dans le service public car il anime les agents de la Ville et je veux profiter de ce débat pour le souligner. Dans ce contexte particulièrement contraint budgétairement, les femmes et les hommes de tous les services municipaux travaillent à maintenir un niveau de service de qualité et vous comprendrez pourquoi nous avons un peu de mal avec les fantasmes dont ils font parfois l'objet comme entendus ce soir. D'ailleurs, le rapport le reconnaît car la durée moyenne du travail d'un agent sur cette ville est de 35 heures 30. Oui, le service public, c'est un engagement.

Pour conclure mon intervention, il ne faut pas nous leurrer dans ce contexte de baisse des dotations. Le gouvernement fait peser sur nous, élus locaux, les responsabilités d'arbitrages régressifs auxquels nous sommes de fait contraints de nous résoudre, souvent la mort dans l'âme.

La perte de moyens des élus pour répondre aux besoins des populations n'est d'ailleurs pas sans produire une certaine défiance entre les élus locaux et leurs citoyens, induisant, de fait, un déplorable recul de notre démocratie. Cela, nous le constatons chaque jour dans l'exercice de notre mandat.

Plus encore, la perte de ces mêmes moyens nous pousse dans nos mairies à faire des choix relativement similaires et nous entrons dans ce piège tendu de l'austérité qui uniformise les politiques publiques et qui va mener peu à peu les citoyens à être dépossédés de choix de politiques originales ou de projets ambitieux.

Je voulais initialement terminer par des propositions à dimension nationale sur la responsabilité des banques ou la nécessité de réinventer un impôt juste qui suscite l'adhésion mais je finirai plutôt par une note de perspective rappelant l'impératif de démocratie. Ces choix budgétaires qui créent cette distance nous sont imposés et nous devons être amenés à associer de manière très large les citoyens car il n'existe rien de pire que la sensation de couperet aveugle, surtout quand il s'agit de finances publiques.

Nous pourrions avoir quelques bonnes idées à glaner en finances publiques, comme nous le faisons pour le développement durable ou l'urbanisme. Cet objectif de transparence, de démocratie et de débat est peut-être à creuser.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez dépassé votre temps de parole que d'une minute.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors du débat d'orientation budgétaire de l'année passée, la plupart des intervenants, M. Kabalo et M. Chabrier les premiers, avaient souligné l'incertitude entourant la situation économique qui est la nôtre.

Cette incertitude rend l'exercice de prospective budgétaire à la fois périlleux et indispensable.

Indispensable car cet exercice permet d'éclairer notre assemblée et les Villeurbannais à la fois sur les contraintes qui pèsent sur le budget d'une collectivité et sur les bons choix politiques qui sont faits.

Je rappellerai que, dans son rapport présenté tout à l'heure par Monsieur le Maire, la Chambre régionale des comptes s'est félicitée de l'information donnée aux élus à l'occasion de ce même débat d'orientation budgétaire.

Périlleux également car, malgré des signaux favorables, l'incertitude s'est malheureusement renforcée cette année, notamment parce que nous entrons en période préélectorale et que cela crée un attentisme assez classique.

Pour commencer, jetons un œil au programme en matière de finances publiques de celui qui est sorti en tête du premier tour de la primaire des Républicains, de la droite et de la droite, celui qui est devenu le nouveau héros de la droite, à la faveur d'une deuxième sortie de la vie politique de Nicolas Sarkozy que nous serons nombreux à ne pas regretter. Que dit François Fillon dans le concours Lépine de celui qui, à droite, diminuera le plus les moyens du service public ? Je n'ai pas tout à fait vu les mêmes chiffres que mon collègue M. Bocquet mais 100 Md€ de baisse sur le budget de la France dont 35 Md€ pour les collectivités locales. Déjà, 22 Md€, c'était beaucoup, mais 35 Md€, cela commence à être totalement excessif.

Faut-il rappeler à nos collègues de l'opposition ce que cela a produit sous l'ère Sarkozy, que ce soit dans l'éducation ou dans la police ? Faut-il leur rappeler les cris d'orfraie qu'ils ont poussés dans le passé et aujourd'hui encore sur la baisse des dotations aux collectivités mises en place par le gouvernement actuel ? Auront-ils la mémoire sélective ? S'agit-il d'un pur affichage électoral ou les deux ? J'y reviendrai.

En revanche, même si les chiffres peuvent parfois être contradictoires, une tendance positive est là. L'économie française repart même si cette reprise est fragile et qu'elle ne permet pas encore une baisse suffisante du chômage. Ainsi, l'économie française a enregistré un sixième trimestre consécutif de création

nette d'emplois marchands. Il s'agit d'une performance inédite depuis la crise de 2008. Même si la croissance demeure faible, il est difficile de ne pas voir dans cette amélioration les effets de la politique économique si souvent décriée de François Hollande. Espérons tout de même que, dans cette période préélectorale, nous pourrions sortir des visions à courte vue de la droite et du centre pour appréhender des tendances globales et rappeler certaines vérités.

La première vérité est que le gouvernement est en passe de réussir son pari concernant le redressement des comptes publics. Le déficit public s'approche des 3 %, le déficit de la Sécurité sociale n'a jamais été aussi bas depuis 2001, déjà sous un gouvernement de gauche. Certes, l'effort a été important pour les ménages comme pour les collectivités, il a par exemple pesé sur la Ville à hauteur de près de 3,5 M€ depuis 2014 concernant la dotation globale de fonctionnement. Un effort supérieur à la moyenne des communes de France. D'ici à 2017, une baisse de près de 9 M€ s'appliquera au total sur nos finances municipales contribuant ainsi à l'effort des 11 Md€ sur le budget de l'État français.

Je vous laisse imaginer ce que cela produira si les candidats Les Républicains mettent à exécution leur vision punitive des finances publiques. Le calcul que j'ai fait, ce serait plus de 27 M€ de baisse des dotations pour Villeurbanne sur les cinq années à venir. C'est colossal. L'effort déjà demandé aux collectivités comme aux Français a été conséquent mais la volonté de redressement n'a pas été faite au détriment de la lutte contre les inégalités. Ainsi, la lutte contre la fraude fiscale a généré un record sans précédent de 2,4 Md€ en 2015. De même, le choix d'avoir porté l'effort sur les ménages aisés et d'avoir distribué davantage aux moins aisés a permis de faire sortir 360 000 personnes dont 160 000 enfants de la pauvreté. Ce n'est peut-être pas assez, diront certains, j'en conviens, mais si on compare avec le programme punitif que nous préparent les candidats Les Républicains, il existe une différence politique claire.

Ici aussi, à Villeurbanne, notre ligne politique est claire et assumée. Nous maintenons une gestion rigoureuse de nos finances et un service public capable de répondre aux besoins des habitants et aux évolutions de notre ville. Nous prouvons qu'il est possible de réduire ces dépenses sans dégrader la satisfaction du citoyen. Contrairement à d'autres ici, nous ne sommes pas dans l'incantation mais dans l'action, nous ne sommes pas dans la démagogie mais dans la pédagogie comme vient de l'illustrer l'intervention de Prosper Kabalo.

Je ressors quelques phrases dites par certains d'entre vous par le passé. Elles sont assez éclairantes. L'incantation, c'est quand l'opposition évoque tous les ans une hausse des taux de la fiscalité locale qui ne vient toujours pas, malheureusement pour vous Monsieur Morales et heureusement pour les Villeurbannais. En 2013 déjà, vous évoquiez une « hausse inéluctable ». En 2014, vous pronostiquiez de nouveau, dans les mêmes termes, une nouvelle « hausse inéluctable ». En 2015, vous dénonciez d'avance notre choix d'augmenter les taux en 2016 et vous annonciez « nous prenons date ». Monsieur Morales, répéter année après année un mensonge n'en fait pas une vérité. Le rendez-vous est pris pour le prochain Conseil Municipal, nous verrons bien mais je crains que vous ne soyez encore déçu.

Nous, nous ne sommes pas dans la démagogie voire dans l'hypocrisie Monsieur Martin. L'année passée, vous dénonciez avec fracas « *un plan d'économies brutal, nocif, incobérent et inconsistant* ». Dois-je vous rappeler que jusqu'à hier et son élimination, vous souteniez un candidat qui voulait mettre fin à la libre administration des collectivités et que vous allez –j'imagine- soutenir dès demain celui qui propose, comme évoqué plus haut, 35 Md€ de baisse des dotations des collectivités. Ce n'est plus une réelle saignée comme vous le disiez l'année dernière mais une véritable amputation que vous nous promettez.

Oui, le contexte nous invite à la plus grande prudence. Oui, nous subissons le contrecoup des évolutions générales. Cependant, la rigueur de notre gestion antérieure et actuelle qui vient d'être saluée par les magistrats de la Chambre régionale des comptes, les efforts réalisés par les services municipaux, la mobilisation de nos

agents que le groupe socialiste et apparentés veut ici saluer, l'innovation apportée dans certaines de nos politiques publiques, nous permettent aujourd'hui encore d'apporter un service public de qualité aux habitants et d'investir pour assurer l'avenir de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, vous avez parlé sept minutes.

Avant de donner la parole à M. Kabalo, je voudrais me féliciter globalement de la qualité du débat sur le DOB. Cela n'a pas toujours été le cas. Beaucoup d'entre vous ont quelques critiques à faire mais nous avons tout de même eu un débat prospectif qui a changé avec celui que nous avons dans les années précédentes.

Je le souligne en adressant un satisfecit général. Nous allons tout de même apporter un certain nombre de réponses aux critiques formulées.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Pour compléter le propos de M. le Maire, j'avais dit aux services : « Vous communiquez un document d'une telle excellence qu'il devrait y avoir très peu de débat ce soir. » Finalement, il y a débat mais il est très intéressant. Je vous remercie d'avoir tous souligné que le document transmis par les services était d'une qualité rare.

J'aurais presque envie de proposer aux législateurs de modifier le processus du budget. Nous aurions pu faire le DOB ce soir et le vote du budget derrière tant vous auriez été agréablement surpris de ce que nous proposerons au mois de décembre. Cela apportera des réponses à un certain nombre de vos questionnements et de vos interrogations qui prouveront, une fois de plus, si besoin était, notre sagesse, nos travaux et nos réflexions faites collégialement, avec l'ensemble des élus adjoints et des services. Vous verrez que nous continuons. Certes, la situation va peut-être se compliquer, Damien Berthilier dirait une fois de plus que je suis très optimiste sur la croissance mais je le suis peut-être un peu moins aujourd'hui. Nous aurions pu avoir des perspectives de croissance meilleures.

Monsieur Morales, je ne resterai que sur l'aspect économique des choses. Nous avons vécu le Brexit au mois de juin, dont personne ne connaît aujourd'hui la conséquence que cela aura sur l'économie internationale et forcément nationale. On ne sait pas ce que donnera l'élection du président américain Donald Trump sur son action économique et des raisons laissent à penser que nous devrions être relativement inquiets sur le protectionnisme que pourrait imposer ce nouveau président. Des incertitudes majeures persistent, certaines sont grandes. J'ai toujours été d'une nature très optimiste sur la sortie de notre économie, je le suis malheureusement un peu moins ce soir.

Vous avez souligné de bons éléments et de bons chiffres. Je dois également me féliciter du rapport de la Chambre régionale des comptes qui donne un satisfecit au niveau économique et de la gestion de notre Ville à tous points de vue.

Vous avez cité, quelque part à tort, la charge importante des dépenses de personnel. Je ne vais pas donner une batterie de chiffres mais tout de même, les charges de personnel à Villeurbanne représentent 465 € par habitant, la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants est de 703 €. Dans la ville centre, à Lyon, elles sont de 614 €. Comme dirait M. le Maire, comparaison n'est pas raison mais tout de même. J'ai souvent l'habitude de dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Une fois de plus, nous sommes dans une réalité économique. Peu importe que nous ayons inscrit 1 700 et quelques salariés et que, finalement, 1 580 sont réellement inscrits au travail. Nous ne sommes pas dans une attitude, comme vous l'imaginez, où nous ne remplaçons pas un départ.

Depuis 2012 et plus précisément depuis 2013, il a été installé une sorte d'équipe qui travaille sur ce qu'on appelle vulgairement dans le jargon de nos réunions la DAAAS, qui signifie Démarche d'Avenir et d'Amélioration d'Accompagnement des Salariés. Cela veut dire qu'un travail de longue haleine est fait depuis plusieurs années avec l'intégralité des services, les élus et les directions. Au-delà d'améliorer la qualité du travail du personnel de notre commune, elle consiste en la recherche d'économies mais pas une recherche d'économies brutes mais d'amélioration de la qualité du travail qui nous amène à des économies. Voilà de quelle manière nous réfléchissons, nous ne sommes pas dans la simplicité de dire que nous ne remplaçons pas des départs à la retraite ou que nous projetons d'éliminer un certain nombre de postes.

Vous avez parlé de la contraction réelle de notre épargne d'autofinancement, ce qui nous a permis jusqu'à présent de financer pratiquement 60 % de nos investissements. Même si elle venait à se dégrader, là encore, nous resterions dans des ratios de qualité. On considère qu'une épargne nette est bonne et jugée positive si elle est à 6 %. Celle de Villeurbanne, même dans la dégradation future, en tout cas pour l'exercice 2017, sera d'environ 12,1 %. On dit que la capacité de désendettement doit être maximum de sept ans. Actuellement, certes, elle est de moins de quatre mois. Notre objectif à terme du mandat est qu'elle soit de cinq à six ans.

Vous nous sollicitez pour avoir recours à l'emprunt, ce qui est normal. Vous le dites d'une manière tout à fait cohérente sauf qu'il faut tout de même voir la conséquence. Peut-être qu'un jour nous vous projeterons des tableaux qui démontrent le recours à l'emprunt, les conséquences que cela a et comment, très rapidement, dans un laps de temps très court, de quatre à cinq ans, les ratios d'une ville peuvent se dégrader.

Qui dit investissements nouveaux et équipements publics nouveaux, au-delà de l'emprunt nécessaire au financement de cet équipement, dit bien entendu l'annuité de remboursement et la charge financière. Certes, les taux sont faibles mais il faut tout de même rembourser ces intérêts. De plus, qui dit nouvel équipement dit dépense de fonctionnement. On retombe dans le travers qui est aujourd'hui le nôtre, l'impératif de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Malgré cela, nous continuons d'avoir un niveau d'investissement plus qu'honorable et qui se différencie de la plupart des villes de la même strate.

Nous verrons tout cela de manière plus précise mais, tout de même, sur les dépenses de fonctionnement, quand elles sont de 818 € par habitant à Villeurbanne, elles sont de 1 200 € dans les villes de la même strate. Cela signifie que nous menons un travail continu et permanent par rapport à une maîtrise parfaite de nos dépenses de fonctionnement.

M. Poncet ou M. Morales disait que nous le devons à nos prédécesseurs mais le mandat précédent et celui d'avant, c'était nous. Je ne sais pas de qui vous parlez mais je pense que nous avons œuvré, avec les équipes municipales de ces deux ou trois derniers mandats, dans cet objectif non pas absurde de désendettement ou autres mais de gestion saine. Nous avons 1 €, nous dépensions 1 €. Nous avons une trésorerie excédentaire, nous nous désendettions. Voilà de quelle manière nous avons géré.

Je vais répondre sur la fiscalité. À aucun moment ou bien je me suis trompé dans mes propos, je n'ai parlé d'une hausse quelconque de la fiscalité. J'ai parlé de stabilité de la fiscalité et je vous rappelle que, depuis 2009, nous n'avons pas augmenté le taux. Je vous laisse le plaisir d'attendre le 15 décembre pour savoir si nous augmenterons nos taux. Après tout, cela vous permettra de réfléchir à des possibilités que nous aurons à faire.

Je laisserai tout à l'heure répondre Richard Llung sur le PUP du prochain budget, là encore, vous aurez une bonne surprise.

Concernant le Carré de Soie et l'investissement scolaire, une seule réponse : Madame Vessiller, c'est la première tranche que nous inscrivons dans la PPI. C'est la raison de la différence.

Sur les emplois d'avenir, nous essaierons de communiquer peut-être au prochain Conseil Municipal, en tout cas lors d'un des prochains conseils municipaux, le bilan de cette opération dont je me félicite. Je rappelle tout de même que l'objectif premier était de donner à des jeunes une formation sur trois ans, une réinsertion sociale et la possibilité de se mettre en marche pour qu'ils retrouvent un emploi et je crois que nous avons réussi. Je suis d'accord avec vous sur la présentation d'un bilan au prochain Conseil.

D'une manière générale, vous avez tous eu une lecture assez précise de la présentation qui vous a été faite dans la note. Nous maintenons notre volonté d'avoir toujours une préservation de qualité du service rendu aux usagers. Cela reste notre priorité, tout en essayant d'avoir toujours des équilibres et des ratios sains, pour nous permettre d'assurer notre rôle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo.

Nous aurons le budget dans un mois, nous reviendrons nécessairement sur un certain nombre de choses. Sans faire preuve d'esprit d'anticipation plus qu'il ne faut, le suspens n'est pas très grand : il n'y aura pas d'augmentation des taux dans le prochain budget. Je l'ai déjà dit publiquement, cela ne sera pas une surprise.

Ce n'est pas la peine de commencer à écrire une intervention en soulignant une nouvelle augmentation des impôts. Je le dis pour ceux qui l'ont souvent fait.

Je vais donner la parole à Richard Llung car un certain nombre de points que Mme Vessiller a évoqués méritent des réponses, notamment le problème de la construction et du pourcentage des opérations publiques dont elle a déploré qu'il était faible alors que jamais il n'a été aussi important par rapport aux années précédentes. M. Llung le dira sûrement plus précisément que moi.

Monsieur Kabalo a répondu au sujet de La Soie. La différence est la suivante : pour Rosa Parks, il s'agit de 25 places et, concernant La Soie, c'est la première phase, il s'agit donc de 15 classes. Vous faites un ratio et vous avez la solution. Au sujet du parc Grandclément, je le laisserais répondre en totalité.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce qui me navre dans le propos qu'a tenu Mme Vessiller, c'est une sorte de tentative de faire peur sur la construction. Cela me navre, d'abord parce qu'il n'y a pas de raison d'avoir peur dans la mesure où les objectifs fixés sont respectés. Il ne faut pas faire l'amalgame entre ce que nous avons décidé collectivement et le rythme de construction qui est autre chose. Je fais remarquer au passage que lorsque nous avons discuté de tout cela au mois de février, dans la discussion autour des orientations du futur PLU-H, vous n'avez émis aucune réserve sur ces objectifs.

Pourquoi y a-t-il un rythme de construction, surtout dans les secteurs qui ne sont pas des opérations publiques ? Parce que des propriétaires vendent leur terrain, tout simplement. De plus, il y a également le rythme de l'économie puisqu'après une période de crise succède une période de reprise du marché immobilier. Il ne faut pas s'inquiéter outre mesure car il pourrait y avoir une autre période lente d'ici 2030 mais nous ne savons pas le dire. Je ne sais pas si vous lisez dans le marc de café mais moi pas. De plus, ces objectifs étant fixés, nous n'avons pas de raison de nous précipiter à les dépasser.

Aujourd'hui, six ans après l'adoption du schéma de cohérence territoriale de la Métropole, qui est un peu plus large que la Métropole, une partie de ces logements en objectif sont déjà réalisés, ceux qui restent sont encore assez nombreux. Qui va piano va sano. C'est un rythme raisonnable qui est, pour l'instant, celui de

Villeurbanne. Il y a des accélérations et des ralentissements mais nous sommes assez sécurisés sur nos objectifs et sur ce rythme.

Après, il existe des excès dans ce qui se produit, des spéculations qui déséquilibrent nos politiques, c'est-à-dire l'augmentation des prix. Si cela peut vous rassurer, nous mobiliserons très prochainement, dans la révision du PLU-H, quelques outils pour contenir tout cela, éviter par exemple une production de petits appartements excessive parce qu'elle a explosé quel que soit le coin du territoire. Cela vient du procédé de défiscalisation et il faut savoir le contenir, contenir également la taille des logements qui diminue encore et encore. C'est ce que nous mobilisons.

Ce qui m'étonne, c'est votre propos sur l'école. Vous nous avez pourfendus sur le groupe scolaire préfigurateur Rosa Parks, vous avez même un peu agité les consciences et les esprits. Vous n'étiez pas à l'inauguration, c'est dommage car c'était très bien. Vous trouvez normal qu'on accélère la réalisation du groupe scolaire définitif Rosa Parks en 2019. Il était initialement prévu en 2022 mais il sera réalisé en 2019. Maintenant, vous voulez faire passer un tramway dessus !

Mme Béatrice VESSILLER.- Ce n'est pas incompatible.

M. Richard LLUNG.- Même à Boston, ils n'y sont pas parvenus !

M. Hervé MOREL.- Il faut aller visiter Boston ! *(Rires)*

M. Richard LLUNG.- Dès que vous m'invitez, j'accours.

Ce qui me réjouit tout de même parce que tout arrive, c'est votre évolution sur le tracé de T6. Je fais le lien puisque je parlais du tramway à l'instant. Vous avez jusqu'à présent défendu un parcours qui irait de Grandclément à la rue des Bienvenus pour se terminer à l'INSA.

Mme Béatrice VESSILLER.- Tout doit être étudié.

M. Richard LLUNG.- Il faut également tenir compte de l'avis de nos partenaires. La COMUE notamment souhaite que le futur tramway arrive à la porte Gaston Berger où se trouve le cœur du développement du site de la Doua, ce que nous pouvons comprendre. Nous souhaitons, et nous avons toujours tenu cette position, que le tramway n'évite pas les Gratte-Ciel. Je dis cela parce que la rue des Bienvenus et la rue du Commandant l'Herminier, ce n'est pas tout à fait les Gratte-Ciel. Nous avons plutôt le souhait qu'il passe au plus près du cœur des Gratte-Ciel, y compris de la correspondance avec le métro.

Ce tracé n'est pas encore défini puisqu'il nous manque les études prévues en octobre et qui devraient nous être présentées très prochainement. L'idée est de passer par le centre puis de rejoindre la porte Gaston Berger à la Doua. Le tracé n'est pas encore défini, il faut attendre les études telles qu'elles nous seront présentées pour essayer d'envisager le meilleur ou le moins mauvais, en tout cas un tracé d'une manière un peu éclairée car, pour l'instant, il est difficile de se positionner.

Enfin, s'agissant du parc Grandclément. Je voudrais souligner que le développement urbain tel que nous le concevons, c'est d'abord de préserver les espaces où il n'y a pas de construction, c'est-à-dire du non bâti, parce qu'il faut pouvoir se promener, lutter contre les îlots de chaleur car c'est la santé, la respiration de la ville. Le parc Grandclément tel que est envisagé, c'est un geste assez exceptionnel tout de même à Villeurbanne, dans la densité que représente la ville puisqu'il est question de 4,4 hectares, soit les deux tiers de la place Bellecour pour se donner une petite représentation en volume. C'est prévu au cœur de Grandclément qui est appelé à se développer, d'autant plus qu'il y aura un tramway supplémentaire.

C'est un acte fondateur, c'est de la planification et du PLU-H. Les outils du PLU-H seront mobilisés pour préserver ce parc.

Vous avez surtout fait la réflexion à propos de son financement qui n'apparaissait pas dans le document d'orientation budgétaire tel que l'a présenté Prosper Kabalo. Il n'apparaît pas car, pour l'instant, il n'est pas négocié. La négociation de la Métropole, c'est d'abord de savoir qui va payer le parc, quel procédé opérationnel nous allons retenir, ZAC ou pas ZAC, etc. Notre position est claire, nous sommes pour l'instauration et le vote d'une zone d'aménagement concerté avec la prise en charge des équipements publics comme cela se fait sur Lyon, y compris pour les parcs, y compris quand ils sont chers.

Il faut commencer par estimer le coût de la réalisation de ce parc, j'ai quelques idées mais elles ne sont pas encore tout à fait ficelées. Je ne les énoncerai pas aujourd'hui mais dès que ce sera le cas, je le ferai sans difficulté aucune puis nous discuterons du mode opératoire qui générera ensuite des décisions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous sommes un peu loin du DOB mais les questions de Mme Vessiller nous conduisaient à apporter des réponses. M. Lung l'a fait, les informations données aujourd'hui sont celles de notre réflexion sur le T6. Nous avons quelques certitudes même si le tracé n'est pas défini. Passer au Gratte-Ciel, je pense que c'est une nécessité, arriver à la Doua et Gaston Berger en est une autre. Il reste quelques possibilités mais ce n'est pas en passant rue des Bienvenus ou rue Édouard Vaillant que nous répondrons, en dehors des contraintes de la taille des rues qui sont très présentes.

Je vais conclure sans répondre à nouveau aux questions.

Monsieur Martin, sur l'armement, vous n'avez pas pu vous empêcher de dire que vous nous le demandiez, c'est tout juste si ce n'est pas grâce à votre affiche que nous l'avons fait. Bien entendu, nous étions très sensibles à cette affiche. Vous avez avancé quelques contrevérités en disant que, voici un an, nous disions non mais, voici un an, M. Vullierme s'était exprimé dans la presse. Nous l'avons fait à la suite d'un long travail que nous avons réalisé avec la Police Municipale, dont vous avez eu un compte rendu en commission et même un document le précisant. M. Vullierme avait été amené à dire que nous serions amenés à changer si les missions de la Police Municipale changeaient. Il l'a dit et cela a été noté. Oui, un an après, les missions de la Police Municipale ont été amenées à évoluer fortement, même à changer.

Pourquoi ? Deux raisons essentielles à cela.

La première est liée au contexte d'attentats que nous avons connu. Cela a changé. C'était particulièrement flagrant lors de la rentrée scolaire, pour sécuriser l'entrée des écoles, on faisait souvent appel et à la Police Municipale et à la Police Nationale, quelquefois aux forces armées. La Police Municipale s'est trouvée et se trouve de plus en plus être appelée la première sur de telles situations qui ne relèvent plus de la tranquillité publique comme c'était le cas auparavant. Nous pouvons le regretter mais c'est ainsi. À partir de là, les agents ont exprimé plus fortement la nécessité d'être armés même si je ne fais pas un rapport trop court entre le fait d'être armé et le fait d'être mieux protégé. Tout cela mérite un débat qui ne peut pas être manichéen.

Deuxième raison : si les forces de la Police Nationale sont amenées à être moins présentes en première intention, oui, M. Vullierme vous l'a dit, nous ne pouvons pas diminuer les effectifs du commissariat de la Police Nationale comme cela a été fait sous Nicolas Sarkozy et dire qu'il n'existe pas de conséquences ensuite quand il faut appeler la Police Nationale sur le terrain. À cela, il faut ajouter que l'État d'urgence fait que la Police Nationale est sollicitée sur des tâches supplémentaires. Cependant, la diminution des effectifs qui a été très conséquente par rapport à la situation antérieure fait qu'aujourd'hui la Police Municipale est amenée à se substituer.

Le contexte a changé et c'est ce qui nous a faits nous-mêmes avoir une attitude différente. Un peu de modestie, ne dites pas que c'est une grande victoire de votre part, que vous le disiez avant et que vous avez

enfin convaincu. Non, quand on est de bonne foi, on peut entendre ces arguments. Vous essayez d'en tirer profit, votre collègue de Rillieux a cru assez malin de nous dire qu'il pouvait nous faire profiter de l'expérience de la Police Municipale, c'est-à-dire son directeur de cabinet qui est assez présent ici sur le terrain villeurbannais parce qu'il y habite. Quelquefois, il s'amuse.

Nous le ferons nous-mêmes, non pas que nous n'ayons pas à connaître l'expérience des autres mais nous engageons cet effort de formation avec le CNFPD, dans un cadre normal qui est celui d'une grande ville.

Voilà ce que je souhaitais répondre pour que vous soyez plus modeste et réaliste par rapport à nos évolutions.

Quelques mots pour conclure. Je souligne le fait, c'est vrai, que ce débat a été très intéressant, c'est dû à la qualité du document présenté qui était complet et exhaustif. Il a permis d'avoir un débat plus documenté et plus intelligent au sens large du terme, grâce à ceux qui ont bien voulu le lire et le travailler.

Nous avons, dans ce Conseil Municipal, une conjonction de plusieurs communications. Nous avons commencé par le rapport de la CRC que nous n'aurons pas l'année prochaine de cette façon, il était en lien direct avec les finances de la Ville et le DOB. Il y a eu, ensuite, le rapport sur le développement durable, le rapport sur l'égalité femmes/hommes puis le débat d'orientation budgétaire. Cette conjonction est assez intéressante car elle donne un éclairage particulier à l'action municipale. Certes, le projet municipal s'inscrit dans un cadre financier, dans un contexte particulièrement contraint, et les éléments de cette contrainte ont été posés très clairement dans le rapport préalable du DOB qui rappelle la diminution des dotations de l'État, les relativement faibles perspectives de croissance économique et les impacts du chômage et de la précarité sur la situation des habitants.

Le contexte est difficile, il ne s'agit pas de nier. Je le dis sans engager de polémique, il est encore plus incertain avec l'année qui s'annonce. Le pire n'est jamais sûr mais la contribution des collectivités locales aux équilibres nationaux qui ont été évoqués par M. Vullierme, M. Bocquet et M. Soares risque de s'accroître encore. Nous verrons bien mais il faut reconnaître que les perspectives ne sont pas très positives.

Les rapports sur le développement durable et sur l'égalité femmes/hommes montrent également -c'est en ce sens que cette conjonction de ces quatre rapports est intéressante- comment les politiques municipales se renouvellent et s'adaptent, comment elles se modernisent et s'inscrivent dans une perspective de moyen et long terme. Si c'est possible, c'est parce que cela se fait dans le cadre de notre stratégie financière qu'ont déclinée le rapport de la CRC et le DOB. Il est intéressant de faire ce lien car cela donne un éclairage concret par rapport à une analyse financière.

J'ajoute à cela que cette stratégie financière est claire depuis plusieurs années, elle est fondée sur le maintien d'une capacité d'autofinancement de manière à limiter l'endettement même si celle-ci diminue un peu, et sur un effort d'investissement qui est stabilisé à un niveau important, 200 M€ sur le mandat. Regardez également ce qui s'est passé dans les autres collectivités locales, la plupart sont confrontées à des difficultés identiques à la nôtre par rapport à la baisse des dotations, elles ont choisi de limiter l'investissement, et il s'agit de 10 %, 20 %, 30 % et quelquefois davantage d'investissements en moins. Ce n'est pas notre cas et j'ajoute la cerise sur le gâteau qui est la stabilité fiscale depuis 2009.

En faisant cela, nous ne nous attribuons pas seulement un satisfecit. Je pense que dresser ces perspectives, les inscrire dans une prospective, c'est également une façon pour l'action municipale que nous déclinons, pour les associations et pour les habitants, de réduire un peu les incertitudes qui sont présentes.

Vous avez cité l'exemple de Charivari et des Invites. En 2016, substituer Charivari aux Invites est une bonne illustration de notre méthode. Cela nous a permis de prendre des mesures au bon niveau, nous l'avons fait en accord avec les acteurs culturels et avec les Villeurbannais qui nous ont suivis dans cette démarche. Nous

n'avons rien sacrifié, nous avons procédé autrement en biennalisant les Invites et en ayant Charivari. Cela montre une capacité à se mouvoir, à rester offensif, performant et innovant sans sacrifier l'essentiel.

D'ailleurs, nous devons présenter à ce Conseil Municipal la signature d'un pacte culturel avec l'État mais cela n'était pas totalement écrit, nous avons besoin du retour des services de l'État. Cette fois, nous en sommes certains, nous présenterons au prochain Conseil Municipal la signature d'un pacte culturel avec l'État. Cela nous permettra de garantir, sur les trois ans à venir, en comptant cette année, les financements de l'État si celui-ci respecte ses engagements. En échange, la Ville maintiendra son niveau de subvention de fonctionnement au niveau des associations.

Réduire les incertitudes, c'est également cela.

Concernant le budget 2017, soyons un peu patients même si nous voyons bien quelles seront ses grandes lignes en étudiant ce DOB. Il contribuera également à réduire ces incertitudes. Il donnera à lire nos priorités, c'est-à-dire inscrire le développement de Villeurbanne dans un cadre d'agglomération et nos priorités en termes de qualité de vie.

L'investissement sera un peu moindre qu'en 2016 mais les 200 M€ sur le mandat seront préservés. C'est normal, il y a eu beaucoup de groupes scolaires en 2016, un peu moins en 2017 puis cela repartira en 2018.

Il ne faut pas oublier non plus, M. Lung y a fait allusion à sa manière, que nous avons une PPI métropolitaine qui inscrit des projets très importants qui accompagnent le développement de notre ville. Je pense à la ZAC Gratte-Ciel centre, à La Soie, au programme du quartier Grandclément, aux grandes infrastructures de déplacement, au cours Émile Zola, au C3, aux équipements publics d'agglomération qui ne sont pas dans la PPI mais que nous accompagnons comme la grande salle Arena. Je pense également aux programmes de requalification engagés sur le quartier Saint-Jean et sur les Buers dans le cadre du PNRU. Ce sont des investissements qui sont beaucoup plus importants que ceux de la Ville car ils mobilisent des budgets soit d'État soit de la Métropole, qui ont d'autres dimensions mais qui se déroulent sur le territoire de Villeurbanne.

Nous sommes dans une ville dont nous avons organisé et voulu le développement et nous ne le subissons pas, une ville qui gagne en population et donc en besoins sociaux, qui doit également innover dans ses modalités d'intervention et produire des services à des coûts maîtrisés.

Voilà en quelques lignes un résumé de tout ce qui a été dit. Évidemment, ce seront les enjeux de la présentation du budget 2017.

Je ne mets pas ce rapport aux voix. Nous en avons pris acte et nous passons véritablement à l'ordre du jour avec délibération de notre Conseil Municipal. Nous allons hâter les choses. J'ai beaucoup moins d'interventions.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 contre) -

6 – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 FN) –

**7 – AFFECTATION DU PRODUIT DES QUÊTES DES MARIAGES –
Mme Dominique BALANCHE**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – GARANTIE D'EMPRUNT ERILIA – ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS, « LE CLOS CAROLINE », SITUÉS 34-36 RUE DU 8 MAI 1945 – IMPASSE DES SŒURS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est à côté du terrain des Sœurs, il s'agit de « Le Clos Caroline » dans lequel nous sommes nous-mêmes acquéreurs d'une surface pour l'allouer à l'opération des maisons de santé. C'est toujours bien de le répéter.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) –

10 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE JEUNES DE 104 CHAMBRES, IMPASSE MÉTRAL – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) –

11 – PROJET URBAIN DES BUERS – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES SŒURS – ACQUISITION DE FONCIER POUR ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est une délibération que nous avons votée la dernière fois. Il y a eu une petite erreur dans l'estimation des Domaines. Nous la remettons au vote. Mme Sultan souhaitait intervenir mais comme elle est un peu souffrante, son intervention est retirée.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ 71 ROUTE DE GENAS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ 9 RUE FRANCIA – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS À VILLEURBANNE – PLAN CLIMAT – CONVENTION 2017 ET 2018 SOLIHA ET ALE – Mme Anne REVEYRAND

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX – EMH – RÉSIDENCES BOLLAND-BOUCHER – 10-24 RUE SERGE RAVANEL – 15-17 RUE CAPORAL MORANGE – M. Richard LLUNG

16 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX – DYNACITÉ –RÉSIDENCE LES GALLINES – 2-4 AVENUE GALLINE – 2 RUE LAKANAL – 43 RUE DU TONKIN – M. Richard LLUNG

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX – ALLIADÉ HABITAT – RÉSIDENCE SALENGRO BLUM – 416 À 422 COURS ÉMILE ZOLA – 203 À 213 LÉON BLUM – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu en conférence des présidents que les interventions ou explications de vote se feraient globalement sur ces quatre délibérations.

J'ai une demande d'intervention du Front National pour une explication de vote. J'ai également une demande d'intervention de Mme Vessiller pour le groupe Europe Écologie Les Verts, ainsi qu'une autre du groupe communiste.

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Je voulais confirmer ce que j'ai dit en commission sur le principe même de ces travaux que devront subir les petits revenus. À ce jour, il n'existe aucune obligation à s'engager, en dehors de l'audit des bâtis, au 1^{er} janvier 2017, sur des programmes de travaux, sauf à faire un ravalement de façade, ce qui détermine des travaux d'isolation de façade.

Vous allez faire croire à un ensemble de personnes de faibles voire de très faibles revenus qu'elles doivent s'endetter pour s'exécuter au nom d'une loi décrétée en vitesse par la ministre de l'Environnement mais qui laisse tous les professionnels dans un flou artistique sur la question. Aujourd'hui, personne et même pas l'ALE que j'ai appelée tout à l'heure, n'est capable de dire ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire, ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas. D'ailleurs, vous le sous-entendez dans le texte du DOB, notamment au niveau des dotations.

Quoi qu'il en soit, nous allons vers une situation financière floue et il ne vous a pas échappé non plus que nous allons changer de gouvernance en mai prochain. Par conséquent, de nouvelles lois seront pondues et, quoi qu'il arrive, la loi ALUR sera revue et corrigée.

Ces initiatives sont donc prématurées et ne vont pas dans le sens du pouvoir d'achat des plus faibles puisque c'est la population la plus faible que vous ciblez.

Nous vous demandons de renoncer à ce type de démarche pour l'instant, tant qu'il n'y a pas d'obligation à faire ces travaux.

M. LE MAIRE.- Madame Morel, vous confondez obligation et incitation.

Nous aurons, dans un prochain Conseil Municipal, un rapport qui fixera cela. Nous aurions pu l'avoir aujourd'hui mais il manquait de précisions dans l'écriture. Nous devons le retravailler, il précisera les modalités d'intervention et nous voulons le faire en lien avec la Métropole puisque la Métropole et la Ville incitent dans les logements privés à des rénovations énergétiques dont l'objectif est de réduire la consommation énergétique. C'est l'objectif que chacun partage. Mme Vessiller pourra compléter le propos à la prochaine séance si elle le souhaite.

C'est une incitation, il n'y a aucune obligation, nous n'entraînons personne dans le précipice. C'est soumis à des régies et à des copropriétés, encore faut-il qu'elles acceptent et, si elles ne le veulent pas, il ne pèse aucune contrainte pour le faire.

Après, tout cela se discute à un certain niveau. En fonction des aides et des budgets consacrés, il y a évidemment un niveau de rénovation énergétique. Si la collectivité aide, nous souhaitons atteindre un niveau de rénovation énergétique significatif. Vous faites un vrai contresens, personne n'est obligé de s'engager dans une telle opération. L'incitation, c'est pour permettre à des personnes de s'y engager avec une aide financière des collectivités.

Voilà ma réponse à votre explication de vote qui me semblait entachée d'un certain nombre de présupposés qui ne sont pas les bons. Je souhaiterais que vous ayez un propos qui ne comporte pas d'erreurs factuelles.

Pour le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous tenons à souligner tout l'intérêt d'aider les bailleurs à engager des rénovations performantes des logements sociaux afin de permettre des réductions de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre, des réductions de charges pour les locataires et donc des économies sur leur budget contraint, ce qui permet de lutter contre la précarité énergétique.

Les aides de la Ville se cumulent avec celles de la Métropole ou de la Région quand elles atteignent un niveau de performance avec un niveau « bâtiment basse consommation ». Par exemple, l'opération EMH rue Bolland-Boucher recevra 130 000 € de la Ville et 240 000 € de la Métropole. Sur celle d'Alliade, cours Émile Zola, la Ville versera 100 000 € et la Région plus de 300 000 €. Hélas, les aides de la Région sur ce type d'opération mise en place par l'équipe précédente et portée notamment par la vice-Présidente écologiste à l'habitat ne survivront pas au nouvel exécutif qui honore les engagements précédents du contrat métropolitain mais qui arrêtera cette politique, ce que nous regrettons bien évidemment.

Les opérations de rénovation thermique sont également l'occasion pour certains bailleurs d'améliorer le confort des logements et de requalifier les résidences sur bien d'autres points que le chauffage ou l'isolation, même si ce sont des points majeurs.

La dernière opération inaugurée par EMH sur la résidence Péliisson, aux Buers, que nous avons vue au moment du rapport sur le développement durable, est un bel exemple de réhabilitation performante incluant les espaces extérieurs, la qualité des logements, le tout couplé en un projet artistique renforçant la cohésion sociale.

Si le parc social public nécessite des rénovations thermiques, nous voulons également insister sur l'enjeu du parc privé, pas seulement le parc privé classique, objet de la convention précédente ALE-SOLIHA, mais le parc privé à vocation sociale qui loge également des ménages modestes, le parc public ne pouvant seul répondre à ces besoins.

Les opérations qu'on appelle « à loyer maîtrisé » consistent à mobiliser des logements dans le parc privé, à en faire une offre locative à loyer plafonné, réservée à des ménages sous plafond de ressources. Or, nous savons la difficulté à développer ce type de projet malgré l'ingénierie mise en place par la Ville et la Métropole. Nous ne pouvons donc que souhaiter et agir en ce sens, pour que les politiques de rénovation thermique et les politiques de loyer maîtrisé dans le parc privé s'hybrident et se développent conjointement.

Nous voterons bien sûr ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Le rapporteur des trois délibérations concernant le parc social est Richard Llung. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il existe un point commun dans ce qu'a exprimé Mme Morel et ce que vient d'exprimer Mme Vessiller : la charge qui pèse sur les ménages ou qui ne pèse pas sur les ménages, ce qui est un souci, une préoccupation et surtout une action que nous menons de sorte que les décisions, en tout cas les incitations, ne pèsent pas trop et que les choses puissent se réaliser.

Je voudrais préciser une chose car je crois avoir compris, Monsieur le Maire, dans le propos de Mme Morel, qu'elle ne visait pas forcément l'intention de la Ville qui n'est pas l'obligation, mais plutôt un décret qui relie ce qu'on appelle la rénovation de façade avec l'obligation d'une rénovation thermique et le risque que, derrière, il y ait une charge excessive sur les ménages.

D'abord, nous ne le maîtrisons pas, nous l'avons découvert assez récemment. Je vous signale qu'il y a, en ce moment, un assouplissement dudit décret pour des exceptions dont nous verrons la nature. Nous partageons cette préoccupation, nous la partageons tellement que nous sommes en train de revoir le régime des aides que nous pouvons apporter aux ménages les plus modestes et peut-être à ceux aux revenus moyens car sur eux pèsent également beaucoup de charges. C'est pourquoi nous en discuterons lors du Conseil Municipal de février prochain. L'objectif sera de répondre à cette préoccupation que nous avons sur le reste à vivre des ménages.

Des aides concernant chacun des logements en fonction du niveau de rénovation et des aides à la personne. C'est sur ces deux registres qu'il faut pouvoir jouer car c'est tout de même au bénéfice de tous que se fait la rénovation thermique. C'est moins de consommation et moins de pollution, c'est bon pour la santé mais également pour le pouvoir d'achat des ménages. Il faut prendre en compte ces paramètres et sans doute, pour l'instant, prendre le temps de bien les étudier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ces quatre rapports aux voix. Je vais les dissocier.

Le premier concerne le parc de logements privés à Villeurbanne, la convention avec SOLIHA et P'ALE.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

Le deuxième concerne la participation de la Ville aux travaux d'amélioration énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux et c'est le cas d'EMH ainsi que des résidences Bolland-Boucher rue Serge Ravel et rue Caporal Morange.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

Le troisième concerne la participation de la Ville aux travaux d'amélioration énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux. Il s'agit de Dynacité et de la résidence des Gallines.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

Le quatrième concerne la même délibération, avec Alliade Habitat, pour la résidence Salengro Blum.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

18 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS – 99 RUE CHÂTEAU GAILLARD : RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT DE T1 BIS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS – 1 RUE LOUIS BRAILLE : RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT DE T1 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

20 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – LMH – 395 À 403 COURS ÉMILE ZOLA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

21 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – ERILIA – 28-36 RUE DU 8 MAI 1945 – 7 IMPASSE DES SŒURS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) --

22 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET LE GRAND LYON MÉTROPOLE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE DE LUTTE CONTRE LE SATURNISME, L'INSALUBRITÉ ET L'INDÉCENCE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CRÉATION DE L'ESPACE DE CO-WORKING DU CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE « JEAN-PIERRE LACHAIZE » – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – DIX-HUITIÈME FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE : MODALITÉS D'ORGANISATION – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – LES ARBORESCENCES 2016 : MODALITÉS D'ORGANISATION – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'INTENTION POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA CULTURE ET LA CRÉATION ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Je présente rapidement la délibération qui est signée par d'autres collectivités comme la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les Villes de Lyon et de Clermont-Ferrand.

C'est une déclaration qui peut paraître comme des intentions salutaires mais qui poursuit un objectif qui est d'améliorer la représentation des femmes dans les institutions culturelles. Elle est consécutive à un travail qui

avait été mené avec la Région qui s'appelait encore Rhône-Alpes à l'époque, et la DRAC, suite à des enquêtes qui avaient été réalisées sous la houlette de la NACRE, à savoir l'Agence du spectacle vivant Rhône-Alpes.

Les résultats montraient, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer dans le milieu culturel, une présence moindre des femmes, notamment dans les postes de direction. J'ai des chiffres assez éloquentes : on ne l'imaginerait pas mais 84 % des théâtres cofinancés par l'État, 86 % des établissements d'enseignement artistique et 89 % des institutions musicales sont dirigés par des hommes. Enfin, 94 % des chefs d'orchestre sont des hommes. Ce sont les chiffres les plus exorbitants pour montrer cette inégalité.

Quoi qu'il en soit, il est assez saisissant de noter que la moyenne des subventions attribuées aux scènes nationales est paradoxalement beaucoup plus forte quand il s'agit d'un homme et moins forte quand il s'agit d'une femme. Nous pouvons décliner tout le long, nous retrouvons cette frappante inégalité qui, dans un milieu comme la culture, est surprenante.

Cette délibération vise à poursuivre des objectifs et nous sommes très fiers de pouvoir y contribuer.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Je suis un peu surpris par ce genre de déclaration, et un peu inquiet.

Concernant les recrutements, aujourd'hui, il faut être honnête : les recrutements se font par rapport au talent de la personne qu'on a en face. Le sexe de la personne ne compte pas. Versailles est dirigé par une femme, de grands établissements le sont également et cela ne pose aucun problème.

Je trouve que cette question ne se pose pas. Qu'il y ait un passif, c'est vrai mais je pense tout de même qu'avec le temps, un équilibre s'instituera.

Sur la création artistique, je trouve que c'est carrément dangereux. Lors d'une manifestation, on ne va pas décréter que 50 % d'artistes hommes ou femmes doivent être pris. Là encore, le talent doit primer et cela l'a toujours été. Au XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle, des femmes étaient peintres, cela ne posait pas de problème, elles avaient du talent. D'accord, c'est un autre type de société mais je ne comprends pas ce débat que je trouve même un peu dangereux. On veut absolument que la réalité entre dans l'utopie.

Nous nous abstenons.

M. Loïc CHABRIER.- Vous avez des femmes très talentueuses dans le domaine culturel et artistique.

M. LE MAIRE.- Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, chers collègues ;

Je remercie Loïc Chabrier pour sa présentation.

J'interviens aujourd'hui pour vous rappeler l'importance de la place des femmes dans la culture et pour dénoncer les inégalités persistantes dont elles sont victimes, car je pense qu'il n'existe pas de redondances lorsqu'il s'agit de ce sujet.

Tout d'abord, quelques rappels rapides. Le principe d'égalité a été reconnu dans la Constitution de 1946, la première loi sur l'égalité de rémunération ne date que de 1972 et la question de l'égalité professionnelle n'a pris de l'ampleur que dans les années deux mille, puis avec la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle qui donne précisément pour le secteur culturel, au CSA, une compétence décisive en matière de lutte contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes et les violences faites aux femmes.

Dans le secteur culturel, deux rapports, l'un en 2006 et l'autre en 2009, ont révélé à l'opinion publique l'ampleur des déséquilibres. Ces études montraient que si la parité était atteinte entre les femmes et les hommes pour les postes d'administration des grandes institutions culturelles, les postes de direction étaient presque toujours occupés par des hommes. Les inégalités fortes aux postes stratégiques de l'administration culturelle sont scandaleuses dans le domaine artistique.

Les spectacles sont créés majoritairement par des hommes : 52 % par des hommes, 14 % par des femmes et 34 % par des équipes mixtes. Les personnages représentés sont majoritairement des hommes, à 45 %, contre 28 % pour des femmes, 14 % des garçons et 12 % des filles.

Il existe un déséquilibre numérique et un traitement asymétrique entre les sexes avec une extension du masculin grâce à des portraits variés et un effacement du féminin.

Les auditions ont porté sur l'image de la femme dans le répertoire restreint du classique, à l'opéra et dans la danse. Dans certains secteurs artistiques, on peut parler de véritable discrimination dit le rapport du Sénat qui pointe également une pratique scandaleuse apparemment généralisée : la banalisation des comportements sexistes dans les écoles d'art.

Ce rapport identifie trois chantiers de travail.

- Donner leur place aux créatrices. La visibilité des créatrices (auteurs, compositrices, peintres, réalisatrices) est une question qui a traversé l'histoire de l'art. Leur éviction relève d'abord d'une bataille idéologique.
- Promouvoir la place des femmes dans les postes de direction des institutions et industries culturelles aujourd'hui monopolisés par les hommes.
- Combattre les stéréotypes.

À ce sujet, j'évoquerai simplement des pratiques persistantes dans le milieu culturel héritées d'un autre siècle telles que le protecteur bienfaiteur de petites danseuses ou le mentor faisant la loi sur des générations de lolitas, mais également des clichés stéréotypés qu'on retrouve dans les représentations de la femme dans les médias : l'idiote, l'hystérique, la blonde, la courtisane.

Je vous rappelle que les stéréotypes sont bien une caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine. Les stéréotypes constituent des images qui bloquent, qui figent à un instant donné, qui empêchent d'avancer et qui portent atteinte à l'estime de soi. Ils fonctionnent à longueur de temps comme des messages subliminaux qui confortent les rôles sociaux traditionnels et les pérennisent.

La lutte contre les stéréotypes doit surtout prendre la forme d'une politique de prévention et de sensibilisation menée en particulier en direction des jeunes.

Pour conclure, si nous voulons permettre aux femmes de trouver une nouvelle place dans la sphère culturelle, sphère dans laquelle la puissance des représentations est omniprésente, cela passe par le fait de sensibiliser, responsabiliser, réguler et contrôler. C'est pourquoi nous attachons une vigilance particulière à l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique, et soutenons vivement cette délibération car l'égalité entre les femmes et les hommes, dans quelque domaine que l'on soit, est bien une lutte prioritaire pour l'émancipation humaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Chabrier, voulez-vous dire un mot ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Madame Butet-Vallias pour cette intervention.

Je soulignerai tout de même que ce que vous avez évoqué est pris en compte dans nombre de nos structures culturelles, notamment à l'École nationale de musique qui a déjà, depuis plusieurs années, travaillé sur ces questions, notamment sur la lutte contre les stéréotypes.

Monsieur Poncet, j'ai entendu votre propos, la déclaration n'impose ni des quotas ni une parité. Vous caricaturez un peu cette déclaration. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, d'ailleurs, le ministère de la Culture en a pris conscience depuis un certain nombre d'années. À l'époque, la ministre Aurélie Fillipetti avait attiré l'attention sur la direction des scènes nationales alors qu'il est clair et prouvé que nombre de femmes pouvaient prétendre à leur direction. Très souvent, elles étaient coiffées sur le poteau par des hommes.

Vous avez un propos simpliste et caricatural. Il existe une réalité qui nécessite tout un travail de réflexion qui a été mené et qui amène à ce texte qui, encore une fois, n'est que déclaratif. Les collectivités concernées qui l'ont signé ne l'ont pas fait au hasard, tout un travail a été mené en amont et c'est ce travail qui, d'une certaine manière, est salué avec cette déclaration.

M. LE MAIRE.- Merci.

Effectivement, il existe une réalité qui n'est pas due simplement à l'absence de talent d'une partie de la population, en l'occurrence la population féminine. Elles n'ont pas moins de talent en musique ou au théâtre mais l'histoire est là, elle a conduit à des situations comme celle-ci. Il faut plutôt essayer d'agir à travers une politique volontariste et c'est l'objet de cette déclaration d'intention.

Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) --

27 – AVENANT 2016 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (CEL), DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) --

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UN ORGANISME POUR LE RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel.

Mme Claire LE FRANC.- Il s'agit d'une délibération régulière dans le cadre de nos Conseils et de l'attribution des subventions au titre de la Politique de la Ville auprès d'un certain nombre d'associations.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Sur la Politique de la Ville, nous rappellerons que nous votons régulièrement pour. C'est bien naturel, surtout quand on se rappelle qu'un certain Jean-Louis Borloo, un centriste, a été précurseur en la matière.

La Politique de la Ville, puisqu'elle est ainsi nommée aujourd'hui, a conduit à une réelle rénovation urbaine avec environ 50 Md€ investis dans ces quartiers. C'est malheureusement un échec en termes d'emploi et de pauvreté. Nous rappelons régulièrement que toutes ces politiques de la ville sont inefficaces si nous ne revenons pas très rapidement au plein emploi.

Cela me permet de rebondir sur les propos de M. Vullierme qui vient de parler de programme punitif, de la droite et du centre, et de M. Fillon en l'occurrence. Vous oubliez que nous avons le plus mauvais gouvernement d'Europe avec un chômage record qui ne baisse pas. C'est cela la vraie punition ! C'est une discrimination d'une gauche indigne qui laisse trop de nos compatriotes dans la misère. Nous aurons un débat d'idées et nous serons présents.

Concernant la deuxième partie du titre de ce rapport, à savoir la démocratie participative qui n'est, semble-t-il, pas une priorité pour la municipalité, pour une fois, je vais défendre l'action du gouvernement.

Sur la République Numérique, la loi qui vient d'être promulguée, la consultation numérique par le web a été une très bonne idée. Naturellement et de façon complémentaire, des réunions physiques avec des citoyens restent nécessaires. Cette approche moderne devrait être plus largement déployée comme cela se fait régulièrement dans les pays du nord de l'Europe.

Toutefois, l'usage par le gouvernement de cette étude a laissé encore pas mal de frustrations et d'incompréhensions mais, au moins, nous avons une trace des questions posées et des réponses apportées. Cela va donc dans le sens tant réclamé par la population : la transparence ! Cela donnerait également une occasion aux élus de la majorité de rendre des comptes aux citoyens.

Notre société manque de dialogue et cela aboutit à des frustrations néfastes. Nous aurions souhaité que la Mairie de Villeurbanne prenne de telles initiatives.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Si je peux reconnaître un certain nombre de choses à Jean-Louis Borloo, la Politique de la Ville lui préexiste largement puisque le Premier ministre à la Ville était Michel Delebarre et il me semble que la première délégation interministérielle à la Ville, c'est 1982. Nous avons donc un peu d'antériorité en la matière.

Vous parlez souvent, vous n'êtes pas le seul d'ailleurs, du taux de chômage et de la problématique de la pauvreté. Effectivement, nous avons un taux de chômage important mais vous citez souvent l'Allemagne où la pauvreté augmente et non pas le chômage. Être obligé d'avoir deux contrats à durée indéterminée pour pouvoir vivre, je n'appelle pas cela du progrès social !

(Intervention de M. Morel hors micro)

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel, il est temps pour vous que la séance se termine, pour nous également d'ailleurs.

Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) --

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention de M. Gluck pour le groupe Europe Écologie Les Verts.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Il s'agit d'un certain nombre de réponses à des demandes associatives, que ce soit pour des maraudes, de jour comme de nuit, un certain nombre d'accompagnements du tissu associatif à une évolution de ces modèles d'intervention auprès des personnes ou une subvention d'investissement concernant La passerelle eau de Robec.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci Monsieur le Maire.

Difficile d'intervenir sur ce sujet en fin de Conseil Municipal et après les énervements de M. Morel.

À propos de l'Allemagne et de la pauvreté en Allemagne, peut-être qu'elle ne se voit pas mais elle frappe généralement là où elle est invisible.

La pauvreté frappe partout et touche de plus en plus de monde dans notre pays ou ailleurs. Nous comptons 9 millions de pauvres en France, soit 14 % de la population dont 30 % d'enfants. Il y a 1 million de pauvres en plus depuis dix ans. Pourtant, notre pays n'a jamais été aussi riche. La France est le pays d'Europe qui compte le plus de millionnaires et le record de distribution des dividendes.

Les inégalités sont toujours plus grandes. Par exemple, entre 2008 et 2011, les 30 % les plus pauvres ont perdu 3 Md€ et les 40 % les plus riches ont engrangé 35 Md€.

Même le travail ne protège plus de la pauvreté... Travailleurs pauvres, retraités pauvres, chômeurs pauvres, étudiants pauvres, sans domiciles fixes, réfugiés pauvres, la liste est longue. Bien entendu, ce sont d'abord les femmes et les enfants qui sont les plus touchés. Les pauvres ne sont ni coupables ni responsables de leur situation. Il faut combattre le racisme anti-pauvre, dénoncer ceux qui parlent d'assistanat.

Mal-logement, malnutrition, manque de soins, pas d'électricité, coupures d'eau illégales, ce sont les réalités de la pauvreté.

En France, 30 000 enfants n'ont pas de toit sur la tête, 300 millions de repas sont distribués chaque année par les associations. En 2011, 19 % des Villeurbannais vivaient sous le seuil de pauvreté. Combien aujourd'hui ?

Cette délibération nous donne l'occasion de parler de ce sujet tabou.

Une des subventions est pour le Secours Catholique qui a annoncé la semaine dernière l'accueil de 1,5 million de personnes en 2015, soit 2,7 % de plus que l'année précédente.

Une autre subvention concerne les Restos du Cœur avec une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour 11 000 repas complets. Sur Villeurbanne, on compte environ 10 000 bénéficiaires de 300 000 repas distribués chaque année. Une subvention exceptionnelle de la Ville car l'Europe réduit la sienne au motif que la France est de plus en plus riche malgré le nombre de repas fournis qui augmente chaque année.

Une autre subvention est attribuée à Forum Réfugiés. Il n'y a pas d'autre solution que d'accueillir les réfugiés. Ils n'arrivent pas ici par plaisir, ils fuient la guerre ou la faim dans leur pays dont nous sommes pour partie responsables. Ils font ce voyage généralement au péril de leur vie. Pensons aux 3 000 enfants morts dans la Méditerranée. Si c'était le vôtre ou le nôtre, que feriez-vous, que ferions-nous ? Nous partirions également.

Obama et Hollande ont un point commun méconnu : ce sont les présidents qui ont le plus vendu d'armes aux monarchies du Golfe. Le gouvernement se décharge de la prise en charge des réfugiés sur les bonnes volontés et les associations. Il continue de « trier » entre les sans-papiers et les réfugiés, et poursuit les expulsions de ceux dont l'accueil est refusé. Faut-il rappeler les déclarations scandaleuses de Laurent Wauquiez et des élus Front National, hostiles à l'accueil des réfugiés ? Heureusement, la solidarité s'organise. Cependant, Forum Réfugiés lance un cri d'alerte, les hébergements étant largement insuffisants.

Dans le Rhône, Forum Réfugiés suit près de 2 500 personnes. Les solutions pour les héberger viennent se soustraire aux structures d'accueil pour les personnes sans domicile fixe au moment où le « plan froid » va démarrer. Dans le cadre du dispositif national d'accueil, 600 personnes n'ont pu être orientées et certaines vivent dans des squats ou des petits campements. Les autorités compétentes doivent prendre en urgence les dispositions permettant d'accueillir dignement ces personnes.

Avant de conclure, nous voulons parler de la formidable association Légum'au Logis car, en plus de la solidarité qu'elle développe, elle montre le chemin vers une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, à des tarifs accessibles à tous, y compris les pauvres. Son objectif est de pallier le manque d'offre alimentaire sur le quartier des Buers et plus récemment aux Brosses, en proposant des produits paysans en circuit court à des prix « semi-gros ».

La préparation et la distribution des paniers sont assurées par des bénévoles et une coordinatrice. Ils contribuent à tisser du lien social et favorisent les échanges autour de l'importance de l'alimentation et de la santé alimentaire dans un quartier des Buers fortement touché par l'obésité infantile. L'association promeut le « bien manger » et organise également des rencontres entre habitants et professionnels de santé.

L'association créée fin 2012 verra la suppression de la dotation régionale -Merci Monsieur Wauquiez- qui était de 5 000 € par an. Il nous paraît important de soutenir cette association. Nous plébiscitons cette subvention exceptionnelle.

Les inégalités ne cessent de croître, c'est révoltant. La pauvreté est la première des discriminations. Nous nous félicitons que Villeurbanne œuvre dans le domaine de la solidarité mais rappelons que ce ne sont pas des sparadraps au niveau local qui régleront le problème. La solution est de transformer la société pour la rendre plus humaine. Vite, le partage des richesses !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Le Franc, quelques mots ?

Mme Claire LE FRANC.- Concernant les Restos du Cœur, sur Villeurbanne, il est question de 300 000 repas à l'année, plus le camion qui accueille 8 000 personnes.

Effectivement, il existe une évolution sur les dons alimentaires européens et sur les subventions nationales. Ces deux sources sont en train de baisser, notamment parce que des pays en Europe sont opposés au principe du don alimentaire. Il y a des contentieux avec la Cour de justice de l'Union Européenne. C'est également cela qui freine les questions européennes et c'est pour cela que l'association a demandé un concours exceptionnel sur cette année.

Les associations de maraudes sont très importantes. Deux associations dans cette liste en font. Des domiciliations également, plus de 600 à 700 personnes domiciliées dans une des deux associations.

Je souhaitais également dire qu'il n'y a pas exclusion et c'est justement ce que nous souhaitons travailler à Villeurbanne, une pauvreté n'est pas là pour chasser l'autre. Il s'agit bien d'accueillir des réfugiés, non pas en excluant d'autres personnes mais bien en s'agréant car notre pensée sur la solidarité est bien d'accueillir les personnes sans exclusion.

M. LE MAIRE.- J'ajoute que nous avons des relations, c'était l'occasion de les montrer ces derniers temps, avec Forum Réfugiés. La subvention que nous leur accordons a lieu chaque année, elle est liée au fonctionnement général de cette association. Quant au travail que nous avons fait avec Forum Réfugiés par rapport aux migrants et des réfugiés politiques issus du démantèlement de la jungle de Calais, cela relève exclusivement des fonds de l'État. Notre aide et notre accompagnement, même s'ils ne se mesurent pas sous une forme financière, sont essentiels.

Aujourd'hui, en milieu de journée, nous avons accueilli avec le préfet et Forum Réfugiés une centaine de migrants dans les anciens locaux de l'IUFM à Villeurbanne. Ils ont été aménagés très rapidement mais très bien ces dernières semaines pour qu'ils puissent vivre ici quelques semaines ou quelques mois, peut-être un peu plus, de façon à retrouver un peu de dignité, à se reconstituer puis à choisir quelle sera leur destination, sachant que la plupart de ces personnes relèvent du droit d'asile.

Tout cela sera établi dans les prochaines semaines.

Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) --

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – CONVENTION 2017-2020 ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE VILLEURBAINAIS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Monsieur Morales.

Madame Montois, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Dany MONTOIS.- C'est une délibération récurrente. Ce sont des subventions accordées à des associations qui œuvrent dans le domaine des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

Je serai bref après un Conseil Municipal qui dure depuis 5 heures 30.

Par cette délibération, vous manifestez l'attention que vous portez aux personnes âgées par trois subventions tout à fait licites et nous soutenons cette démarche, mais comment expliquer le paradoxe auquel vous nous exposez lorsqu'en parallèle vous supprimez des places d'EHPAD mettant dans la détresse des personnes âgées dépendantes et leurs familles ? Quel paradoxe et quel manquement !

Le besoin est réel dans une société qui vieillit et je me suis déjà exprimé sur le sujet. En tant qu'élu et professionnel de santé, je suis affecté par un tel désengagement qui laisse à l'initiative privée seule la création de places pour personnes âgées dépendantes avec un coût moyen de prise en charge de 3 000 € par mois et plus, parfois beaucoup plus. Quand on connaît le montant moyen des retraites et l'accroissement des demandes de prise en charge, qui pourra payer ? Qui pourra vraiment payer demain ? Il y a vraiment de quoi s'inquiéter.

Je pense que les collectivités locales doivent s'engager, en tout cas ne pas se désengager et faire partie de l'offre accessible pour les personnes âgées parmi les plus modestes.

Je suis désolé de vous dire, Madame Montois, que supprimer des places d'EHPAD pour les remplacer par des places pour personnes âgées autonomes tel que vous le faites ne devrait pas être légitime.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons eu un débat à ce sujet. Effectivement, un certain nombre se sont émus, et nous pouvons l'entendre, de la suppression de ces EHPAD, mais je crois que Mme Montois avait été amenée à répondre très

longuement à la fin d'un précédent Conseil Municipal. Il faudrait que vous relisiez son intervention, vous verriez que les choses ne peuvent pas être présentées de façon binaire.

Les EHPAD sont certes financés par la Ville, ils le sont également par l'ARS, par la Métropole et je dirai même que l'aide de la Ville est conditionnée à celle de l'ARS. Quand l'ARS ne le fait plus, cela change un peu les choses. Le présenter simplement en termes de désengagement de la Ville n'est pas tout à fait la réalité, cela ne contribue pas à présenter les choses de manière honnête.

M. Richard MORALES.- Ne mettez pas en discussion mon honnêteté, une fois de plus. Je ne vous ai jamais attaqué Monsieur le Maire, je regarde la finalité de l'affaire et des familles sont aujourd'hui en détresse. Quand on est au cœur du sujet, on le comprend et je pense que vous ne le comprenez pas vraiment.

M. LE MAIRE.- Bien entendu.

Madame Montois ?

Mme Dany MONTOIS.- Monsieur Morales, ne quittez pas la salle, je vais vous apporter des éléments.

Il est vrai que j'ai eu la douloureuse tâche d'annoncer, lors du Conseil Municipal du 4 juillet dernier, à l'occasion d'une question orale qui avait été posée par le groupe Europe Écologie Les Verts, des éléments de réponse par rapport à la fermeture des deux petits EHPAD, un à Château Gaillard et l'autre à Jean Jaurès.

J'ai rappelé les raisons de la décision de fermeture de ces deux EHPAD liée forcément à la baisse de dotation de l'ARS et de la Métropole. C'est une décision qui a été prise avec nos organismes de tutelle que je viens de citer. Ce n'est ni la Ville ni le CCAS qui ont pris la décision de faire mais ces deux petites entités.

Je vous remercie d'intervenir sur ce sujet, Monsieur Morales. Nous sommes au mois de novembre et, depuis avril, il s'est passé beaucoup de choses dans le cadre de ce dossier. Bien sûr, nous ne sommes pas revenus sur ces décisions de fermeture de ces deux EHPAD, ce n'était pas possible et je l'avais dit en temps voulu. J'avais répondu à la question orale du groupe Europe Écologie Les Verts.

Aujourd'hui, nous avons avancé. J'espère que vous allez m'écouter plutôt que de parler avec M. Morel. Monsieur Morales, nous avons eu des mois de travail (je parle des services du CCAS, des services de la Ville et surtout du service des Ressources Humaines) pour trouver des solutions pour les agents concernés par la fermeture de ces deux petits EHPAD. Nous avons également beaucoup travaillé sur l'accompagnement des personnes âgées en dépendance et qui étaient en réelle détresse comme vous le disiez tout à l'heure.

Cependant, la détresse a fait place aujourd'hui à la satisfaction. Excusez-moi de le dire ainsi mais je le dis tel que je le pense parce que je l'ai vécu dernièrement. Suite au gros travail d'accompagnement réalisé par les services, nous avons organisé un conseil de vie sociale les 17 et 18 novembre derniers en présence de tous les résidents, que ce soit ceux de l'EHPAD ou ceux de la résidence car tout le monde était associé à ce terrible projet. Nous avons invité toutes ces personnes, aussi bien à Château Gaillard qu'à Jean Jaurès.

On se souvient, lors de ce Conseil Municipal, qu'il y avait une intervention assez draconienne de la part des personnes qui se trouvaient dans la salle avec des banderoles qui disaient « Non à la fermeture des EHPAD ». Ces personnes, nous les avons rencontrées maintes et maintes fois, entre autres avec Monsieur le Maire. Ces personnes étaient des parents, de la famille des personnes qui se trouvaient dans les EHPAD, surtout à Jean Jaurès.

Depuis, un travail d'accompagnement a été réalisé, et je remercie les services ainsi que tous les élus, entre autres M. Kabalo qui a soutenu ma demande financière et de moyens humains pour l'amélioration des conditions de transfert des personnes qui devront quitter ces deux EHPAD.

Aujourd'hui, à ces conseils de vie sociale, nous avons eu la satisfaction de pouvoir annoncer des modalités que je ne vous énoncerai pas aujourd'hui puisque cela fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal. À ce jour, tous les agents salariés ont trouvé, grâce à l'intervention des services Ressources Humaines de la Ville et au CCAS, une solution d'orientation suivant leur projet professionnel et individuel puisque certains ont préféré quitter ce métier et suivre une formation pour faire autre chose. C'était une sacrée opportunité. Pour les autres, tous ont un reclassement.

S'agissant des résidents, l'accompagnement est exemplaire. On l'a souligné lors de mon intervention en présence de M. Movermann, directeur général adjoint, les 17 et 18 novembre, dans les résidences. Il s'agit de la prise en compte complète, financière et humaine, du déménagement de ces personnes. Il faut savoir qu'entretiens, depuis cette date du mois d'avril à laquelle nous avons dû annoncer cette nouvelle, certaines personnes sont décédées et d'autres ont été réorientées dans un autre établissement par rapport au choix des familles et à leur propre choix, tout cela pour un rapprochement des familles. Pour les autres, il y aura une compensation entière du différentiel du prix de journée jusqu'au départ de la personne. J'entends par là soit une réorientation ailleurs soit un décès. Quand on a 95 ans et qu'on est dépendant, il faut dire les choses telles qu'elles vont se passer.

Ces résidents seront compensés à 100 % du différentiel du prix de journée entre là où ils sont aujourd'hui et Vincenot, l'établissement qui va les accueillir, ou Camille Claudel. Je parle des personnes non bénéficiaires de l'aide sociale.

Voilà aujourd'hui ce que je peux vous dire en ce qui concerne notre accompagnement. La Ville s'est toujours investie et a toujours eu comme préoccupation première les conditions de vie des citoyens vieillissants. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons démontrer le contraire.

Tout ce que je viens de vous dire aujourd'hui me conforte dans la dynamique de la politique de cette municipalité en direction de personnes vieillissantes sur le territoire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Madame Montois, merci d'avoir apporté des réponses qui viennent en complément de ce que vous avez dit la dernière fois. Cela montre à l'évidence que, par rapport à une situation imposée par l'ARS et après des difficultés liées au choc d'une annonce, plutôt que d'accompagner les gens dans la protestation, nous avons apporté de vraies réponses quelques mois après, que ce soit sur le plan financier ou le plan de la réorientation.

Au-delà des personnes, dans les prochains mois et peut-être un peu au-delà, nous irons vers la reconstitution des places en EHPAD à Villeurbanne.

M. Richard MORALES.- J'en suis heureux !

M. LE MAIRE.- Attendez qu'on vous le dise ! Exprimez votre satisfaction mais ne m'interrompez pas. Nous savions depuis le début que nous avions à reconstituer des places en EHPAD. Les personnes ont été confrontées à la disparition des deux petits EHPAD, Mme Montois vous a très bien expliqué ce qui a été fait. Aujourd'hui, les choses se passent très bien.

Comme certains l'ont fait –je ne vous mets pas dans l'histoire-, plutôt que d'essayer d'exploiter cet état de fait en disant que nous aurions pu faire un certain nombre de choses, nous l'avons fait. Nous avons fait tout ce que la Ville pouvait faire.

Mme Montois a remercié M. Kabalo mais elle pourrait également remercier le maire ! Dans le prochain budget, vous aurez une ligne budgétaire spéciale CCAS pour permettre de faire ce qu'elle a décrit à la fin de

son propos. C'est agir dans la responsabilité, face à un problème auquel nous étions confrontés. Nous ne l'avons pas laissé pourrir et nous avons trouvé de bonnes réponses.

Deuxième réponse plus structurelle : la reconstitution de places d'EHPAD conventionnées qui permettront aux personnes d'être inscrites dans de nouvelles structures qui seront elles-mêmes conventionnées à l'aide sociale. De fait, les tarifs ne seront pas les mêmes que ceux des résidences privées.

J'ajoute que concernant la résidence Château Gaillard et le fait qu'il n'y ait plus d'EHPAD après, c'est tout de même dans un grand projet qui fera 140 chambres. Ce sera une résidence autonomie, c'est-à-dire qu'elle ne permettra pas d'avoir des personnes avec le niveau de dépendance qui était celui de ces EHPAD. Il y aura deux niveaux supplémentaires, une classification, et nous répondrons au premier stade de la dépendance dans le cadre de la nouvelle résidence Château Gaillard.

Sur ce sujet, après avoir dit tout cela et observé tout ce que nous avons fait, je trouve que nous méritons au moins des encouragements sinon des félicitations, pas des sarcasmes.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014-2016 ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES VILLEURBANAISES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

-- Adopté à la majorité (51 pour - 3 contre) –

Je vous remercie.

(La séance est levée à 21 heures 42.)